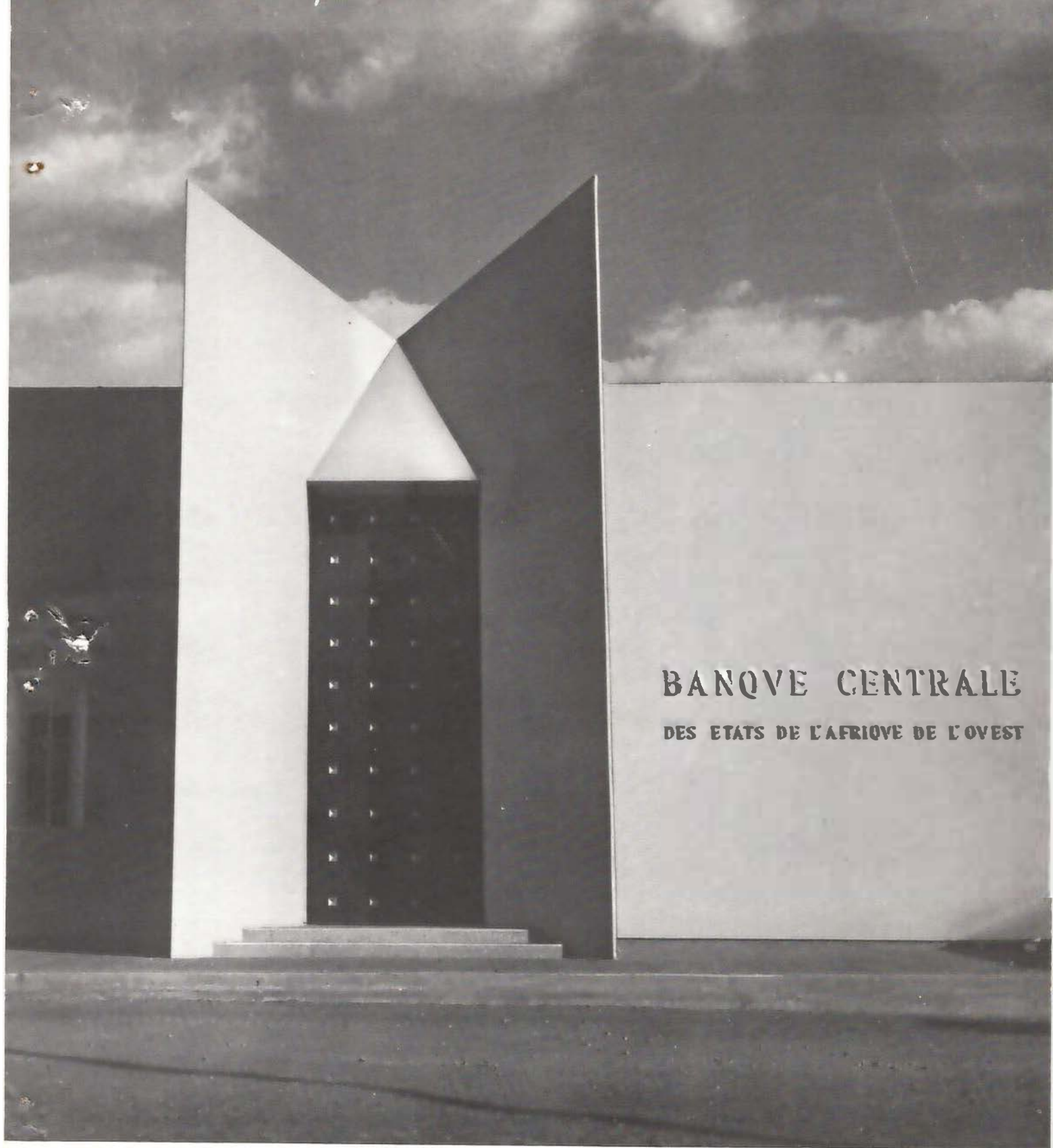




BANQUE CENTRALE
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

L'Agence auxiliaire de la Banque Centrale à Zinder

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1964

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le deuxième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept Etats de l'ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques de :

COTE D'IVOIRE

MAURITANIE

DAHOMEY

NIGER

HAUTE-VOLTA

SÉNÉGAL

TOGO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CONSEIL D'ADMINISTRATION *

PRÉSIDENT : BAMBA OULD YEZID

Représentants de la République de Côte d'Ivoire :

M. Raphaël SALLER, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

M. Mohamed T. DIAWARA, Administrateur Général du Plan.

Représentants de la République du Dahomey :

M. François APLOGAN, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

M. Nicéphore SOGLO, Inspecteur des Finances, Chef du Service de l'Inspection des Finances.

Représentants de la République de Haute-Volta :

M. Charles KABORE, Ministre des Finances.

M. Pierre-Claver DAMIBA, Directeur du Plan.

Représentants de la République Islamique de Mauritanie :

M. BAMBBA OULD YEZID, Ministre des Finances et de la Fonction Publique.

D. BA BOCAR ALPHA, Ministre des Affaires Economiques et des Postes et Télécommunications.

Représentants de la République du Niger :

M. Barcourgné COURMO, Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

M. Amadou ALKALY, Chef de la Division de la Monnaie et du Crédit, Ministère des Finances.

* Composition au 2 mars 1965.

Représentants de la République du Sénégal :

M. Jean COLLIN, Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

M. Habib THIAM, Ministre du Plan et du Développement.

Représentants de la République Togolaise :

M. Antoine MEATCHI, Vice-Président de la République, Ministre des Finances,
de l'Economie et du Plan.

M. Paulin EKLOU, Directeur du Plan de Développement.

Représentants de la République Française :

M. Henri BISSONET, Conseiller Maître à la Cour des Comptes.

M. Pierre DEHAYE, Directeur des Monnaies et Médailles.

M. Claude PIERRE-BROSSOLETTE, Directeur Adjoint au Ministère des Finances
et des Affaires Economiques.

M. André POSTEL-VINAY, Directeur Général de la Caisse Centrale de Coopération
Economique.

M. Gabriel RATTIER, Directeur Général de l'Escompte à la Banque de France.

M. Pierre ROQUES, Directeur au Ministère de la Coopération.

M. Marcel THÉRON, Directeur à la Direction Générale des Services Etrangers à
la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

COMITÉS MONÉTAIRES NATIONAUX

République de Côte d'Ivoire :

Président : *M. Raphaël SALLER, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

Membres : *M. Mohamed T. DIAWARA, Administrateur Général du Plan.

M. Jean-Baptiste AMETHIER, Directeur des Finances Extérieures et du Crédit.

M. Edouard ÉBAGNITCHIE, Député à l'Assemblée Nationale.

M. Claude SECHAUD, Directeur Général de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.

République du Dahomey :

Président : *M. François APLOGAN, Ministre des Finances, des Affaires Économiques et du Plan.

Membres : *M. Nicéphore SOGLO, Inspecteur des Finances, Chef du Service de l'Inspection des Finances.

M. Marius AKUESSON, Inspecteur des Trésoreries, Trésorier Payeur du Dahomey.

M. Christian JOHNSON, Directeur des Finances Extérieures et des Changes.

M. Lucien d'ASSOMPTION, Conseiller Technique au Ministère des Affaires Étrangères.

République de Haute-Volta :

Président : *M. Charles KABORE, Ministre des Finances.

Membres : *M. Pierre-Claver DAMIBA, Directeur du Plan.

M. Raphaël MEDAH, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Mines.

M. François KABORE, Directeur du Cabinet du Ministre des Finances.

M. Jean-Baptiste ZOUNGRANA, Directeur de l'Office des Changes.

* Membres du Conseil d'administration de la B.C.E.A.O.

République Islamique de Mauritanie :

Président : *Dr BA BOCAR ALPHA, Ministre des Affaires Economiques et des Postes et Télécommunications.

Membres : M. BAMBA OULD YEZID, Ministre des Finances et de la Fonction Publique.

M. Mamadou WANE BIRANE, Directeur du Cabinet du Ministre de l'Economie Rurale.

M. CHEIKH OULD KHATTARI, Directeur de la Production, de la Coopération et de Mutualité au Ministère de l'Economie Rurale.

M. Mamadou KANE, Directeur Général de la Banque Mauritanienne de Développement.

République du Niger :

Président : *M. Barcourgné COURMOU, Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

Membres : *M. Amadou ALKALY, Chef de la Division de la Monnaie et du Crédit, Ministère des Finances.

M. BOUBOU HAMA, Président de l'Assemblée Nationale.

M. Lucien BAYLE, Commissaire Général au Plan.

M. OUMAROU MOUSSA, Chef de Service à la Banque de Développement de la République du Niger.

République du Sénégal :

Président : *M. Jean COLLIN, Ministre des Finances.

Membres : *M. Habib THIAM, Ministre du Plan et du Développement.

M. Daniel CABOU, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

M. Charles-Henri GALLENCA, Président de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie.

M. Adama DIALLO, Directeur de la Trésorerie.

République Togolaise :

Président : *M. Antoine MEATCHI, Vice-Président de la République, Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan.

Membres : *M. Paulin EKLOU, Directeur du Plan de Développement.

M. Paul DOVI-AKUE, Directeur Général de l'Office des Produits Agricoles du Togo.

M. Jean TÉVI, Chef du Service des Douanes.

M. Bawa MANKOUBI, Administrateur Civil à la Direction du Plan de Développement.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1964

SOMMAIRE

1. L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

EN 1963-1964 :

1.1 - Des conditions plutôt favorables de l'économie internationale.....	3
1.2 - L'affermissement de la position internationale du franc français et ses conséquences pour l'Union Monétaire.....	7
1.3 - Un développement sans restriction de change.....	7
1.4 - L'accroissement des échanges extérieurs.....	9
1.5 - Une certaine stabilisation de l'aide extérieure.....	13
1.6 - Le « décollage » de l'industrie minière.....	15
1.7 - Le développement des productions agricoles d'exportation.....	15
1.8 - L'évolution de la rémunération des producteurs.....	17

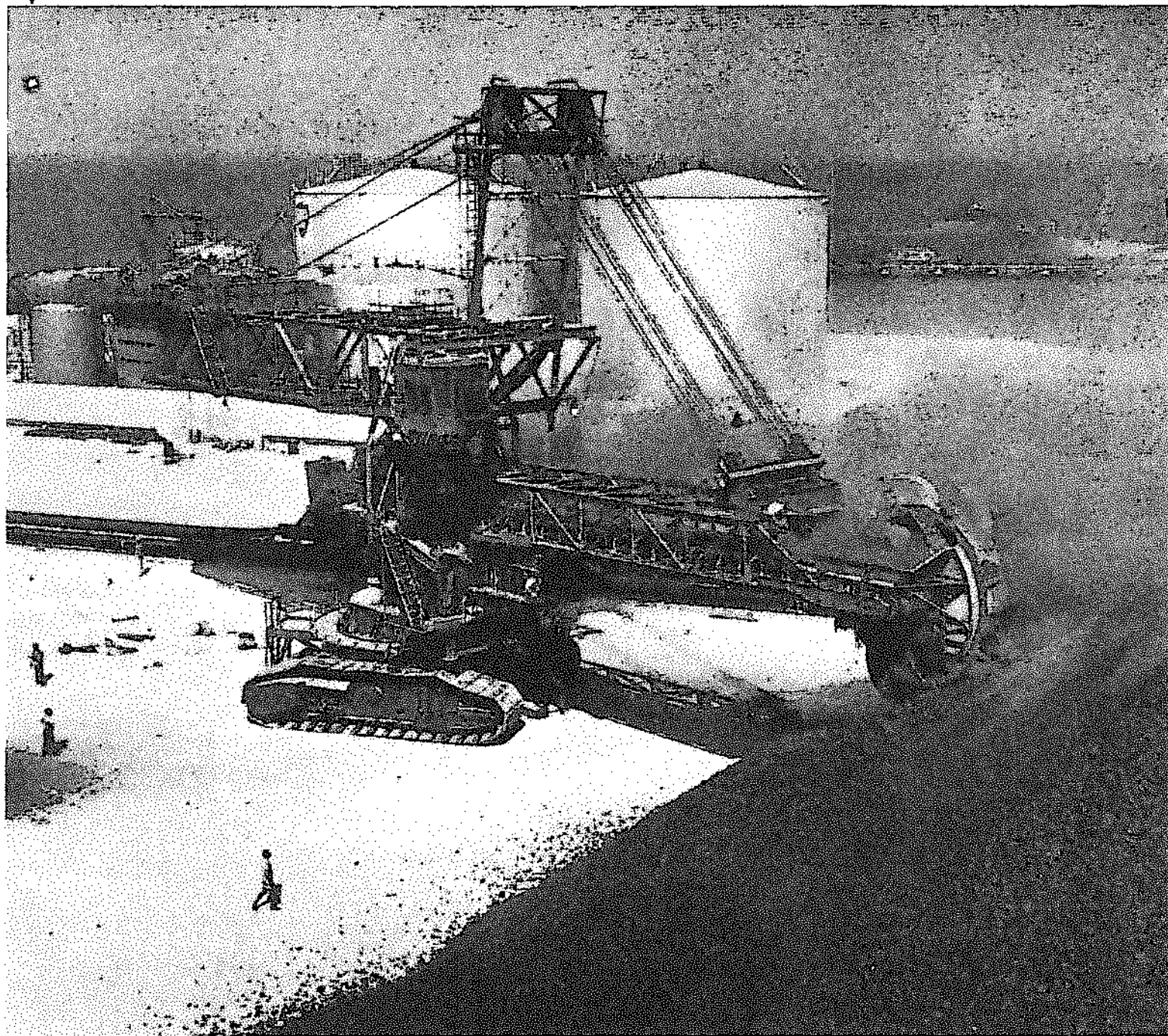
2. L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT EN 1963-1964 :

2.1 - L'évolution du système bancaire.....	25
2.2 - La politique bancaire des autorités monétaires.....	26
2.3 - L'évolution de la situation monétaire de l'U.M.●.A.	28
2.4 - L'évolution des crédits à l'économie.....	30
2.5 - L'évolution des crédits à court terme.....	30
2.6 - Les obligations cautionnées.....	38
2.7 - Le développement des crédits à moyen et long terme.....	41

2.8 - L'évolution des ressources locales du système bancaire.....	43
2.9 - Le concours de la Banque Centrale au système bancaire.....	48
2.10 - Le concours de la Banque Centrale au crédit à court terme.....	51
2.11 - Le concours de la Banque Centrale au crédit à moyen terme.....	52
2.12 - Le taux de l'escompte.....	53
2.13 - Les disponibilités monétaires et quasi monétaires de l'économie.....	55
2.14 - Les finances publiques et les institutions monétaires.....	57
2.15 - La circulation fiduciaire.....	59
2.16 - Les avoirs extérieurs des institutions monétaires.....	65
 3. <u>L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SON EXPLOITATION EN 1963-1964 :</u>	
3.1 - L'administration de la Banque Centrale.....	71
3.2 - Les services de la Banque Centrale.....	74
3.3 - Le contrôle des comptes de la Banque Centrale.....	76
3.4 - Les résultats financiers de l'exercice 1963-1964.....	77

ANNEXES

A. <u>SITUATIONS RÉSUMÉES DE LA BANQUE CENTRALE ET SITUATIONS DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE PAR AGENCE</u>		81
 B. <u>LES PRINCIPALES PRODUCTIONS D'EXPORTATION DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE EN 1963-1964 :</u>		
1. L'Arachide		93
2. Le Café		101
3. Le Cacao		109
4. La Banane		113
5. L'Huile de palme et les palmistes		116
6. Le Coton		120
7. La Gomme arabique		126
8. L'Exploitation forestière		126
9. La Pêche maritime		130
10. L'Exploitation minière		136



Installations de stockage et chargement de minerai de fer de la Société Anonyme des Mines de fer de la Mauritanie (MIFERMA) à Port Etienne

L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE

EN 1964

I. — L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

EN 1963-1964

1.1. Des conditions plutôt favorables de l'économie internationale.

Les grands pays industriels avec lesquels l'ouest africain entretient les relations économiques les plus étroites ont, dans leur ensemble, continué à connaître en 1964 une remarquable progression économique. La persistance même de ce progrès devait déclencher chez certains d'entre eux un développement de la consommation qui a ralenti les progrès de leurs équipements productifs ou menacé l'équilibre de leurs finances intérieures ou extérieures.

Ces conséquences fiévreuses d'une prospérité que l'Italie, à moindre degré les Pays-Bas et la France connaissent, n'ont cependant pas eu de répercussions sensibles sur leurs rapports économiques avec les pays sous-développés. Plus fâcheuses pour eux demeurent les difficultés qu'éprouve encore le Royaume-Uni à mettre son économie en condition d'expansion et à faire face à ses responsabilités monétaires internationales.

Une convergence remarquable d'aides des institutions monétaires internationales et nationales a été nécessaire pour sauver la monnaie anglaise d'une crise qui, si elle n'avait été combattue immédiatement, aurait pu gravement atteindre les monnaies et les économies des autres pays de la zone sterling et du monde tout entier. Ces événements devraient au moins avoir pour conséquence de démontrer la nécessité d'une révision générale des relations monétaires internationales dont l'agencement et le bon fonctionnement important au plus haut point aux pays en voie de développement. Tout dérèglement en ce domaine peut, en effet, les frustrer du profit de leur effort de production, rendre vaines les mesures de stabilisation des prix de leurs exportations, et réduire les possibilités d'équipement que leurs ressources propres ou les aides extérieures reçues leur donnaient l'espoir de réaliser.

Tableau N° 1 : Indices des prix en France

INDICES	Septembre			Variations	
	1962	1963	1964	1962-1963	1963-1964
Indices des prix de gros	Base 100 : Année 1949			± %	
Indice général	186,8	195,4	198,0	+4,6	+1,3
Produits alimentaires	177,0	190,2	190,4	+7,5	+0,1
Produits industriels	192,8	198,5	206,0	+3,0	+3,8
Produits industriels transformés	187,8	192,4	197,6	+2,4	+2,7
Aciers laminés	237,0	232,0	235,0	-2,1	+1,3
Fils et tissus	139,7	153,6	157,1	+9,8	+2,3
Indices des prix à la consommation des familles de condition modeste (259 articles)	Base 100 : Année 1962				
	100,3	106,2	108,5	+5,9	+2,2

Source : I.N.S.E.E.

Tableau N° 2 : Indices des prix ouest africains et français

INDICES	Base	Septembre			Variations	
		1962	1963	1964	1962 à 1963	1963 à 1964
Indices des prix à la consommation africaine					± %	
Abidjan						
Indice général	Février 1960	111,1	110,9	114,2	- 0,2	+3,0
Indice alimentation	» »	116,5	115,2	121,3	- 1,1	+5,3
Ouagadougou						
Indice général	Année 1958	139,6	144,8	148,0	+ 3,7	+2,2
Indice alimentation	» »	129,6	113,7	119,3	-12,3	+4,9
Niamey* : Indice général	1-7-6/30-6-63	101,8	99,7	99,6	- 2,1	-0,1
Indices des prix à la consommation européenne						
Abidjan	Année 1960	108,6	108,9	114,0	+ 0,3	+4,7
Dakar	Juillet 1945	592,0	622,0	630,0	+ 5,1	+1,3
Nouakchott.....	Janvier 1961	107,0	118,0	126,0	+10,3	+6,8
Ouagadougou	1 ^{er} mai 1961	105,4	111,0	115,2	+ 5,4	+3,8
Niamey*	Année 1960	108,6	115,7	116,8	+ 8,5	+1,0
Paris (259 articles)	Année 1962	100,3	106,2	108,5	+ 5,9	+2,2

* Indices Irmestriels.

Sources : Indices des prix à la consommation familiale calculés par les Services de Statistiques (INSEE pour Paris).

La stabilité de la valeur de leur monnaie est sans doute l'une des plus utiles assistances que les pays industrialisés puissent offrir aux pays en voie de développement qui doivent acheter à l'extérieur l'essentiel de leur équipement. La tendance et la politique des prix des pays industrialisés sont, en effet, un des éléments les moins négligeables de l'évolution économique du tiers monde.

Variation des indices des prix dans les grands pays industrialisés

Pays	Prix à la consommation		Prix de gros	
	de septembre à septembre			
	1962-1963	1963-1964	1962-1963	1963-1964
	Pourcentage de variation			
Allemagne occidentale	+ 2,8	+ 2,7	+ 1,0	+ 1,9
Belgique	+ 2,9	+ 4,7	+ 4,0	+ 5,8
France	+ 5,9	+ 3,2	+ 4,5	+ 1,7
Italie	+ 7,3	+ 5,9	+ 5,9	+ 2,8
Grande-Bretagne	+ 1,8	+ 4,5	+ 1,9	+ 3,7
Pays-Bas	+ 0,9	+ 6,4	+ 5,2	+ 5,9
Etats-Unis	+ 1,0	+ 1,9	— 1,0	—

Le grignotage du pouvoir d'achat a continué à affecter toutes les monnaies, mais certains pays se sont employés avec une particulière vigueur à le limiter. A cet égard, la politique de stabilité financière engagée par le gouvernement français, le 12 septembre 1963, peu avant que ne s'ouvre l'exercice sous revue, est de particulière conséquence pour les pays de notre union monétaire.

Tableau N° 3 : Indices des prix de gros en quelques pays industrialisés

PAYS	Septembre			Variations	
	1962	1963	1964	1962-1963	1963-1964
	Base 100 : Année 1958			± 0/0	
Etats-Unis	101	100	100	— 1,0	—
Royaume Uni	107	109	113	+ 1,9	+ 3,7
France	112	117	119	+ 4,5	+ 1,7
Allemagne*	103	104	106	+ 1,0	+ 1,9
Belgique	100	104	110	+ 4,0	+ 5,8
Italie	101	107	110	+ 5,9	+ 2,8
Pays-Bas	96	101	107	+ 5,2	+ 5,9

* Prix de gros Industriels. Source : International Financial Statistics.

Tableau N° 4 : Evolution du salaire minimum interprofessionnel garanti (a)

ÉTATS	1 ^{er} janvier 1958	1 ^{er} janvier 1963	1 ^{er} janvier 1964	1 ^{er} janvier 1965	Variations 1958 à 1965
	Francs c.f.a.				%
Côte d'Ivoire	33,30	40,00	42,40	42,40	+27,3
Dahomey	27,00	34,00	34,00	38,08	+41,0
Haute-Volta	23,00	29,00	29,00	29,00	+26,1
Mauritanie	29,00	35,20	35,20	35,20	+21,4
Niger	21,00	27,00	27,00	27,00	+28,6
Sénégal	35,00	44,00	44,00	44,00	+25,7
Togo	22,00	27,50	29,70	29,70	+34,1
	Anciens francs français				
France	139,20	180,60	188,20	192,95	+38,6

(a) Taux horaires, professions industrielles, 1^{re} zone.

Tableau N° 5 : Salaires minima interprofessionnels garantis (1^{er} janvier 1965)

ÉTATS	Zones d'application	Taux horaires			Date d'application (b)
		40 heures hebdomadaires	Agriculture	Autres activités (a)	
		Francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	1 ^{re} zone	42,40	26,00	29,75	1 ^{er} nov. 1963
	2 ^e zone	38,20	19,50	22,25	
Dahomey	1 ^{re} zone	38,08	32,92	—	1 ^{er} oct. 1964
	2 ^e zone	31,02	26,88	—	
	3 ^e zone	26,65	23,85	—	
Haute-Volta	1 ^{re} zone	29,00	25,13	—	1 ^{er} janv. 1960
	2 ^e zone	24,65	21,36	—	
Mauritanie	1 ^{re} zone	35,20	31,70	—	1 ^{er} oct. 1961
	2 ^e zone	30,25	27,25	—	
Niger	zone unique	27,00	23,40	—	1 ^{er} mai 1962
Sénégal	1 ^{re} zone	44,00	38,15	—	1 ^{er} août 1961
	2 ^e zone	40,90	35,50	—	
Togo	1 ^{re} zone	29,70	25,75	—	1 ^{er} nov. 1963
	2 ^e zone	22,30	19,33	—	
	3 ^e zone	19,33	16,74	—	

(a) Exploitations forestières, élevage, marais salants de la Côte d'Ivoire.

(b) Date d'application des taux du S.M.I.G. pour les 40 heures.

1.2. L'affermissement de la position internationale du franc français et ses conséquences pour l'Union monétaire.

L'importance de la situation monétaire française pour les pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine ne réside sans doute plus dans la quasi exclusivité de la France, comme source de leur approvisionnement. Les Etats de l'Union ont acquis une grande liberté, dont ils usent de plus en plus largement, de s'approvisionner où bon leur semble, et ne reconnaissent plus de conditions privilégiées d'écoulement qu'à de rares productions françaises et selon des modalités conventionnellement fixées. En application de la Convention d'association avec la Communauté Economique Européenne, les droits de douane qui frappaient jusqu'alors les produits originaires des pays de la Communauté autres que la France ont cessé d'être perçus, le 1^{er} décembre 1964, tandis que les contingentements à l'importation des produits de même origine étaient élargis. La préférence douanière, qui a longtemps servi de base aux liens économiques entre la France et les pays aujourd'hui membres de l'Union monétaire, a donc pris fin.

La liberté d'approvisionnement ainsi consacrée sur le plan des restrictions douanières ne serait guère que théorique si elle ne s'accompagnait, pour les pays de l'Union, de la possibilité de régler tous leurs engagements extérieurs en une monnaie internationalement appréciée. Telle est, aujourd'hui, la condition du franc français, et elle donne tout son prix à la coopération monétaire que les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine ont établie avec la République française. Par un paradoxe apparent, la santé du franc n'a jamais été aussi précieuse aux pays de l'Union que depuis qu'il leur est loisible d'établir librement leurs relations économiques extérieures. A ce point de vue, l'année sous revue a pu leur donner toute satisfaction.

1.3. Un développement sans restriction de change.

L'association à la monnaie française et la bonne tenue internationale de celle-ci ont permis aux Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine de ne point avoir à comprimer, pour raison d'insuffisance de capacité de règlement international, nn approvisionnement extérieur indispensable, toujours à l'équipement de leur économie, souvent à la subsistance et au mieux-être de leurs populations. Le pouvoir d'achat de celles-ci, dont nous verrons qu'il s'est appréciablement augmenté dans l'ensemble de l'Union, n'a jamais été frustré par le vide des magasins. Il a, au contraire, trouvé à s'appliquer avec un affinement et une diversification des consommations qui appelleront nécessairement un jour leur satisfaction par une industrie locale de transformation, source d'emplois qualifiés et de revenus.

Cette situation favorable, sinon même indispensable, d'un heureux développement, n'apparaîtrait pas mériter mention si elle n'était devenue dans l'ouest africain un des traits distinctifs de l'appartenance d'un pays à l'Union monétaire.

L'absence d'obstacles géographiques naturels, l'arbitraire étranger qui a présidé au tracé des frontières, la fraternité des hommes font de l'ouest africain une des grandes régions du monde où les barrières de douanes et de change sont le plus difficilement respectées tant elles apparaissent contre nature.

En assurant à ses membres la communauté de monnaie et en maintenant à cette monnaie commune une valeur qui la rend acceptable par tous, l'Union monétaire satisfait mieux qu'il ne pourrait l'être autrement l'espace économique et humain ouest africain, et sa disparition le morcellerait davantage.

Tableau N° 6 : Commerce extérieur des Etats de l'U.M.O.A.

ÉTATS	1 ^{er} octobre - 30 septembre		Variations
	1962-1963	1963-1964	
	Millions de francs c.f.a.		%
COTE D'IVOIRE			
Exportations	55.573	69.731	+ 25,5
Importations	42.173	55.488	+ 31,6
DAHOMÉY			
Exportations	2.905	3.005	÷ 3,4
Importations	7.787	7.971	+ 2,4
HAUTE-VOLTA			
Exportations	2.363	...	—
Importations	3.831	...	—
MAURITANIE (1)			
Exportations	1.932	10.590	÷ 448,1
Importations	9.095	3.617	— 60,2
NIGER			
Exportations	4.600	6.504	+ 41,4
Importations	6.880	7.322	+ 6,4
SÉNÉGAL (2)			
Exportations	27.652	30.343	+ 9,7
Importations	39.021	39.277	+ 0,7
TOGO			
Exportations	4.216	6.864	+ 62,8
Importations	7.092	9.603	+ 35,4

(1) Non compris échanges avec le Sénégal.
 (2) Non compris échanges avec les autres membres de l'U.M.O.A. excepté le Togo.

1.4. L'accroissement des échanges extérieurs.

L'imprécision et même parfois l'absence totale de statistiques continuent à rendre malaisée une appréciation convenable, pourtant bien utile, des échanges extérieurs de l'Union monétaire (a).

Encore qu'il y ait grande témérité à avancer des chiffres, il semble que l'évolution des échanges extérieurs de l'Union puisse être ainsi retracée :

Echanges extérieurs des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine

« Campagnes » du 1^{er} octobre au 30 septembre

	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>Variations</u>
	Milliards de francs c.f.a.		%
Importations.....	121	132	+ 9
Exportations.....	100	130	+ 30
Balance	— 21	— 2	

Le taux modéré d'accroissement des importations paraît trouver sa principale explication dans l'achèvement en 1962-1963 de l'équipement des grandes exploitations minières de Mauritanie et du Togo. Cette modération du taux moyen d'accroissement a de brillantes exceptions : la valeur des importations enregistrées ayant progressé en Côte d'Ivoire de 31,6 % et au Togo de 35,4 %. La forte progression moyenne des exportations résulte de l'accroissement considérable de la valeur des exportations enregistrées en Mauritanie (+ 448 %), au Togo (+ 63 %), au Niger (+ 41 %) et en Côte d'Ivoire (+ 26 %).

Cette évolution a eu pour résultat un quasi-équilibre de la balance commerciale de l'Union, dont les exportations ont « couvert » les importations à concurrence de 98 % en 1963-1964 contre 83 % en 1962-1963.

Comme le montre le *tableau 8*, établi d'après les statistiques du commerce extérieur de la France, les importations de l'Union monétaire en France durant l'exercice sous revue ont dépassé, de très peu il est vrai, la valeur des exportations

(a) Cette insuffisance d'information est particulièrement ressentie au moment de la rédaction de ce rapport. A titre d'illustration, on notera qu'il n'existe aucun enregistrement des échanges du Sénégal par voie maritime ou terrestre avec les autres Etats de l'Union sauf le Togo, qu'aucune donnée sur les échanges extérieurs de la Haute-Volta postérieurement au 31 décembre 1963 n'a été publiée, que les statistiques officielles du commerce extérieur de la Mauritanie omettent d'enregistrer les exportations de minerai de fer et que le Service de Statistique du Niger estime que 30 % des déclarations en douane échappent à ses compilations, d'importantes exportations de bétail au surplus ne connaissant aucun enregistrement. Ces imperfections confèrent aux données présentées ci-après, quel que soit le soin porté à les rectifier, une imprécision qui commande une grande prudence dans leur usage.

**Tableau N° 7 : Balance des règlements des Etats de l'U.M.O.A.
avec les pays hors de la zone franc***

OPÉRATIONS	Année 1963	1 ^{er} octobre 1961 au 30 septembre 1962	1 ^{er} octobre 1962 au 30 septembre 1963	1 ^{er} octobre 1963 au 30 septembre 1964
Solde en millions de francs c.f.a.				
Paiements courants				
Côte d'Ivoire	+ 14.602	+ 13.691	+ 13.510	+ 23.413
Dahomey	— 1.104	— 997	— 1.394	— 825
Haute-Volta	— 198	+ 1.437	— 30	— 239
Niger	— 1.985	— 853	— 1.490	— 2.218
Mauritanie	— 791	— 7.451	— 4.386	+ 4.487
Sénégal	— 7.992	— 7.451	— 9.889	— 1.988
Togo	— 936	— 710	— 272	— 213
Total	+ 1.596	+ 51 17	— 3.951	+ 22.417
Dont :				
Biens et Services				
Côte d'Ivoire	+ 12.801	+ 11.969	+ 11.847	+ 21.519
Dahomey	— 1.773	— 1.296	— 1.926	— 1.639
Haute-Volta	— 1.013	+ 487	— 672	— 1.191
Niger	— 2.577	— 1.569	— 2.239	— 2.711
Mauritanie	— 1.504	— 9.762	— 4.769	+ 3.686
Sénégal	— 9.643	— 9.762	— 11.283	— 3.934
Togo	— 1.645	— 1.060	— 1.153	— 747
Total	— 5.354	— 1.231	— 10.195	+ 14.983
Prestations gratuites				
Côte d'Ivoire	+ 1.801	+ 1.722	+ 1.663	+ 1.894
Dahomey	+ 669	+ 299	+ 532	+ 814
Haute-Volta	+ 815	+ 950	+ 642	+ 952
Niger	+ 592	+ 716	+ 749	+ 493
Mauritanie	+ 713	+ 2.311	+ 383	+ 801
Sénégal	+ 1.651	+ 2.311	+ 1.394	+ 1.946
Togo	+ 709	+ 350	+ 881	+ 534
Total	+ 6.950	+ 6.348	+ 6.244	+ 7.434
Investissements				
Côte d'Ivoire	+ 2.527	+ 425	+ 1.802	+ 1.834
Dahomey	+ 52	+ 54	+ 188	+ 72
Haute-Volta	+ 47	+ 1	+ 6	+ 46
Niger	+ 1	+ 6	+ 3	+ 1
Mauritanie	+ 5.388	+ 5.547	+ 12.256	+ 1.622
Sénégal	+ 869	+ 5.547	+ 1.673	+ 526
Togo	+ 1.005	+ 125	+ 1.243	+ 876
Total	+ 9.889	+ 6.152	+ 17.177	+ 4.977
Balance générale				
Côte d'Ivoire	+ 17.129	+ 14.116	+ 15.312	+ 25.247
Dahomey	— 1.052	— 943	— 1.206	— 753
Haute-Volta	— 151	+ 1.438	— 24	— 193
Niger	— 1.984	— 853	— 1.487	— 2.217
Mauritanie	+ 4.597	— 1.904	+ 7.870	+ 6.109
Sénégal	— 7.123	— 1.904	— 8.216	— 1.462
Togo	+ 69	— 585	+ 971	+ 663
Total	+ 11.485	+ 11.269	+ 13.220	+ 27.394

* Le signe (—) indique l'excédent des transferts vers les pays n'appartenant pas à la zone franc sur les transferts en provenance de ces pays. Le signe (+) indique naturellement l'inverse.

françaises sur les pays de l'Union. Ce n'est point là, cependant, le fait d'un brusque changement d'orientation géographique des relations commerciales. Les règlements commerciaux des pays de l'Union monétaire avec les pays hors de la zone franc, contrôlés par les services et offices des changes marquent, en effet, un renversement complet de leur solde (*tableau 7*). Les paiements pour « biens et services », qui présentaient un déficit de 10,2 milliards de francs c.f.a. en 1962-1963, laissent un solde positif de près de 15 milliards de francs c.f.a. en 1963-1964. Ce changement n'est pas seulement dû à un accroissement de quelque 10 milliards de francs c.f.a. du solde positif des règlements commerciaux de la Côte d'Ivoire, il résulte également de la substitution, en Mauritanie, d'une balance positive de 3,7 milliards à une balance déficitaire de 4,8 milliards et, phénomène plus remarquable encore, de la contraction du déficit traditionnel du Sénégal de — 11,3 milliards en 1962-1963 à — 3,9 milliards en 1963-1964.

Dans des pays en besoin de développement, une telle évolution vers l'équilibre des échanges commerciaux n'est cependant point par elle-même satisfaisante. Pour apprécier sans mercantilisme si cette évolution répond aux besoins du développement de l'Union, une analyse de la nature des importations et du mouvement des prix ayant affecté leurs valeurs serait nécessaire. Les données présentement à notre disposition ne nous le permettent malheureusement pas.

Tableau N° 8 : Commerce extérieur de la France avec l'Afrique de l'Ouest

ÉTATS	EXPORTATIONS de France			IMPORTATIONS en France			BALANCE*	
	Campagnes		Variations	Campagnes		Variations	1962-1963	1963-1964
	1962-1963	1963-1964		1962-1963	1963-1964			
	Millions F.F.		± %	Millions F.F.		± %	Millions F.F.	
Côte d'Ivoire	554,0	644,2	+16,3	585,8	718,1	+ 22,6	— 31,8	—73,9
Dahomey	98,0	91,6	— 6,5	50,0	53,1	+ 6,2	+ 48,0	+38,5
Haute-Volta	63,3	82,9	+31,0	8,7	17,4	+100,0	+ 54,6	+65,6
Mauritanie	119,5	48,7	—59,2	10,7	61,3	+472,9	+108,8	—12,6
Niger	61,6	70,6	+14,6	89,0	102,0	+ 14,6	— 27,4	—31,4
Sénégal	559,3	530,1	— 5,2	583,0	549,8	— 5,7	— 23,7	—19,7
Togo	38,8	48,3	+24,5	46,4	78,5	+ 69,2	— 7,6	—30,2
TOTAL	1.494,5	1.516,4	+ 1,5	1.373,6	1.580,2	+ 15,0	+120,9	—63,8

* Balance pour la France.

Tableau N° 9 : Fonds d'aide et de coopération :
Versements effectués du 1^{er} octobre 1963 au 30 septembre 1964

BÉNÉFICIAIRES PAR NATURE D'OPÉRATION	Dépenses générales	Développe- ment de la production	Infrastructure	Equipements sociaux	TOTAL
Millions de francs c.f.a.					
AFRIQUE de l'OUEST					
Subventions					
Côte d'Ivoire	527	357	161	806	1.851
Dahomey	74	231	842	126	1.273
Haute-Volta	96	336	67	170	669
Mauritanie	106	178	488	27	799
Niger	295	310	350	151	1.105
Sénégal	166	216	202	281	865
Togo	37	115	313	35	500
Organismes communs ex-A.O.F.	—	2	—	82	84
Ex-Fédération du Mali ..	36	—	6	1	43
Total	1.337	1.745	2.429	1.679	7.190
Prises de participation					
Mauritanie	—	— 20	—	—	— 20
Total	1.337	1.725	2.429	1.679	7.170
AUTRES ÉTATS AFRICAINS et MADAGASCAR					
Avances	—	163	—	—	163
Subventions	918	2.494	2.276	1.805	7.493
Prises de participation ..	—	—	15	—	15
Total	918	2.657	2.291	1.805	7.671
ORGANISMES INTER-ÉTATS					
Subventions	1.770	306	23	213	2.312
Prises de participation ..	11	6	—	—	17
Investissements de la République française ..	196	—	—	—	196
Actions menées par la République française et contributions au fonc- tionnement des organis- mes inter-Etats	6.982	42	8	713	7.745
Avances	225	760	—	—	985
Total	9.184	1.114	31	926	11.255
Total général	11.439	5.496	4.751	4.410	26.096

1.5. Une certaine stabilisation de l'aide extérieure.

L'aide extérieure est un apport encore indispensable à l'équipement rapide des Etats de l'Union monétaire. Le montant de l'aide financière dont ils bénéficient n'est malheureusement pas mieux connu que la valeur réelle de leurs échanges commerciaux (a). Des données présentement à notre disposition, il semble ressortir une certaine stabilisation des paiements sur dons extérieurs.

La principale source financière extérieure des Etats de l'Union est demeurée celle directement apportée par le *Fonds d'Aide et de Coopération* (F.A.C.) de la République française en sus de la contribution de celle-ci au Fonds Européen et autres organisations internationales. Cette aide, dont le montant échappe toujours à une détermination exacte tant elle emprunte des formes et des intermédiaires divers, a été d'environ 12 milliards de francs c.f.a. pour l'ensemble des Etats de l'Union monétaire, pour la période sous revue, ce montant étant très voisin de celui réglé durant la précédente « campagne » (tableau 9).

La *Caisse Centrale de Coopération Economique* (C.C.C.E.) a maintenu son concours aux collectivités publiques et entreprises publiques et privées de l'ouest africain pour lesquelles elle constitue toujours la principale source de crédit à moyen et long terme.

Le *Fonds Européen de Développement* a très sensiblement accru sa contribution au développement de l'Union, et le montant des dépenses affectives réglées par lui à son bénéfice est passé de 5,6 milliards en 1962-1963 à 6,3 milliards en 1963-1964 (tableau 10).

Le *Programme élargi d'Assistance Technique des Nations Unies*, qui avait contribué au financement de projets d'un coût global de 522 millions de francs c.f.a. en 1962-1963, a accepté de participer à des nouveaux projets d'un coût de 440 millions de francs c.f.a. en 1963-1964 (b).

L'aide des institutions financières internationales ne s'est, par contre, manifestée que très tardivement au cours de l'exercice sous revue, sous la seule forme d'un prêt de 370 millions de francs c.f.a. consenti à la République du Niger par l'*Association Internationale pour le Développement*, pour l'exécution d'un programme d'aménagement routier.

Il nous est malheureusement impossible, faute d'information suffisante, d'avancer une estimation de l'aide consentie à l'Union par les autres pays, notamment la République Fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique. Il semble, cependant, que les montants effectivement versés durant l'exercice écoulé soient demeurés relativement faibles, sans doute de l'ordre de 2 milliards de francs c.f.a.

(a) Comme le montre le tableau 9, 43 % du montant de l'aide française, la mieux connue, ne peuvent être géographiquement affectés avec précision, d'après les données à notre disposition.

(b) Ces données se rapportent à des exercices du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante ; le montant des règlements effectifs ne nous est pas connu.

Les dépenses des services civils et militaires français dans les Etats de l'Union, qui constituent un très important aliment à l'activité économique de ceux-ci, semblent également s'être élevées, durant l'exercice sous revue, à un montant très voisin, à peine inférieur, à celui du précédent exercice.

Au total, l'apport extérieur de contributions d'institutions internationales ou de gouvernements étrangers semble avoir été, en 1963-1964, d'un montant voisin de celui du précédent exercice : environ 36 milliards de francs, ce chiffre n'étant cependant qu'une estimation assez grossière.

Le montant net des investissements de pays hors zone franc dans les Etats de l'Union a, par contre, sensiblement diminué, se réduisant de 17,2 milliards de francs c.f.a. à 5 milliards (*tableau 7*), cette réduction étant principalement due à l'achèvement des équipements d'exploitation et d'évacuation du minerai de fer mauritanien. Aucune estimation des investissements nets de capitaux de la zone franc n'a pu encore être établie.

Tableau N° 10 : Fonds européen de développement :
Concours financier au développement des Etats ouest africains

ÉTATS	Situation au 30 septembre 1964				Dépenses effectuées du 1 ^{er} oct. 63 au 30 sept. 64	
	Nombre de projets (a)	Engagements	Contrats passés, devis arrêtés	Dépenses effectuées (b)		
		Milliers d'unités de compte*			Millions de francs c.f.a.	
Côte d'Ivoire.....	20	39.662	24.602	19.639	4.847,9	1.480,8
Dahomey	18	20.777	10.824	5.448	1.344,9	602,1
Haute-Volta	13	28.233	18.172	9.159	2.260,9	809,7
Mauritanie	11	15.250	8.252	6.006	1.482,6	494,0
Niger	8	31.291	10.830	9.198	2.270,6	801,8
Sénégal	24	43.834	20.484	18.080	4.463,1	1.667,2
Togo	18	15.935	7.183	5.231	1.291,3	414,0
TOTAL.....	112	194.982	100.347	72.761	17.961,3	6.269,6
Ensemble des Pays et Territoires d'Outre-Mer associés	377	581.000	281.586	192.274	47.463,4	17.626,3
Part de l'U.M.O.A. (%) .	29,7	33,6	35,6	37,8	37,8	35,6

* 1 unité de compte = 246,853 francs c.f.a.

(a) Projets ayant fait l'objet d'une décision de la Commission ou d'une approbation du Conseil à la date du 30 septembre 1964.

(b) Dépenses effectuées depuis l'origine du F. E. D. O. M.

1.6. Le «décollage» de l'industrie minière.

Si l'aide extérieure a continué de soutenir l'équipement de l'Union avec la même vigueur, le facteur déterminant de l'évolution de l'activité économique de celle-ci, au cours de l'exercice 1963-1964, a été le développement de certaines productions agricoles, tel le café, mais aussi de produits minéraux.

La grande exploitation minière a fait, en effet, sa véritable entrée dans l'économie de l'Union, au cours de l'exercice écoulé. On trouvera en annexe un exposé détaillé de ce développement ; le *tableau 11* en enregistre les résultats dont les plus remarquables doivent être soulignés.

<u>Exportations</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>
	Tonnes	
Minerais de fer mauritanien	1.293.000	4.983.000
Phosphates togolais	476.071	778.247
Phosphates sénégalais	459.983	714.269

D'une année à l'autre, la valeur des exportations de produits minéraux a doublé.

1.7. Le développement des productions agricoles d'exportation.

L'annexe au présent rapport détaille l'évolution des principales productions agricoles et forestières et des conditions de leur commercialisation durant l'exercice écoulé.

Avec toute la sécheresse des statistiques d'ensemble, le *tableau 12* enregistre l'évolution des principales productions agricoles d'exportation dont la commercialisation conditionne encore l'activité économique générale de l'Union.

Des conditions climatiques défavorables ont réduit les quantités commercialisées de cacao et de coton de 10 % environ par rapport à celles achetées lors de la précédente campagne, mais ces résultats demeurent très supérieurs à ceux enregistrés lors des campagnes antérieures.

Sans atteindre, par contre, le volume record de la campagne 1961-1962, la récolte commercialisée d'arachides a été de près de 7 % supérieure à celle de la campagne 1962-1963 ; cet accroissement a été particulièrement marqué au Niger, la récolte 1963-1964 ayant été de 29 % supérieure à la précédente.

Tableau N° 11 : Productions minières

ETATS	Unité	PRODUCTION				VENTES			
PRODUITS		1961	1962	1963	1964	1961	1962	1963	1964
Côte d'Ivoire									
Diamants	carat	549.330 *	283.911	204.884	220.883	539.420	414.197	213.507	209.565
dont :									
Entr. industrielles	»	163.270	183.911	179.659	200.271	153.360	164.066	186.182	204.219
Bureaux d'achats	»	386.060 *	100.000 **	25.225	20.612	386.060	250.131	27.325	5.346
Manganèse	tonne	124.740	106.983	139.063	136.425 (a)	113.730	95.775	104.843	104.549
dont :									
Mineral à 45,5% Mn	»	99.360	87.627	109.222	111.802	103.730	95.775	104.843	84.313
Fines à 38% Mn	»	25.380	19.356	29.841	17.992	10.000	—	—	20.236
Colombo tantaille	kilo	3.800	2.618	1.237	1.500	—	8.077	—	—
Haute-Volta									
Or	kilo	356	1.237	1.496	1.000	126	1.233	1.453 (b)	1.000
Mauritanie									
Mineral de fer	tonne	—	—	1.375.000	...	—	—	1.293.000	4.983.000
Niger									
Mineral d'étain (70%)	tonne	68	59	80	...	71	61	80	70
Sénégal									
Phosphate d'alumine	tonne	139.380	141.426	125.778	120.939	90.498	77.030	83.543	97.065
Phosphate d'alumine déshydraté	»	31.197	41.680	17.710	32.254	20.730	33.940	18.990	17.830
Phosphate de chaux	»	406.969	497.090	464.372	677.081	340.030	342.524	459.983	714.269
Ilménite	»	17.496	22.432	12.189	1.320	17.231	20.020	11.945	3.970
Zircon	»	5.388	2.336	3.069	554	5.365	2.090	3.279	926
Rutile	»	177	736	736	54	170	395	906	127
Togo									
Phosphates	»	100.000	191.705	517.000	...	57.162	184.715	476.071	773.247

(a) Y compris 6.631 tonnes de " gros à 40 % ". (b) Non compris la teneur en or de 849 tonnes de terre aurifiées.

* Y compris diamants extraits hors Côte d'Ivoire et acquis par les bureaux d'achats ivoiriens; ** estimation des seuls achats de diamants extraits en Côte d'Ivoire.

Le développement le plus spectaculaire est cependant celui de la production de café ; le tonnage des achats en 1963-1964 est, en effet, de 30 % supérieur à celui de la précédente campagne, les achats de la campagne ayant atteint 261.500 tonnes en Côte d'Ivoire et 18.700 tonnes au Togo.

Tableau N° 12 : Principales productions agricoles commercialisées*

CAMPAGNES	Arachides décortiquées	Café	Cacao	Palmistes	Coton (en graine)
Tonnes					
1958-1959	587.000	170.355	63.555	74.517	13.829
1959-1960	595.000	136.682	71.366	97.603	18.905
1960-1961	678.000	196.122	107.422	71.227	17.898
1961-1962	705.000	110.538	92.985	68.505	14.984
1962-1963	640.000	201.068	123.066	69.213	29.975
1963-1964	683.000	281.409	111.106	75.921	26.970
Variations					
Pourcentages					
1958-1959 à 1959-1960	+ 1,4	-19,8	+12,3	+31,0	+ 36,7
1959-1960 à 1960-1961	+13,9	+43,5	+50,5	-27,0	- 5,3
1960-1961 à 1961-1962	+ 4,0	-43,6	-13,4	- 3,8	- 16,3
1961-1962 à 1962-1963	- 9,2	+81,9	+32,4	+ 1,0	+100,0
1962-1963 à 1963-1964	+ 6,7	+40,0	- 9,7	+ 9,7	- 10,0

*Ensemble des Etats de l'Union monétaire.

1.8. L'évolution de la rémunération des producteurs.

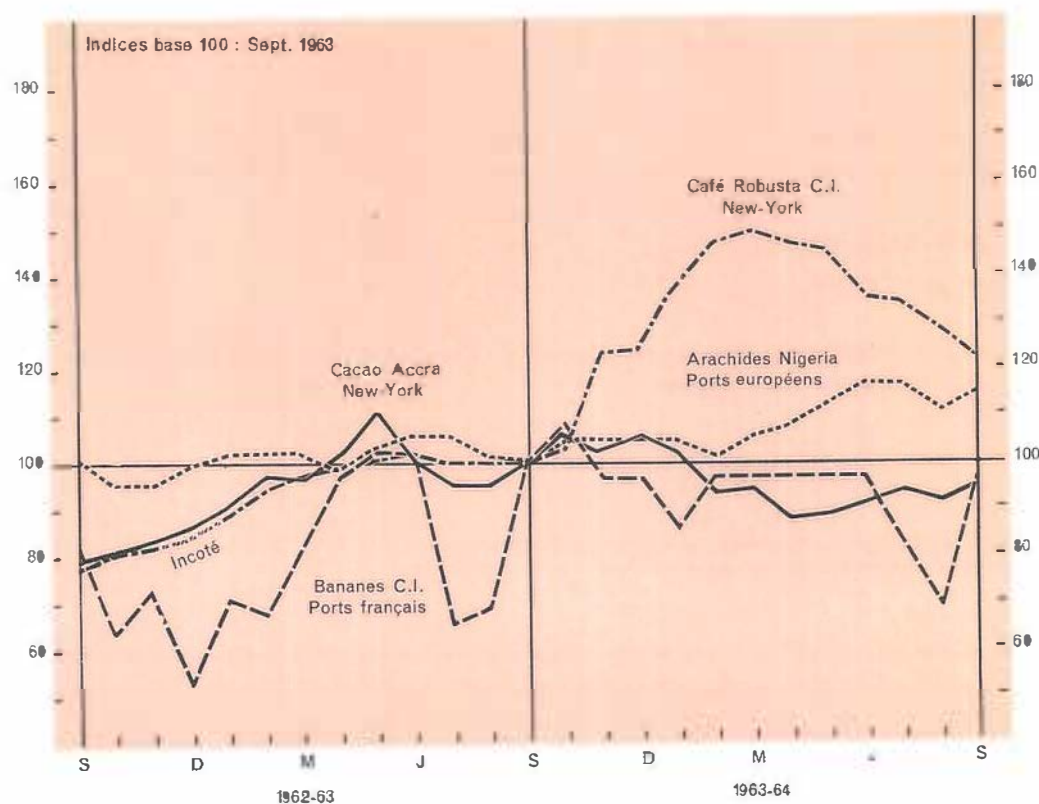
Ainsi que l'exposent les notes annexées, les conditions du marché international ou le maintien à certaines des productions de l'Union, l'arachide notamment, des avantages précédemment consentis à leur vente en France, ont, dans l'ensemble, assuré leur écoulement à des conditions au moins aussi bonnes que celles de la précédente campagne. De particulière importance pour l'économie ouest africaine a été la hausse du cours du café Robusta sur le marché international ; de 26,8 US cents la livre, à New York en septembre 1963, il s'est élevé à 39,9 cents en mars 1964, pour redescendre à 32 cents à fin septembre.

Ces conditions ont permis un maintien et même, pour le café et le cacao, un accroissement des prix d'achat des principales productions agricoles d'exportation.

Prix d'achat aux producteurs ouest africains

	<u>1961-1962</u>	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>
	Francs c.f.a. au kilogramme		
<i>Arachides</i>			
Kaolack (en coques)	22,00	22,00	22,00
Maradi (décortiquées)	22,50	21,00	21,00
<i>Cacao</i>			
Côte d'Ivoire	70,00	70,00	76,80 (a)
Togo	65,00	65,00	70,00
<i>Café Robusta</i>			
Côte d'Ivoire	80,00	80,00	87,95/97,95 (b)
Togo	65,00	65,00	75,00

Indices des prix des produits agricoles africains



(a) Estimation prix base nu bascule Abidjan du prix « tous points d'achats ».

(b) Estimation prix base nu bascule Abidjan du prix « tous points d'achats » prix porté de 80 à 90 francs le 16 décembre 1964.

Le développement du volume des productions, le maintien et même l'accroissement des prix d'achat, notamment du café dont la récolte a enregistré le plus fort accroissement, ont eu pour conséquence une sensible amélioration du revenu des cultivateurs et planteurs. A défaut d'une estimation complète de ce revenu, il a été tenté d'en apprécier l'évolution par le mouvement de la valeur, aux prix officiels, des récoltes commercialisées d'arachide, de café, de cacao, de coton et de palmistes. Selon ce procédé, dont l'imprécision ne doit pas être méconnue, le revenu des productions agricoles de l'Union aurait été, en 1963-1964, de 25 % supérieur à celui de la campagne précédente, dépassant même de 13 % environ en valeur nominale le revenu de la campagne 1960-1961, le plus élevé enregistré, selon ce mode d'évaluation, depuis la campagne 1956-1957.

Valeur des récoltes commercialisées *

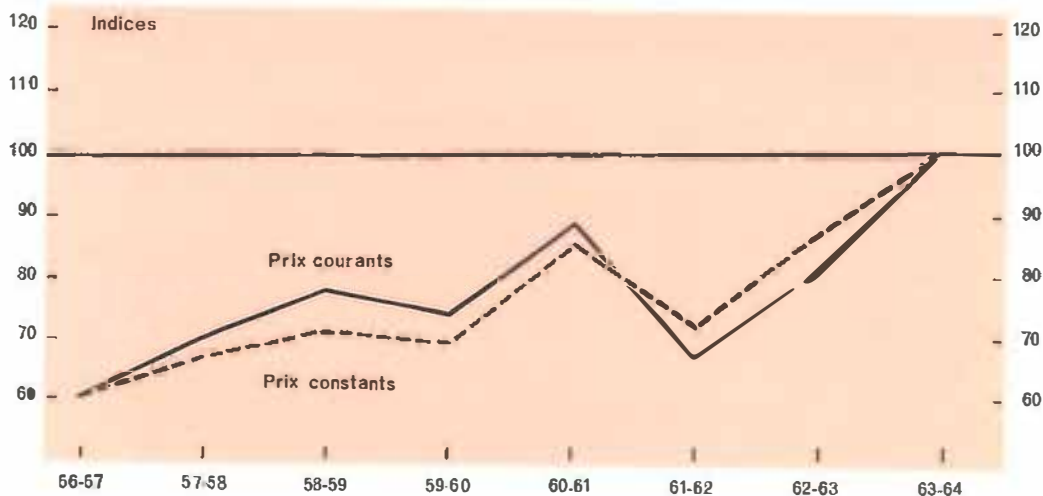


Tableau N° 13 : Indices de la valeur de la récolte commercialisée *

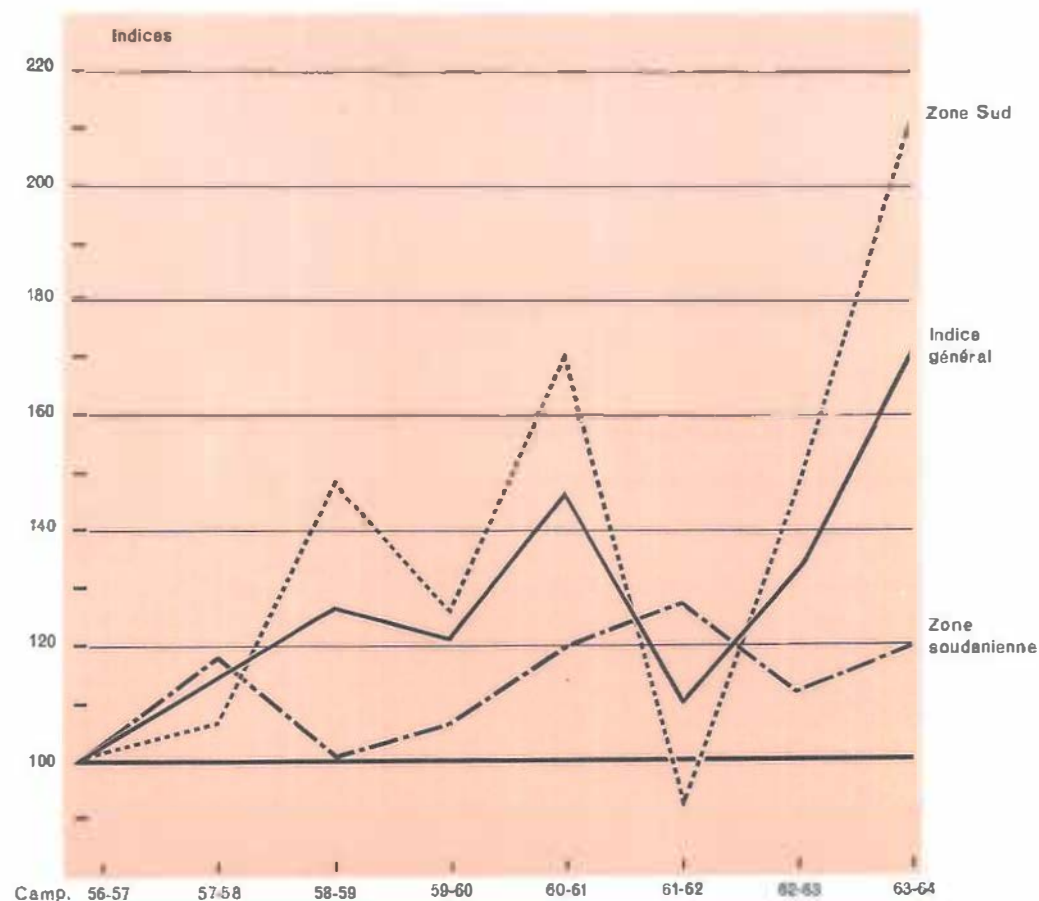
CAMPAGNES	Indice de la valeur		Indice pondéré des prix
	prix constants	prix courants	
1956-1957	60	60	100
1957-1958	66	69	105
1958-1959	70	77	110
1959-1960	68	73	107
1960-1961	85	88	104
1961-1962	71	66	93
1962-1963	87	80	92
1963-1964	100	100	100

* Indice base 100 : valeur de la récolte commercialisée 1963-1964 (à prix constants et à prix courants).

Ce remarquable taux d'accroissement tient, sans doute, en partie à l'élévation du prix d'achat du café et du cacao ; mais calculé à prix constants, il est cependant de 15 %, exprimant ainsi l'expansion du volume des principales productions agricoles d'exportation.

Selon les régions, le taux d'accroissement du revenu des productions agricoles, apprécié selon la même méthode, a cependant connu de grandes variations, que les indications précédemment données sur l'évolution du volume des différentes productions et de leur prix expliquent suffisamment. La différence d'évolution au cours des deux dernières années de la valeur des principales productions commercialisées dans les régions tropicales (zone sud) et soudanienne de l'Union est exprimée par le graphique (page 20), sur la base d'indices calculés comme précédemment indiqué. Il montre aussi la relative stabilité du revenu ainsi estimé de la zone soudanienne, due à l'ancienne organisation du marché des corps gras de la zone franc et la grande variabilité du revenu de la zone sud ; il témoigne ainsi que la combinaison, dans un même système monétaire, de régions de productions naturelles très différentes, peut sensiblement amortir des variations brusques de revenu, si dommageables à un développement régulier.

Valeur des récoltes commercialisées *



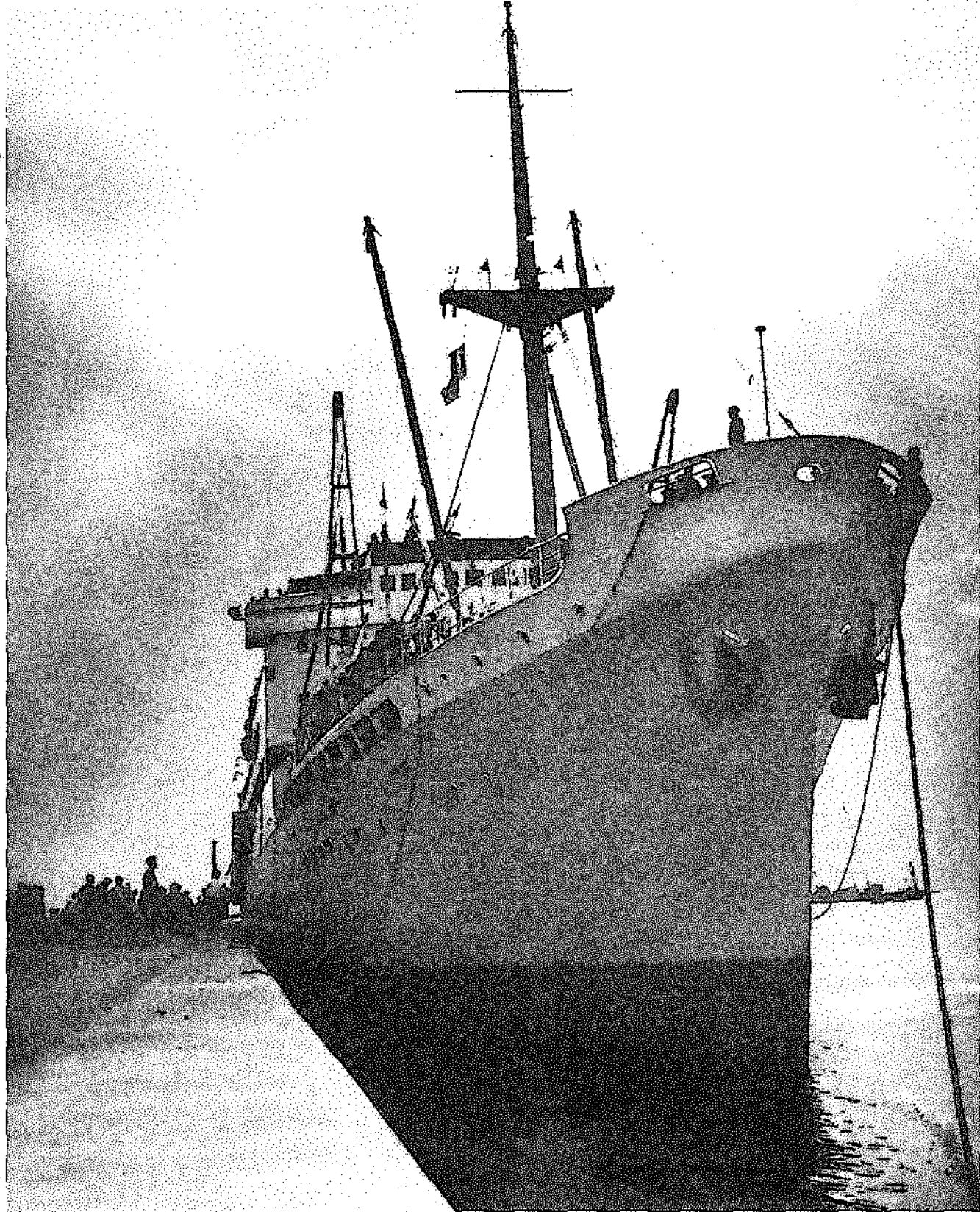
* Indice base 100 : valeur de la récolte commercialisée 1956-1957.

Zone soudanienne : SÉNÉGAL (arachides) et NIGER (arachides et coton).

Zone Sud : CÔTE D'IVOIRE et TOGO (café, cacao, palmistes et coton).

Si la stabilisation de leurs recettes d'exportation est une des conditions de leur développement, les Etats de l'ouest africain l'assureront sans doute plus aisément et plus sûrement par la combinaison de leurs ressources naturelles que par toute autre méthode qu'il ne dépend point d'eux d'appliquer.

A cette combinaison, facteur sans doute le plus décisif du développement futur de l'ouest africain, l'Union monétaire peut être de la plus grande contribution. Cette Union assure déjà à tous ses membres le bénéfice d'une assise plus large de leur système monétaire commun dont l'évolution, au cours de l'exercice écoulé, retiendra maintenant notre attention.



Paquebot "Foch" à quai dans le Port de Cotonou

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE
ET DU CRÉDIT

II. — L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT EN 1963-1964

2.1. L'évolution du système bancaire.

La transformation du système bancaire, entreprise en 1960, s'est poursuivie en 1963-1964.

Pendant cet exercice, deux réalisations ont vu le jour. L'*Union Togolaise de Banque* (U.T.B.), constituée le 23 avril 1964 sous la forme d'une société anonyme de droit local, a repris, à partir du 1^{er} juillet 1964, l'exploitation des guichets du Crédit Lyonnais au Togo. Son capital de 100 millions de francs c.f.a. se trouve réparti entre la République togolaise, le Crédit Lyonnais, la Deutsche Bank et la Banca Commerciale Italiana.

Le 1^{er} juillet 1964, la *Banque Nationale de Développement du Sénégal* (B.N.D.S.) est née de la décision du Gouvernement du Sénégal de remplacer la Banque Sénégalaise de Développement (B.S.D.) et le Crédit Populaire Sénégalais (C.P.S.) par un organisme unique. Il lui était apparu, en effet, souhaitable, dans le double but d'harmoniser et de simplifier les procédures d'octroi des crédits au développement par les banques appropriées relevant de la Puissance publique et d'assurer un meilleur emploi de leurs ressources, de procéder à un regroupement des activités, parfois concurrentes, des deux banques appelées à disparaître.

A cet effet, la B.S.D. et le C.P.S. ont procédé, le 1^{er} juillet 1964, à la création de la nouvelle banque constituée sous la forme d'une société anonyme sénégalaise au capital de 100 millions de francs c.f.a.

Depuis cette date, la B.N.D.S. effectue les opérations relevant de la compétence de ces deux établissements et agit comme leur liquidateur, jusqu'au moment (vraisemblablement mars-avril 1965) où il sera fait apport à la B.N.D.S. de l'actif net de la B.S.D. et du C.P.S. après approbation de celui-ci par les Assemblées générales de dissolution. Le capital définitif de la Banque Nationale sera alors fixé en fonction de ces apports ; il sera vraisemblablement de l'ordre de 1.300 à 1.400 millions de francs c.f.a., dont 55 % seront détenus par le Gouvernement du Sénégal, 10 % par la B.C.E.A.O. (en contrepartie des actions B.S.D. précédemment souscrites par elle) et le solde par la Caisse Centrale de Coopération Economique et divers actionnaires français et sénégalais.

Toutefois, si pendant l'exercice 1963-1964 les réalisations ont été limitées aux deux créations indiquées ci-dessus, par contre, les travaux d'études et de préparation qui ont été entrepris laissent entrevoir, pour 1964-1965, des modifications de plus grande portée.

La *Banque Ivoirienne de Développement Industriel* (B.I.D.I.), créée par une loi du 8 mai 1964, a tenu, en février 1965, son Assemblée générale constitutive. Son capital de 700 millions de francs c.f.a. est réparti entre le Gouvernement ivoirien (23 %), la Société Financière Internationale, diverses banques ou institutions financières américaines (Chase International Investment C^o N.Y. - Lazard Brothers N.Y.), diverses banques françaises (Banque de Paris et des Pays-Bas, Lazard Frères, B.F.C.E.), les quatre banques de dépôt ivoiriennes, la Caisse Centrale de Coopération Economique, etc., et notre Banque Centrale (pour 6 % du capital).

Héritière directe de la Banque du Sénégal, constituée il y a plus d'un siècle, la *Banque de l'Afrique Occidentale* (B.A.O.) a poursuivi durant l'exercice sous revue les négociations dont la conclusion, au début de 1965, transfère son activité à un nouvel établissement : la *Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale*, constituée en association avec l'International Banking Corporation, filiale de la First National City Bank of New York et la société financière Klehe et Cie, représentant pour l'Europe de la société américaine Allen and C^o.

D'autres réalisations, de moindre importance, sont également à l'étude, si bien qu'au cours du prochain exercice, la construction d'un ensemble bancaire ouest africain homogène et parfaitement équilibré devrait normalement être achevée.

2.2. La politique bancaire des autorités monétaires.

L'exercice 1962-1963 avait vu la mise en place des mécanismes prévus par les statuts de la nouvelle Banque Centrale, en vue d'aboutir à une décentralisation nationale aussi poussée que possible.

Dans ce cadre, les Comités monétaires nationaux n'ont cessé de perfectionner leur technique, et ils sont parvenus au cours de l'exercice 1963-1964 à serrer leurs prévisions au plus près de la réalité. Aussi, pour les décisions de sa compétence, le Conseil d'administration n'a été amené que très rarement à modifier les propositions desdits Comités, et le plus souvent d'ailleurs, uniquement pour coordonner la politique monétaire dans les différents Etats de la zone d'émission.

Une parfaite cohésion s'est ainsi instaurée entre les différents organes de la Banque Centrale et son efficacité s'est révélée d'autant plus grande que le souci de respecter soigneusement les règles qui président à la distribution du crédit a été général et permanent.

Cette communauté de vues et d'action a notamment permis l'élaboration d'une politique bancaire qui comporte deux temps :

- 1^o un allègement préalable du risque couru par les banques du fait des opérations de crédit traitées par elles avec leur clientèle ;
- 2^o en contrepartie, l'obligation pour les banques de respecter certaines règles de gestion destinées :
 - à les associer plus étroitement au développement économique des Etats,
 - à sauvegarder les intérêts de leurs déposants,
 - à leur assurer une rentabilité satisfaisante tout en maintenant le coût du crédit à un taux modéré pour l'utilisateur.

Le premier temps a été réalisé. En effet, il était apparu depuis longtemps que de nombreuses entreprises s'installaient en Afrique avec des capitaux propres insignifiants, suppléaient à cette carence par un recours exagéré au crédit bancaire, faisant ainsi courir aux banques des risques anormalement élevés et sans espoir d'amélioration, la quasi-totalité des profits étant automatiquement transférée vers l'extérieur.

C'est pour remédier à cette situation que le 26 mai 1964 le Conseil d'administration a décidé qu'en règle générale, seuls pourraient être mobilisés auprès de la Banque Centrale les crédits à court terme accordés aux entreprises :

- dont l'endettement global ne dépasse pas dix fois leur surface nette (sauf cas exceptionnels limitativement prévus),
- qui disposent, en outre, d'un fonds de roulement net minimal de 5 à 10 %, selon la nature de leur activité.

Ainsi, les entreprises sont-elles désormais tenues de limiter leurs engagements en fonction de leurs moyens de base et devront-elles, à l'avenir, les renforcer au fur et à mesure du développement de leur activité, soit par des apports nouveaux, soit par un autofinancement progressif. Il convient, par ailleurs, de noter que cette décision, qui donne un minimum d'assiette au risque bancaire, est trop modeste dans les obligations qu'elle comporte, pour qu'à l'avenir elle ne fasse point l'objet de renforcements successifs, au fur et à mesure que la structure financière des entreprises le permettra.

Le second temps est en cours de réalisation. Il repose essentiellement sur l'adoption, dans chaque Etat, d'une réglementation bancaire basée sur des principes harmonisés au niveau de la zone d'émission, ainsi que l'article 10 du Traité d'Union monétaire en fait l'obligation à ses membres.

Ces lois bancaires ont déjà été promulguées en Haute-Volta, en Mauritanie et au Sénégal. Elles sont sur le point de l'être dans les autres Etats de l'Union. Lois et projets s'appuient tous sur un cadre-type de réglementation générale adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 20 septembre 1963.

Ainsi, l'harmonisation nécessaire est-elle réalisée. Elle sera poursuivie par l'élaboration des décrets et arrêtés d'application, qui soumettront les banques au respect :

- de conditions déterminées dans leurs rapports avec leur clientèle,
- d'un capital minimum proportionné au volume de leurs engagements,
- de règles de liquidité adaptées à la nature de leurs opérations, car les critères qui seront retenus dans ce domaine reposeront également sur des principes de base communs.

2.3. L'évolution de la situation monétaire de l'Union.

La nature même du phénomène monétaire ne permet pas d'en saisir l'évolution par la mesure d'un flux (production, exportations), mais seulement par la variation dans le montant et la composition des dettes et créances des *institutions monétaires* à l'égard de l'économie nationale et de l'extérieur (a). L'analyse de cette variation pouvant difficilement être continue, force nous est de la limiter à des moments choisis de l'évolution économique. La prépondérance de productions agricoles annuelles dans l'activité économique de l'ouest africain confère une particulière signification à la pause qui suit le dénouement des opérations de commercialisation des grandes récoltes et qui, pour l'ensemble des pays de l'Union, se marque à la fin du mois de septembre, date choisie pour la clôture de l'exercice de notre Banque.

Le *tableau 14* présente, sous la forme la plus condensée, les créances et les dettes des *institutions monétaires* de l'Union monétaire à l'égard :

- de « l'économie » de l'Union, en désignant ainsi l'ensemble des entreprises privées et publiques y exerçant leur activité et des personnes physiques (des ménages, pour employer la terminologie des comptables économiques français) y résidant ;
- des Gouvernements de l'Union considérés comme organisations dont les opérations monétaires sont assurées par leur Trésor public et ses « annexes » monétaires (Postes et Caisses d'épargne) ;
- de « l'extérieur », celui-ci englobant toutes les personnes et organisations non rattachées à l'économie et aux Gouvernements de l'Union (b).

Comparée à la situation au début de l'exercice (30 septembre 1963), celle à la fin de l'exercice sous revue (30 septembre 1964) se caractérise par un accroissement

(a) La définition des institutions monétaires est partout malaisée ; il en est même ainsi dans des pays de structure économique simple comme ceux de l'Union Monétaire Ouest Africaine, mais qui ont hérité d'une organisation monétaire très complexe, conçue et réalisée depuis la métropole et non dans ses colonies, et dont l'intégration n'est pas encore complète dans les États indépendants qui en sont issus.

(b) Par contre, dans l'appréciation de la situation de chacun des États de l'Union, ses dettes et créances à l'égard des autres membres de l'Union sont également considérées comme « extérieures ».

de 14,0 milliards de l'endettement de l'économie à l'égard des institutions monétaires ; la création de monnaie ainsi réalisée a été absorbée essentiellement par :

— un accroissement de 7,3 milliards des disponibilités monétaires et quasi-monnaies des entreprises (publiques et privées) et des ménages ;

— une augmentation de 3,3 milliards des créances des Gouvernements sur les institutions monétaires ;

— la couverture, à concurrence de 1,5 milliard, d'un déficit de la balance des paiements (a).

Tableau N° 14 : Situation résumée des institutions monétaires*

ACTIF - PASSIF	30 septembre 1963	30 septembre 1964	Variations 1963-1964	
			Montant	± %
Millions de francs c.f.a.				
ACTIF				
A.E. — Avoirs extérieurs nets	32.012	30.491	— 1.521	— 4,8
— Créances sur l'extérieur	45.165	50.562	+ 5.397	+ 11,9
— Engagements à l'égard de l'extérieur	13.153	20.071	+ 6.918	+ 52,6
C.E. — Crédits à l'économie	74.099	88.134	+14.035	+ 18,9
— A court terme	63.255	75.146	+11.891	+ 18,8
— A moyen terme	10.844	12.988	+ 2.144	+ 19,8
Total Actif ... Total Passif.	106.111	118.625	+12.514	+ 11,8
PASSIF				
D.M. — Disponibilités monétaires et quasi-monnaies des entreprises et particuliers	84.812	92.110	+ 7.298	+ 8,6
— Billets et pièces	33.660	41.625	+ 2.965	+ 7,7
— Dépôts à vue	40.717	39.035	— 1.682	— 4,1
— Dépôts à terme	3.857	9.696	+ 5.839	+151,4
— Dépôts en Caisse d'Epargne	1.578	1.754	+ 176	+ 11,1
C.G. — Créances des Gouvernements (nettes)	16.277	19.607	+ 3.330	+ 20,5
DIV. — Autres éléments (nets)	5.022	6.908	+ 1.886	+ 37,6
* Banque Centrale, banques commerciales et établissements publics de crédit, Trésors publics, Offices postaux et Caisses d'épargne.				

(a) Ainsi que par une variation de 1,9 milliard des éléments non recensés ci-dessus.

2.4. L'évolution des crédits à l'économie.

L'évolution de la situation monétaire de l'Union est ainsi commandée par le mouvement des concours de ses institutions monétaires au financement de l'économie, et ce d'autant plus que l'influence des autres facteurs de transformation s'y trouve réduite par la modicité de la dette publique intérieure, la large ouverture des pays de l'Union sur l'économie internationale et la libre convertibilité de sa monnaie.

De très fortes récoltes à commercialiser, parfois à un prix en hausse (café, cacao), les délais d'écoulement de ces productions, le développement de certaines activités industrielles et des crédits à la consommation ont sensiblement accru les besoins de monnaie des économies de l'Union considérée dans son ensemble. Tout au long de l'exercice, le montant des crédits consentis à l'économie, tant par le système bancaire de l'Union que par les Trésors publics (par le moyen d'obligations cautionnées), s'est tenu à un niveau très sensiblement supérieur à celui enregistré le précédent exercice à même date.

Crédits à l'économie

	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>Variations</u>
	Millions de francs c.f.a.		± %
<u>1962-1963 :</u>			
Septembre	63.798	74.099	+ 16,1
Octobre	65.858	75.313	+ 14,4
Novembre	67.501	77.385	+ 14,6
Décembre	78.981	88.563	+ 12,1
<u>1963-1964 :</u>			
Janvier	85.530	98.531	+ 15,2
Février	89.439	105.543	+ 18,0
Mars	90.163	105.151	+ 16,6
Avril	85.694	102.661	+ 19,8
Mai	82.223	101.101	+ 23,0
Juin	79.298	98.669	+ 24,4
Juillet	75.762	94.365	+ 24,6
Août	73.482	89.597	+ 21,9
Septembre	74.099	88.134	+ 18,9

La forte variation saisonnière qu'enregistrent les données ci-dessus est naturellement le fait du mouvement des crédits à court terme selon le rythme des productions agricoles et de leur commercialisation.

2.5. L'évolution des crédits à court terme.

Tous les facteurs qui affectent, dans son intensité comme dans son déroulement, l'activité économique se reflètent, en effet, dans le mouvement des crédits à court terme : volume des récoltes, prix d'achat aux producteurs, conditions d'écoulement des productions souvent influencées par des accords internationaux ou entretien de stocks en attente de placement.

Le tableau ci-dessous compare le montant des crédits à court terme consentis à l'économie, au début et à la fin de l'exercice 1963-1964 :

*Crédits à court terme consentis à l'économie**

	30 septembre 1963	30 septembre 1964	Variation	
			<i>absolue</i>	<i>relative</i>
	Millions de francs c.f.a.			%
Côte d'Ivoire	25.095	34.842	+ 9.747	+ 39
Dahomey	3.090	3.791	+ 701	+ 23
Haute-Volta	2.246	3.186	+ 940	+ 42
Mauritanie	893	1.143	+ 250	+ 28
Niger	3.210	4.252	+ 1.042	+ 32
Sénégal	26.462	24.919	- 1.543	- 6
Togo	2.259	3.014	+ 755	+ 33
Ensemble	63.255	75.147	+ 11.892	+ 19

Il fait apparaître une augmentation très importante (+ 19 %) des besoins globaux de l'économie ouest africaine et il souligne également l'irrégularité des variations notées dans chaque Etat. Les facteurs que nous avons indiqués précédemment et qui affectent le volume des concours bancaires à court terme se manifestent, en effet, différemment dans une Union monétaire qui s'étend du Sahara à la forêt tropicale et de Dakar au lac Tchad. Il s'y établit, entre des tendances parfois divergentes, une compensation au moins partielle, qui assure une plus grande stabilité à la situation monétaire de l'Union dans son ensemble que celle de chaque Etat isolément considéré, et cette stabilité n'est pas un des moindres fruits de la solidarité que l'Union instaure entre ses membres.

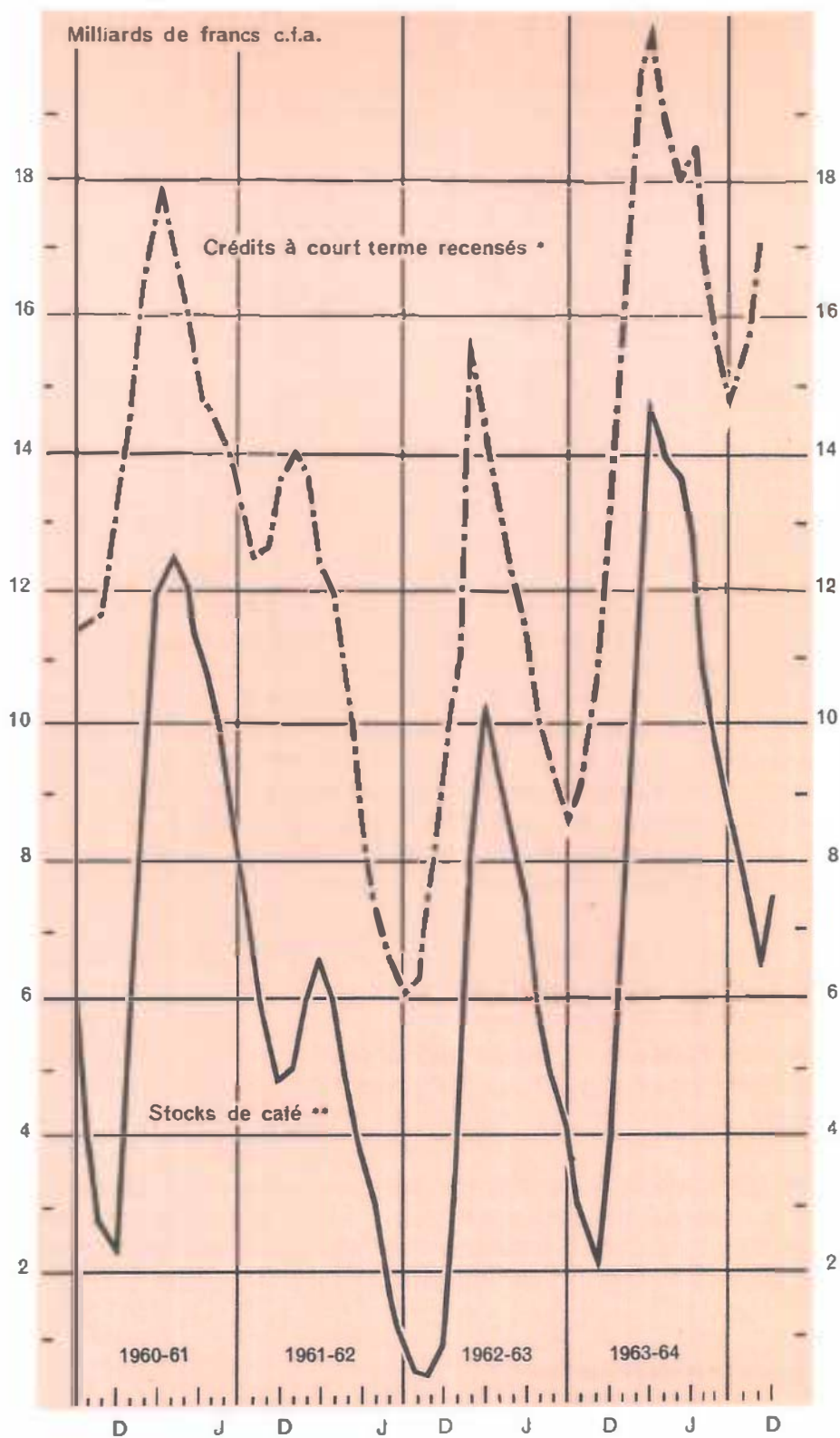
L'examen des variations enregistrées dans chaque Etat, au cours du dernier exercice, montre qu'elles ont été engendrées par des causes souvent très différentes.

En **Côte d'Ivoire**, le volume des crédits à court terme est passé de 25,1 milliards au 30 septembre 1963 à 40,5 milliards à fin mars 1964, période où se situe la pointe de campagne, pour revenir à 34,8 milliards au 30 septembre 1964.

Le dégonflement des concours à court terme pendant la période d'intercampagne a donc été particulièrement faible (— 5,7 milliards), puisqu'au 30 septembre 1964 les crédits à court terme utilisés se présentent en augmentation de + 9,7 milliards par rapport au 30 septembre 1963 (+ 39 %).

(*) Y compris obligations cautionnées.

Côte d'Ivoire — Financement de la commercialisation du café:



Moniant des crédits à court terme recensés, consentis au profit des Maisons d'Import-Export (Groupe Ia) et des Exportateurs de café (Groupe Id2).

* Valeur des stocks au prix de financement du stockage Caisse.

Cette dilatation des besoins résulte de deux séries de causes :

1^o La Côte d'Ivoire a connu, en 1963-1964, un large développement de son activité économique qui a été provoqué par la conjonction de facteurs, de caractère parfois exceptionnel mais qui, tous, ont contribué à accroître sensiblement le pouvoir d'achat des masses rurales et à augmenter le volume de l'emploi.

La récolte de *café* a battu son record, avec 261.169 tonnes contre 193.411 tonnes en 1962-1963, au moment où les calamités qui ont frappé le Brésil entraînaient une hausse spectaculaire des cours sur les marchés mondiaux. Celle-ci a permis de relever les prix d'achat au producteur de 80 à 90 francs le kilo et le paysan a ainsi vendu plus cher des quantités plus abondantes.

La production *bananière* a pu être facilement écoulee à des prix majorés, à la suite des cyclones qui ont ravagé les Antilles.

L'industrie *forestière* a profité des tendances plutôt favorables du marché mondial et les exportations ont atteint leur plus haut niveau. De nombreuses entreprises nouvelles sont entrées en exploitation.

Le développement de l'activité économique se concrétise d'ailleurs par l'augmentation du chiffre d'affaires des maisons de commerce qui a été de l'ordre de 15 à 18 % sur l'exercice précédent.

Il est ainsi logique que les besoins de fonds de roulement des entreprises non spécialisées dans le commerce des produits se soient accrus, et l'ordre de grandeur de cette majoration (+ 5 milliards environ) apparaît tout à fait normal.

2^o L'importance de la récolte de café (261.169 tonnes) jointe à l'existence d'un report appréciable de la campagne précédente (48.100 tonnes) a porté le tonnage disponible de ce produit (309.269 tonnes) à un niveau excédant de beaucoup les possibilités de vente telles qu'elles découlent de l'accord international auquel la Côte d'Ivoire a adhéré et des exportations réalisées à destination de pays restant à l'écart de cet accord. De ce fait, le stock de report, en fin de campagne, a progressé de 48.100 tonnes au 30 septembre 1963 à 90.700 tonnes au 30 septembre 1964. Le financement de ces excédents par le crédit bancaire est ainsi passé, en un an, de 4 milliards à plus de 8 milliards.

Cette évolution pose deux problèmes :

1^o celui de l'écoulement des reports, et à cet égard les perspectives immédiates sont préoccupantes ; en effet, le quota attribué à la Côte d'Ivoire et les possibilités de vente sur les marchés hors quota sont inférieurs aux prévisions de récolte 1964-1965 (220.000 tonnes), si bien qu'il n'est pas exclu qu'à la fin du prochain exercice une nouvelle augmentation des excédents invendus soit à enregistrer, sauf, bien entendu, éléments nouveaux ;

2^o celui de la pression inflationniste qu'exerce, sur la monnaie, le financement de ces stocks excédentaires. Dans ce domaine, au contraire, une amélioration paraît certaine, car le Gouvernement ivoirien, d'une part, entend procéder à une décentralisation appréciable des stocks vers les pays consommateurs (France en particulier) avec un financement extérieur qui viendra relayer les crédits ivoiriens, et, d'autre part, va faire prendre en charge, par des ressources non monétaires, le financement d'une partie des excédents.

Le *tableau 15* compare les utilisations de crédit à court terme déclarées à la Centrale des risques au cours de l'exercice 1963-1964. Il montre bien que, sous le signe d'un développement de l'activité générale, les augmentations de besoins ont intéressé pratiquement tous les secteurs, la poussée plus importante du secteur «commerce» résultant en grande partie de l'extension des crédits «café».

**Tableau N° 15 : Utilisations de crédits à court terme
déclarées à la Centrale des risques en Côte d'Ivoire**

BRANCHES D'ACTIVITÉ	30 septembre 1963	31 mars 1964	30 septembre 1964	Variations 30 sept. 64-30 sept. 63	
				en valeur absolue	en valeur relative %
	Millions de francs c.f.a.				
Agriculture					
Industrie alimentaire	850	1.330	1.705	+ 855	+ 100
Exploitation, Industrie					
Commerce des bois	1.271	2.064	1.830	+ 559	+ 44
Industries diverses	1.182	1.153	1.674	+ 492	+ 42
Matériaux de construction					
Travaux publics	2.121	2.359	2.464	+ 343	+ 16
Commerce	12.463	24.747	18.955	+6.492	+ 52
Combustibles	598	661	910	+ 312	+ 52
Divers	2.136	2.570	2.209	+ 73	+ 3
TOTAL	20.621	34.884	29.747	+9.126	+ 44

Au **Dahomey**, les emplois bancaires à court terme ont progressé de 3.090 millions au 30 septembre 1963 à 4.428 millions à fin avril pour revenir à 3.791 millions au 30 septembre 1964 soit, à cette date, + 701 millions sur l'année précédente.

Cette extension des besoins (+ 22 %) a obéi, en général, à des causes saines, car si l'on note un certain alourdissement des créances sur l'Administration, par contre :

- la commercialisation des produits a été plus importante que prévu, entraînant, par là même, un accroissement du pouvoir d'achat qui s'est répercuté sur le chiffre d'affaires des maisons de commerce ;
- les entreprises de travaux publics ont amorcé une nette reprise de leur activité.

En **Haute-Volta**, aucune pointe saisonnière ne s'est manifestée : les besoins de crédits bancaires sont passés, d'une façon continue, de 2.246 millions au 30 septembre 1963 à 3.186 millions au 30 septembre 1964 (soit + 940 millions = + 42 %).

C'est en fait l'Etat de l'Union monétaire dans lequel la dilatation des concours bancaires a été la plus forte. Cette poussée résulte à la fois de facteurs purement économiques :

- les récoltes ont été bonnes (coton : 9.000 tonnes) ;
- l'activité générale a enregistré des résultats satisfaisants (chiffre d'affaires des maisons de commerce : + 10 % sur l'année précédente) ;

et, ce qui est moins favorable, de facteurs purement financiers.

La transformation de diverses maisons de commerce, autrefois succursales de sociétés étrangères, en sociétés de droit local a été accompagnée d'une réduction très sensible des concours extérieurs dont les anciennes affaires bénéficiaient, en même temps qu'un réveil de la concurrence bancaire dans l'offre de crédits de substitution facilitait ces dégagements. Aussi le Comité monétaire national a-t-il dû s'employer à faire régulariser certains excès.

En **Mauritanie**, une progression relativement importante des crédits à court terme a été également notée : 1.143 millions au 30 septembre 1964- 893 millions au 30 septembre 1963, soit + 28 %.

Cette progression dans une conjoncture de stabilité, a été provoquée à la fois par les difficultés rencontrées temporairement, semble-t-il, par l'industrie de la pêche et par le glissement, vers la Mauritanie, de crédits précédemment utilisés au Sénégal par des entreprises de distribution de combustibles.

Au **Niger**, l'augmentation des facilités à court terme a été également considérable, passant de 3.210 millions au 30 septembre 1963 à 4.252 millions au 30 septembre 1964 soit + 1.042 millions (+ 32 %), après une pointe saisonnière à 5.205 millions à fin mars 1964.

Cette extension des besoins a eu trois causes principales :

- la campagne d'arachides, qui a été excellente : 114.180 tonnes (décortiquées) contre 92.300 tonnes l'année précédente, a obligé la *SONAR* à effectuer des prélèvements plus importants que prévu ;
- le retard pris dans les embarquements de graines (encombrement des ports au Nigeria, avaries de navires, interruption de l'opération hirondelle) ;
- le développement continu de l'activité de la *Copro-Niger*, qui n'a pas nui, semble-t-il, à celle des maisons de commerce privées.

Au **Sénégal**, par contre, on note une légère contraction de 1.543 millions (—6 %) des crédits bancaires à court terme qui se sont élevés à 24.919 millions au 30 septembre 1964, contre 26.462 millions au 30 septembre 1963, après une pointe à 37.053 millions fin février 1964, contre 35.175 millions fin février 1963.

Cette évolution ne relève pas d'un ralentissement marqué de l'activité économique, car :

- la commercialisation des arachides a porté sur 798.000 tonnes (base coques) contre 767.000 tonnes l'année précédente ;
- d'une campagne sur l'autre, la vente des graines et des huiles s'est effectuée sur un rythme voisin et à des prix inchangés ;
- la production industrielle s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent.

Dans ces conditions, à quelles causes convient-il de rattacher le fléchissement des crédits ? A cet égard, il est instructif de se reporter aux utilisations de crédits à court terme déclarées à la Centrale des risques, au Sénégal.

L'examen du *tableau n° 16* permet de constater un accroissement des risques dans les secteurs :

- de l'agriculture et des industries alimentaires, en raison du plus large volume des récoltes à traiter,
- des industries diverses, par suite de la substitution progressive de fabrications locales à des importations,
- des travaux publics et industries de matériaux de construction, en raison de leur sensibilité particulière au ralentissement de l'activité économique.

Quant aux diminutions, elles intéressent :

- les mines, car pour faire face à un accroissement massif de leurs ventes, elles ont dû puiser dans leurs stocks et rembourser les crédits qui les portaient ;
- les transports et le transit, les entreprises de cette branche ayant décidé de limiter les règlements de taxes qu'elles effectuent pour le compte de leur clientèle ;
- le commerce, car celui-ci, en prévision d'une récolte d'arachide de 900.000 tonnes, s'était trop largement approvisionné pour une campagne de 798.000 tonnes et n'a pas eu besoin de reconstituer aussi largement ses stocks en fin d'intercampagne.

L'essentiel des diminutions rapportées ci-dessus a été la conséquence d'une résorption de crédits de nature inflationniste. Il n'en demeure pas moins que, sur un plan général, l'activité économique sénégalaise a marqué un palier au cours de l'exercice 1963-1964.

**Tableau N° 16 : Utilisations de crédits à court terme
déclarées à la Centrale des risques au Sénégal**

BRANCHES D'ACTIVITÉ	30 septembre 1963	31 mars 1964	30 septembre 1964	Variations 30 sept. 64-30 sept. 63	
				en valeur absolue	en valeur relative %
Millions de francs c.f.a.					
Agriculture					
Industrie alimentaire	5.474	4.506	6.057	+ 583	+ 11
Mines	1.028	1.092	756	— 272	— 27
Industries diverses	619	843	926	+ 307	+ 49
Matériaux de construction					
Travaux publics	1.266	1.114	1.465	+ 199	+ 16
Transport, transit	773	769	564	— 209	— 27
Commerce (y compris arachides à huile)	11.185	21.686	10.296	— 889	— 8
Importation et distribution de combustibles	1.503	1.308	1.251	— 252	— 17
Divers	1.299	1.121	950	— 349	— 27
TOTAL	23.147	32.439	22.265	— 882	— 4

Au **Togo**, le volume des crédits à court terme est passé de 2.259 millions au 30 septembre 1963 à 3.014 millions au 30 septembre 1964, soit + 755 millions (+ 33 %). Cette augmentation trouve son origine dans :

— une récolte de café nettement plus élevée que prévu (18.700 tonnes contre 12.000 tonnes). Le quota du Togo, dans le cadre de l'accord international, étant resté inchangé (10.600 tonnes), les stocks à financer en fin de campagne sont, en dépit de quelques débouchés sur des marchés hors quota, particulièrement lourds : 6.700 tonnes représentant une contre-valeur en financement de 600 millions environ, qui sera d'ailleurs résorbée en grande partie avant fin 1964 ;

— l'accroissement de l'activité des maisons de commerce consécutif à l'accroissement du pouvoir d'achat de la population rurale.

En conclusion, dans l'ensemble de l'**Union monétaire**, les récoltes ont été, soit d'une bonne moyenne (Sénégal), soit excellentes (autres Etats).

Leur commercialisation s'est effectuée à cours pratiquement inchangés pour l'arachide et le cacao, en hausse pour le café en Côte d'Ivoire.

Le pouvoir d'achat des agriculteurs a été tantôt maintenu à son niveau antérieur (Sénégal), tantôt très fortement amélioré (Côte d'Ivoire, Niger, Togo, Dahomey). Les Etats les moins favorisés ont conservé une activité au moins égale à celle de l'exercice précédent. Les autres ont connu un développement certain qui est à la base même de la progression des besoins de crédit à court terme que nous avons constatée.

Cette augmentation pourrait être préoccupante si elle avait été provoquée uniquement par le financement (de caractère inflationniste) d'excédents de produits ou de marchandises invendables. En fait, sur 11,9 milliards d'accroissement des crédits à court terme, 5 milliards au plus sont des facilités de cette nature et seront totalement résorbés dans un délai très bref par le jeu d'initiatives gouvernementales (Côte d'Ivoire, en particulier). Aussi, peut-on considérer que la majoration nette résiduelle des crédits à court terme (+ 7 milliards) est saine, car elle accompagne véritablement le développement économique des Etats dans lesquels elle se localise.

2.6. Les obligations cautionnées.

Comme par le passé, les Trésors publics ont apporté une importante contribution au financement de l'activité des entreprises, notamment par l'octroi de crédits à quatre mois d'échéance (réalisables par souscription d'obligations cautionnées) aux redevables de droits indirects à l'importation et à l'exportation.

Toutefois, comme le *tableau n° 17* permet de le constater, le volume des facilités ainsi consenties n'a pas, au cours de l'exercice 1963-1964, poursuivi sa progression amorcée depuis plusieurs années. Une tendance à la stabilité de ces concours, voire même l'amorce de leur régression, est d'autant plus significative qu'au cours de l'exercice 1963-1964 le montant des droits indirects perçus par les Etats a enregistré, pour la plupart d'entre eux, une progression importante. Cette politique restrictive, voulue par presque tous les Trésors publics, tient au fait que ces derniers ont nettement perçu les inconvénients qui résultaient de trop larges interventions de leur part. Celles-ci en effet :

— diffèrent des recettes qui, sans ces concours, auraient pu être immédiates pour les caisses de l'Etat ;

— font prendre aux Trésors des risques effectifs qui ne sont pas de leur compétence, mais de celle des banques, et sans aucune nécessité d'ailleurs, car le système bancaire dispose dans la plupart des Etats d'un potentiel de crédit suffisant pour que les crédits nécessaires au paiement comptant des droits puissent être normalement accordés ;

— trouvent une source d'extension d'autant plus large que, le prix de revient de l'obligation cautionnée étant généralement moins élevé que celui du crédit bancaire, les emprunteurs ont tendance à s'alléger auprès des banques pour se charger auprès des Trésors.

Aussi, un certain raidissement s'est-il manifesté, soit sous la forme d'un renchérissement du coût des obligations cautionnées, soit sous la forme d'une limitation des autorisations de souscription au niveau jugé normal par les Comités monétaires nationaux, compte tenu de l'activité des bénéficiaires, de leur responsabilité financière et de l'étendue de leurs besoins globaux. On ne peut que se féliciter d'une évolution susceptible d'apporter plus d'aisance aux trésoreries publiques, et qui renforce le contrôle des autorités monétaires sur le crédit, quelle qu'en soit la nature

Tableau N° 17 : Obligations cautionnées souscrites à l'ordre des Trésoriers

ÉTATS	MONTANTS EN COURS					VARIATIONS		
	30 sept. 1962	31 mars 1963	30 sept. 1963	31 mars 1964	30 sept. 1964	sept. 62 à sept. 63	mars 63 à mars 64	sept. 63 à sept. 64
	Millions de francs c.f.a.					± %		
Côte d'Ivoire	2.259	4.201	2.558	3.914	2.831	+13,2	— 5,8	+10,7
Dahomey	519	106	248	277	235	—52,2	+161,3	— 5,2
Haute-Volta	144	225	212	284	377	+47,2	+ 26,2	+77,8
Mauritanie	15	3	13	7	5	—13,3	+133,3	—61,5
Niger	172	459	169	311	255	— 1,7	— 32,2	+50,9
Sénégal	1.494	1.903	1.610	1.692	988	+ 7,8	— 11,1	—38,6
Togo	325	416	400	482	514	+23,1	+ 15,9	+28,5
TOTAL	4.928	7.313	5.210	6.967	5.205	+ 5,7	— 4,7	— 0,1

**Tableau N° 18 : Crédits à moyen et long terme consentis
par le système bancaire de l'U.M.O.A.**

DATES - CRÉDITS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	TOTAL
Moyen terme	Millions de francs c.f.a.							
30 septembre 1963	3.249	482	293	148	141	3.151	579	8.043
30 septembre 1964	3.266	450	453	148	412	3.337	455	8.521
Variations (‰).....	+ 0,5	-6,6	+54,6	—	+192,2	+ 5,9	-21,4	+ 5,9
Long terme								
30 septembre 1963	1.244	529	166	47	82	335	398	2.801
30 septembre 1964	1.887	653	231	232	219	721	524	4.467
Variations (‰).....	+51,7	+23,4	+39,2	+393,6	+167,1	+115,2	+31,7	+59,5
Ensemble								
30 septembre 1963	4.493	1.011	459	195	223	3.486	977	10.844
30 septembre 1964	5.153	1.103	684	380	631	4.058	979	12.988
Variations (‰).....	+14,7	+ 9,1	+49,0	+ 94,9	+183,0	+ 16,4	+ 0,2	+19,8

**Tableau N° 19 : Crédits à moyen et long terme consentis
par la Caisse Centrale de Coopération Economique**

BÉNÉFICIAIRES	Etats	Collectivités publiques secondaires	Entreprises publiques*	Entreprises privées	Total	Etablissements publics de crédit	TOTAL
Encours au 30 septembre 1964, en millions de francs c.f.a.							
Côte d'Ivoire	7.131	678	5.634	1.380	14.823	1.733	16.556
Dahomey	2.760	66	121	1	2.948	880	3.828
Haute-Volta	2.577	94	309	—	2.980	223	3.203
Mauritanie	2.214	7	402	7.750	10.373	275	10.648
Niger	1.432	70	479	—	1.981	207	2.188
Sénégal	8.180	201	1.773	2.723	12.877	954	13.831
Togo	1.298	185	6	2.556	4.045	551	4.596
U.M.O.A.	25.592	1.301	8.724	14.410	50.027	4.823	54.850

* Non compris les Etablissements publics de crédit.

2.7. Le développement des crédits à moyen et long terme.

Une plus large contribution du système bancaire au financement à moyen et long terme de l'économie est un des traits de l'évolution monétaire au cours de la dernière campagne ; ce mouvement, cependant, est surtout le résultat de l'utilisation de l'intermédiaire du système bancaire ouest africain pour l'octroi de crédits précédemment directement consentis par le principal dispensateur de crédits de ce type, la *Caisse Centrale de Coopération Economique* (C.C.C.E.).

Crédits à moyen et long terme à l'économie ouest africaine (a)

	30 septembre 1963	30 septembre 1964	Variations 1963/1964
Millions de francs c.f.a.			
<u>Banques commerciales</u>			
Moyen terme	3.312,0	3.647,2	+ 335,2
<u>Etablissements publics de crédit</u>			
Moyen terme	4.731,8	4.873,9	+ 142,1
Long terme	2.800,2	4.466,5	+ 1.666,3
	7.532,0	9.340,4	+ 1.808,4
Ensemble	10.844,0	12.987,6	+ 2.143,6
<u>C.C.C.E. (b)</u>	<u>23.193,0</u>	<u>23.134,0</u>	<u>— 59,0</u>
Ensemble	<u>34.037,0</u>	<u>36.121,6</u>	<u>+ 2.084,6</u>

Le développement des crédits à moyen et long terme dispensés par les établissements publics de crédit de l'Union monétaire a été, pour une large part, rendu possible par les concours financiers consentis à ces établissements par la Caisse Centrale de Coopération Economique qui se sont accrus en cours d'exercice de 1.477 millions de francs c.f.a. (passant de 3.370 à 4.847 millions de francs c.f.a.).

(a) Non compris les crédits consentis par les « fournisseurs » et les établissements de crédit étrangers, ainsi que la Caisse Centrale de Coopération Economique.

(b) A l'exclusion des crédits consentis aux Etats, collectivités publiques et organismes publics de l'Union monétaire dont le montant s'élevait à 26.893 millions de francs c.f.a. au 30 septembre 1964, ainsi que les prêts et avances accordés aux établissements publics de crédit.

Comme le montre le *tableau 20*, les exploitations minières, les entreprises de production et distribution d'électricité ou d'eau et les sociétés immobilières absorbent 73 % des crédits à moyen terme et long terme recensés par les Centrales des risques bancaires ouest africaines (a).

Tableau N° 20 : Répartition des crédits à moyen et long terme recensés par la Centrale des risques bancaires (a)

Groupes	BRANCHES D'ACTIVITÉ	30 septembre 1963	30 septembre 1964		Variations 1963 1964
			Valeur absolue	Valeur relative	
		Millions de francs c.f.a.		%	1963 = 100
A	Pêche	66	93	0,3	140
B	Exploitations forestières	2	—	—	—
Ca	Agriculture	1.272	1.405	4,5	110
D	Eau - Electricité	3.453	3.666	11,9	106
E	Mines	13.661	13.577	44,0	99
F	Génie Civil - Matér. construct.	1.415	1.118	3,6	79
Ga	Industries alimentaires	625	670	2,2	107
Gb à Ge	Autres industries	714	1.664	5,4	233
H	Transports-Transit	456	390	1,3	86
Ia	Importateurs - Exportateurs	81	175	0,6	216
Ic	Import. distrib. combustibles ...	280	267	0,9	95
Ib	Autres importateurs	139	206	0,7	148
Id	Autres exportateurs	201	224	0,7	111
Ip	Commercialisation et Distribution par organ. et sociétés publics	544	731	2,4	134
J	Hôtels, Cafés, Restaurants	201	277	0,9	138
K	Sociétés immobilières	5.751	5.358	17,4	93
La	Crédit mutuel, Coopératives ...	452	379	1,2	84
Lb	Autres organismes de crédit	197	79	0,2	40
M	Services divers	158	546	1,8	345
	TOTAL	29.668	30.825	100,0	104

(a) Crédits consentis par les banques et établissements publics de crédit ainsi que par la Caisse Centrale de Coopération Economique.

(a) Ce recensement n'englobant que les crédits d'un montant individuel supérieur à 10 millions de francs, la plus grande partie des prêts à la construction d'habitations y échappe cependant.

2.8. *L'évolution des ressources locales du système bancaire.*

L'ensemble des ressources locales du système bancaire essentiellement constituées par les dépôts publics et privés a continué à croître en 1963-1964, mais à un rythme plus lent, son accroissement ayant été de 13 % alors qu'il avait été de 19 % en 1962-1963 et de 24 % en 1961-1962.

Dépôts reçus par les banques et établissements publics de crédit

	des Trésors publics et Offices postaux	des organismes publics des entreprises et particuliers	Total
Milliards de francs c.f.a.			
Septembre			
1960	6,5	23,2	29,7
1961	4,2	30,3	34,5
1962	8,1	34,6	42,7
1963	11,9	38,8	50,7
1964	14,2	43,1	57,3

**Tableau N° 21 : Dépôts des Trésors publics et offices postaux
dans les banques commerciales et établissements publics de crédit***

ÉTATS	30 sept. 1962	31 mars 1963	30 sept. 1963	31 mars 1964	30 sept. 1964	Variations	
						sept. 1962 à sept. 1963	sept. 1963 à sept. 1964
Millions de francs c.f.a.						en %	
Côte d'Ivoire	3.338,5	4.569,5	6.658,2	6.843,3	6.887,3	+99,4	+ 3,4
Dahomey	89,6	98,4	108,9	111,2	108,7	+21,5	— 0,2
Haute-Volta	—	27,4	23,9	32,2	8,5		—64,4
Mauritanie	825,1	1.229,2	1.119,6	931,1	482,9	+35,7	—56,9
Niger.....	1.127,6	1.007,0	707,2	693,1	576,0	—37,3	—18,6
Sénégal.....	2.712,0	3.983,5	3.278,4	8.683,3	6.109,5	+20,9	+86,4
Togo	5,0	5,0	5,2	15,1	6,5	+ 4,0	+25,0
TOTAL	8.097,8	10.920,0	11.901,4	17.309,3	14.179,4	+ 47,0	+ 19,1

* Non compris comptes créditeurs et dépôts spéciaux à la B.C.E.A.O.

Tableau N° 22 : Répartition des dépôts en banque*

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Millions de francs c.f.a.								
Organismes publics								
au 30 septembre 1963								
Comptes de chèques ...	302,3	94,6	316,6	40,5	859,4	3.784,5	39,8	5.437,7
Comptes courants	788,8	529,7	42,1	37,4	71,1	1.153,4	65,1	2.687,6
Dépôts à terme.....	2.097,8	86,9	—	30,0	261,4	512,4	27,2	3.015,7
TOTAL	3.188,9	711,2	358,7	107,9	1.191,9	5.450,3	132,1	11.141,0
au 30 septembre 1964								
Comptes de chèques ...	430,2	28,8	161,8	76,6	544,5	981,4	4,7	2.228,0
Comptes courants	2.111,1	364,2	32,2	18,6	191,8	987,5	64,4	3.769,8
Dépôts à terme.....	7.816,2	80,0	5,0	30,0	—	611,5	16,0	8.558,7
TOTAL	10.357,5	473,0	199,0	125,2	736,3	2.580,4	85,1	14.556,5
Variations 1963-1964 ± %	+ 224,8	— 33,5	— 44,5	+ 16,0	— 38,2	— 52,7	— 35,8	+ 30,7
Entreprises et particuliers								
au 30 septembre 1963								
Comptes de chèques ...	4.063,6	880,2	684,7	197,4	299,7	3.465,1	623,2	10.213,9
Comptes courants	5.469,9	665,0	624,7	560,3	533,5	6.397,0	386,4	14.636,8
Dépôts à terme.....	207,7	50,1	149,3	23,0	2,7	376,8	32,2	841,8
TOTAL	9.741,2	1.595,3	1.458,7	780,7	835,9	10.238,9	1.041,8	25.692,5
au 30 septembre 1964								
Comptes de chèques ...	4.335,6	918,5	769,5	251,6	617,5	3.330,2	750,8	10.973,7
Comptes courants	6.703,1	699,7	478,8	612,6	610,7	5.805,0	435,5	15.345,4
Dépôts à terme.....	374,2	135,4	204,4	20,0	2,0	291,2	109,8	1.137,0
TOTAL	11.412,9	1.753,6	1.452,7	884,2	1.230,2	9.426,4	1.296,1	27.456,1
Variations 1963-1964 ± %	+ 17,2	+ 9,9	— 0,4	+ 13,3	+ 47,2	— 8,0	+ 24,4	+ 6,9

* A l'exclusion des dépôts du Trésor public et des Offices postaux.

La proportion des dépôts dont le système bancaire bénéficie de la part des Trésors publics et Offices postaux reste du même ordre de grandeur d'une année à l'autre (24 %). Il est toutefois intéressant de constater que le montant des ressources confiées par les Trésors publics et Offices postaux aux établissements publics a diminué (*tableau 23*) de 1 milliard, alors qu'au contraire le chiffre de leurs soldes créditeurs dans les banques commerciales passait de 1,3 milliard à 4,5 milliards, soit + 3,2 milliards. Ce dernier mouvement s'explique par le fait que le Gouvernement du Sénégal, après l'émission de bons d'équipement à laquelle il a procédé au début de 1964, a laissé à la disposition des banques le montant des souscriptions recueillies (3,5 milliards) tant que le Trésor sénégalais n'aurait pas l'emploi de ces fonds.

Le gonflement des dépôts des Trésors publics dans les banques commerciales n'a donc, a priori, qu'un caractère précaire, et on peut même remarquer que si le Trésor sénégalais avait prélevé, comme il eût été logique, les fonds provenant de son emprunt, c'est une régression des dépôts des Trésors et Offices postaux de 1,2 milliard que nous aurions enregistrée.

Tableau N° 23 : Dépôts en banque du Trésor public et des organismes publics

DÉPOTS	30 septembre 1963	31 mars 1964	30 septembre 1964
	Millions de francs c.f.a.		
Dépôts du Trésor public	11.905,2	17.311,5	14.186,6
(y.c. Postes)			
— dans les banques commerciales	1.261,7	5.043,4	4.524,3
— dans les établissements publics de crédit	10.643,5	12.268,1	9.662,3
Dépôts des organismes publics	11.141,0	9.689,3	14.556,5
— dans les banques commerciales	4.388,5	4.952,0	4.494,0
— dans les établissements publics de crédit	6.752,5	4.737,3	10.062,5
Total général	23.046,2	27.000,8	28.743,1
Indice de variation :			
100 : 30 septembre 1963			
Dépôts du Trésor public	100	145,4	119,1
Dépôts des organismes publics	100	87,0	130,7
Ensemble	100	117,2	124,7

Par ailleurs, l'évolution des dépôts des entreprises et particuliers, d'après leur origine, est également très instructive.

Si, pour l'ensemble de l'Union monétaire, l'accroissement des ressources de cette nature (+ 5,2 milliards) a été plus sensible (+ 14,1 %) qu'au cours de l'exercice précédent (+ 11,1 %), malgré une légère contraction des comptes courants postaux (— 1,4 %) (*tableau 25*), la raison en est une augmentation considérable des dépôts des organismes publics qui a même dépassé en valeur absolue (+ 3,4 milliards) celle des dépôts des entreprises et particuliers (+ 1,8 milliard) (*tableau 24*).

Tableau N° 24 : Répartition des dépôts en banque*

DATE Titulaires des comptes	Disponibilités à vue			Dépôts à terme			TOTAL GÉNÉRAL
	Comptes de chèques	Comptes courants	Total	3 à 6 mois	au- dessous de 5 ans	Total	
Millions de francs c.f.a.							
Au 30 septembre 1963							
Organismes publics	5.437,7	2.687,6	8.125,3	2.473,5	542,2	3.015,7	11.141,0
Entreprises privées et particu- liers	10.213,9	14.636,8	24.850,7	665,9	175,9	841,8	25.692,5
TOTAL	15.651,6	17.324,4	32.976,0	3.139,4	718,1	3.857,5	36.833,5
Part des organismes publics (‰)	34,7 ‰	15,5 ‰	24,6 ‰	78,8 ‰	75,5 ‰	78,2 ‰	30,2 ‰
Au 30 septembre 1964							
Organismes publics	2.228,0	3.769,8	5.997,8	8.089,1	469,6	8.558,7	14.556,5
Entreprises privées et particu- liers	10.973,7	15.345,4	26.319,1	916,8	220,2	1.137,0	27.456,1
TOTAL	13.201,7	19.115,2	32.316,9	9.005,9	689,8	9.695,7	42.012,6
Part des organismes publics (‰)	16,9 ‰	19,7 ‰	18,6 ‰	89,8 ‰	68,1 ‰	88,3 ‰	34,6 ‰
Pourcentage ± ‰							
Variations de 1963 à 1964							
Organismes publics	—59,0	+40,3	—26,2	+227,0	—13,4	+183,8	+30,7
Entreprises privées et particu- liers	+ 7,4	+ 4,8	+ 5,9	+ 37,7	+25,2	+ 35,1	+ 6,9
TOTAL	—15,7	+10,3	— 2,0	+186,9	— 4,0	+151,3	+14,1

* A l'exclusion des dépôts du Trésor public et des Offices postaux.

En outre, il n'est pas sans intérêt de constater que l'importance des dépôts à vue a légèrement fléchi, alors qu'au contraire celle des dépôts à terme s'accusait dans de très fortes proportions (*tableau 24*).

Cette évolution d'ensemble est essentiellement imputable à des causes particulières qui ont intéressé la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

En Côte d'Ivoire, les dépôts des organismes publics ont progressé dans des proportions considérables (+ 224,8 %) en raison des excédents de recettes dont a bénéficié la Caisse de stabilisation du fait de la hausse très importante des cours mondiaux du café et du cacao pendant l'exercice 1963-1964, et qui ont été placés auprès de la Caisse Autonome d'Amortissement, cependant que le développement de l'activité économique entraînait, parallèlement, un gonflement des dépôts bancaires.

Au Sénégal, la centralisation au Trésor des disponibilités des organismes publics ainsi que le regroupement des activités de la Banque Sénégalaise de Développement et du Crédit Populaire Sénégalais au sein de la nouvelle Banque Nationale de Développement du Sénégal ont entraîné une réduction massive des dépôts de ces organismes auprès du système bancaire. Par ailleurs, l'émission des bons d'équipement a entraîné de larges ponctions sur les dépôts des entreprises et des particuliers. Dans la mesure où la diminution relevée (0,8 milliard) a été inférieure aux souscriptions enregistrées par les banques (2 milliards), on peut penser que, comme pratiquement dans tous les autres Etats, un accroissement sensible des dépôts de cette origine aurait été noté s'il n'avait pas été procédé à cette opération financière.

Tableau N° 25 : Dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises

ÉTATS	30 sept. 1962	31 mars 1963	30 sept. 1963	31 mars 1964	30 sept. 1964	Variations	
						sept. 1962 à sept. 1963	sept. 1963 à sept. 1964
	Millions de francs c.f.a.					±%	
Côte d'Ivoire.....	1.055,1	1.376,8	1.137,2	1.157,2	1.046,8	+ 7,8	— 7,9
Dahomey	510,5	476,8	484,2	531,3	494,8	— 5,2	+ 2,2
Haute-Volta	436,1	394,3	351,9	497,9	535,2	—19,3	+52,1
Mauritanie	120,3	148,1	151,2	158,5	132,7	+25,7	—12,2
Niger	500,7	548,4	438,1	450,1	357,2	—12,5	—18,5
Sénégal	2.361,1	2.272,6	2.963,7	2.666,4	2.860,2	+25,5	— 3,5
Togo	94,2	104,5	123,2	123,9	145,1	+30,8	+17,8
TOTAL	5.078,0	5.321,5	5.649,5	5.585,3	5.572,0	+11,3	— 1,4

2.9. *Le concours de la Banque Centrale au système bancaire.*

En dépit de leur augmentation régulière, les ressources locales du système bancaire n'ont pas progressé proportionnellement aux besoins de l'économie.

A 6,6 milliards d'accroissement des ressources (+ 13 %), s'est opposée une extension des crédits de 14 milliards, soit + 20 %.

Au surplus, une part importante des dépôts effectués par certains organismes publics (Caisses de stabilisation de produits) auprès d'établissements publics de crédit a été réemployée, non à l'intérieur de l'Union monétaire, mais en placements extérieurs. De ce fait, l'insuffisance des moyens *locaux* dont les établissements de crédit de l'Union monétaire ont disposé, eu égard au volume global des crédits distribués, s'est considérablement accrue.

Dans la mesure où en principe le concours de la Banque Centrale doit assurer l'équilibre de la trésorerie des banques, en couvrant cette insuffisance par le rées-compte, ce dernier s'est considérablement accru en 1963-1964.

Tableau N° 26 : Répartition du portefeuille et des avances de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

FIN DE MOIS	Effets à court terme	Effets à moyen terme	Pensions	Obligations cautionnées	Trésors nationaux découverts en Compte courant
Francs c.f.a.					
1963					
Octobre	15.473.824.598	2.630.999.477	578.000.000	1.524.900.000	1.908.000.000
Novembre	16.655.948.958	2.768.012.244	575.500.000	1.104.700.000	1.136.000.000
Décembre	24.507.876.668	2.874.024.554	633.055.394	1.052.600.000	—
1964					
Janvier	30.574.153.325	2.910.954.379	1.410.978.965	578.300.000	35.000.000
Février	33.704.211.106	2.984.786.073	1.111.927.444	490.300.000	271.000.000
Mars	34.375.394.806	2.543.622.167	1.211.000.000	344.000.000	489.000.000
Avril	31.811.701.788	2.690.016.959	867.000.000	274.000.000	143.000.000
Mai	30.958.360.444	2.755.419.859	410.048.437	320.353.187	—
Juin	27.328.670.702	2.907.453.239	1.222.000.000	240.823.007	—
Juillet	26.109.432.438	2.625.952.357	424.500.000	235.023.156	—
Août	24.258.722.434	2.759.175.256	535.000.000	191.847.795	377.000.000
Septembre	22.676.555.272	2.739.516.518	626.000.000	133.426.891	392.000.000

Toutefois, cette progression s'est trouvée atténuée par l'action des Comités monétaires nationaux qui, en l'absence de réglementations bancaires astreignant les banques commerciales à proportionner leurs emplois à l'ensemble de leurs ressources, ont exigé que celles d'entre elles, dont les moyens étaient manifestement insuffisants eu égard à leur activité, fassent appel, en dehors du réescompte, à un minimum de concours auprès de leurs sièges ou de leurs maisons mères extérieures.

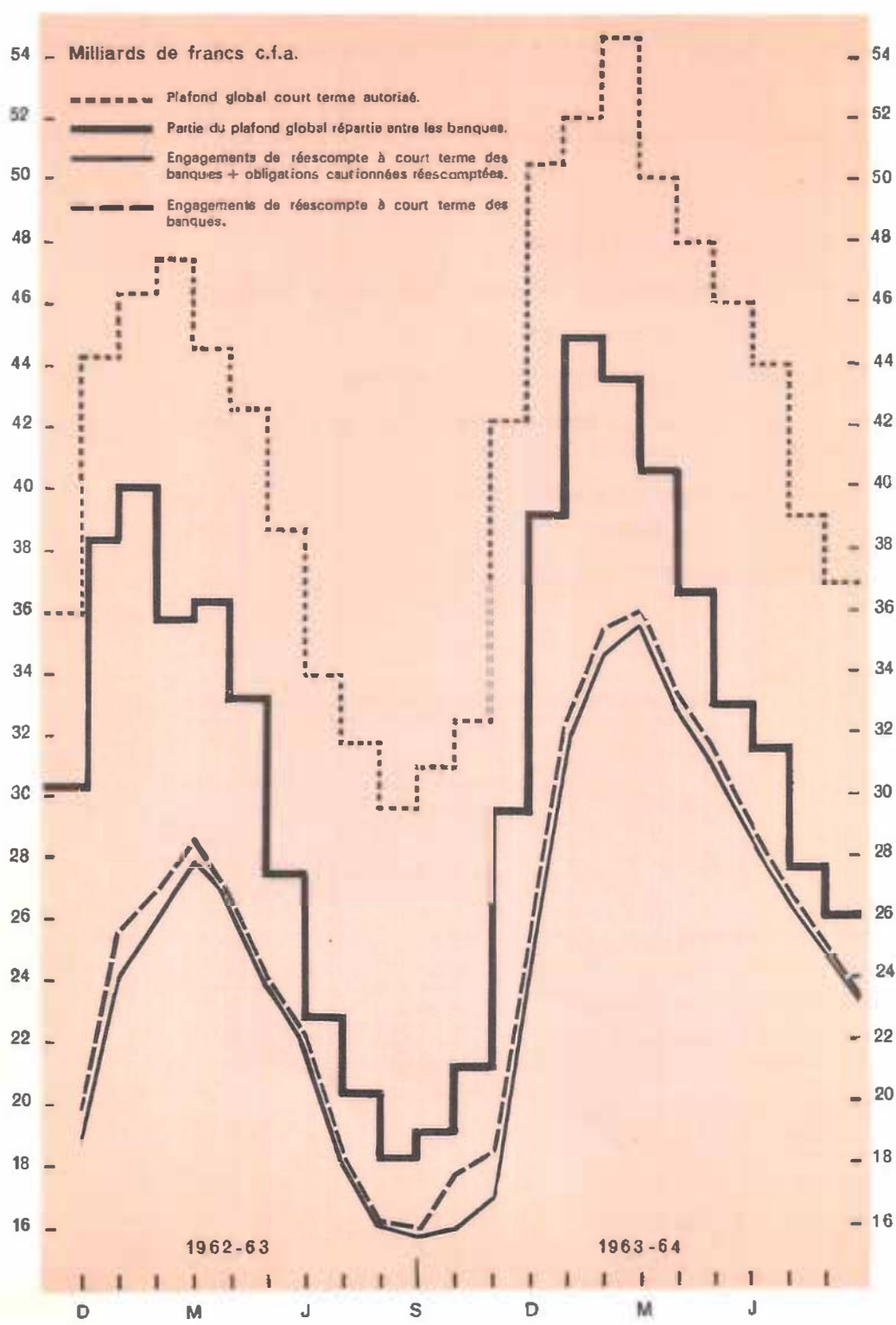
Le tableau ci-dessous résume :

- l'évolution des concours à l'économie consentis par les banques ;
- l'évolution des dépôts reçus par elles ;
- le déséquilibre existant entre ces deux éléments ;
- le déséquilibre global auquel les banques ont eu à faire face, compte tenu de leur position à l'égard de l'extérieur ;
- comment ce déséquilibre a été couvert :
 - par leurs moyens propres,
 - et par le réescompte.

Equilibre des ressources et emplois du système bancaire

	30 septembre 1963	30 septembre 1964	
	Milliards de francs c.f.a.		
Concours à l'économie	68,9	82,9	soit + 20 %
Dépôts	<u>50,7</u>	<u>57,2</u>	
Excès des emplois sur les dépôts	18,2	25,7	
Position nette extérieure des banques	<u>1,7</u>	<u>1,3</u>	
<u>Excès net des emplois sur les dépôts</u>	19,9	27,0	
<u>Couverture de cet excès :</u>			
Ressources propres des banques et divers	1,6	1,0	
Réescompte de la B.C.E.A.O. (M.T. et C.T.)	18,3	26,0	soit + 42 %

Concours à court terme de la Banque Centrale



2.10. Le concours de la Banque Centrale au crédit à court terme.

En raison de l'inutilisation presque totale par les Trésors publics nationaux de leurs facultés de réescompte d'obligations cautionnées, les plafonds globaux à court terme autorisés par le Conseil d'administration en faveur de chaque Etat se sont toujours révélés très larges (Cf. graphique).

Par contre, on peut remarquer que, depuis février jusqu'à fin septembre, la partie du plafond global répartie entre les banques a été serrée de près par les engagements effectifs de ces dernières, sans qu'en aucun cas il n'y ait eu de difficulté à satisfaire leurs besoins. Ce fait tient essentiellement à ce que les Comités monétaires, conscients des excès qu'aurait pu faire naître la disparité du taux de réescompte de la B.C.E.A.O. par rapport à la France ou d'autres Etats voisins de la zone d'émission ont entendu adapter plus strictement les autorisations de plafond de réescompte des banques aux besoins *normaux* de ces dernières.

En pointe, à fin mars, les concours de réescompte à court terme de la Banque Centrale assuraient la mobilisation des emplois à court terme des banques, à concurrence de :

45,9 % en Côte d'Ivoire,	33,6 % au Niger,
27,5 % au Dahomey,	41,3 % au Sénégal,
21,3 % en Haute-Volta,	40,2 % au Togo.

Le tableau ci-après indique l'évolution et la répartition par Etat des concours à court terme consentis par la Banque Centrale.

Tableau N° 27 : Concours à court terme consentis aux banques par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest*

ÉTATS	30 sept. 1962	31 mars 1963	30 sept. 1963	31 mars 1964	30 sept. 1964	Variations		
						sept. 1962 à sept. 1963	mars 1963 à mars 1964	sept. 1963 à sept. 1964
	Millions de francs c.f.a.					± %		
Côte d'Ivoire	7.101	13.607	7.969	16.789	12.106	+12,2	+ 23,4	+ 51,9
Dahomey	777	1.107	842	1.109	1.042	+ 8,4	+ 0,2	+ 23,8
Haute-Volta	290	485	135	546	811	-53,4	+ 12,6	+ 500,7
Mauritanie	467	480	—	—	—	—	—	—
Niger	301	753	—	1.735	634	—	+130,4	—
Sénégal	5.333	10.320	6.117	14.211	8.077	+14,7	+ 37,7	+ 32,0
Togo	762	1.101	672	1.196	634	-11,8	+ 8,6	- 5,7
TOTAL	15.031	27.853	15.735	35.586	23.304	+ 4,6	+ 27,8	+ 48,1

* Banques commerciales et établissements publics de crédit.

2.II. *Le concours de la Banque Centrale au crédit à moyen terme.*

Le montant des autorisations de crédits à moyen terme ne s'est pas accru, en valeur absolue, dans la proportion que l'on pouvait escompter l'an passé (*tableau 28*).

En effet, plusieurs projets importants pour lesquels un recours au crédit à moyen terme était initialement envisagé ont été, en fin de compte, financés sur ressources non monétaires.

Par ailleurs, d'autres programmes ont nécessité pour leur réalisation un appel aux banques plus réduit qu'on ne le prévoyait, en raison d'un développement très net des "crédits fournisseurs" étrangers pour le règlement des dépenses de matériel, et ceci, tant en France qu'en Allemagne, Italie, etc.

Enfin, plusieurs réalisations concernant la création de cimenteries, de complexes textiles, d'usines d'engrais, etc., ont été différées.

L'utilisation, par les bénéficiaires, des facilités à moyen terme qui leur étaient consenties n'a pas accompagné, dans son extension, le rythme des autorisations accordées, si bien qu'en définitive, si le pourcentage d'intervention de la Banque Centrale est resté sensiblement du même ordre de grandeur, d'un exercice à l'autre, l'accroissement du réescompte en valeur absolue a été particulièrement modéré, puisqu'il n'est passé que de 2.541 millions à 2.739 millions, soit + 198 millions.

Tableau N° 28: Autorisations de concours à moyen terme données par la B.C.E.A.O.

ÉTATS	Encours des autorisations		Différence 1964-1963	Amortiss. s/crédits en cours 1963-1964	Autorisations données du 30 sept. 1963 au 30 sept. 1964		
	30 sept. 1963	30 sept. 1964			Crédits immobiliers	Crédits productifs	Total
	Millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	1.760	2.960	+ 1.200	706	1.076	830	1.906
Dahomey	310	295	— 15	66	51	—	51
Haute-Volta	100	186	+ 86	63	56	93	149
Mauritanie	180	138	— 42	73	31	—	31
Niger	210	223	+ 13	21	2	32	34
Sénégal	2.900	3.139	+ 239	961	777	423	1.200
Togo	430	343	— 87	152	5	60	65
	5.890	7.284	+ 1.394	2.042	1.998	1.438	3.436

Le réescompte par la Banque Centrale d'effets représentatifs de crédits à moyen terme s'est trouvé ainsi réparti :

	30 septembre 1963	30 septembre 1964
	Millions francs c.f.a.	
Côte d'Ivoire	899	1.036
Dahomey	165	136
Haute-Volta	63	135
Mauritanie	122	81
Niger	8	172
Sénégal	857	855
Togo	427	324
Total	2.541	2.739

2.12. Le taux de l'escompte.

A la suite de l'élévation de 3,50 à 4 % du taux d'escompte de la Banque de France, en novembre 1963, la question s'est posée de savoir si, en raison :

- de l'appartenance de l'Union Monétaire Ouest Africaine à la zone franc,
- des engagements pris, par le Gouvernement français, d'assurer la convertibilité du franc c.f.a. par le jeu du compte d'opérations,

il n'y avait pas lieu de procéder à l'alignement du taux d'escompte de la Banque Centrale sur celui de la Banque de France.

On pouvait craindre, en effet, qu'à la faveur d'une disparité entre les taux pratiqués en France et en Afrique et également sous la pression des mesures d'encadrement du crédit existant en France :

1^o les banques ouest africaines utilisent le réescompte de la Banque Centrale au-delà de leurs besoins locaux normaux, soit pour transférer vers la France leurs liquidités excédentaires afin de profiter de l'écart des taux, soit pour compenser, par un réescompte africain, l'effet des mesures quantitatives de réescompte prises en France, à l'égard de leurs sièges, de leurs actionnaires ou correspondants ;

2^o les entreprises ou groupes installés à la fois en France et en Afrique fassent glisser tout ou partie de leur financement français vers leurs agences ou filiales africaines, aussi bien pour des considérations de coût des crédits, que pour se soustraire à la limitation des concours de leurs banquiers français traditionnels.

De tels comportements auraient eu de graves conséquences, tant pour les Etats africains :

- réduction des capitaux disponibles pour les financements locaux,
- diminution de leurs avoirs francs,

que pour la République française, en contrariant les mesures prises dans le cadre du plan de stabilisation.

Un problème similaire s'est posé, quelques mois plus tard, lorsque la Banque de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun a élevé, à son tour, son taux d'escompte à 4 % pour le financement de certaines opérations.

Dans l'un et l'autre cas, la Banque Centrale a examiné si, effectivement, l'évolution de l'économie ouest africaine et l'éventualité des risques décrits ci-dessus nécessitaient une élévation correspondante de son taux d'escompte.

Elle a été amenée à constater que :

1^o si un certain accroissement des crédits, dans l'Union monétaire, avait été provoqué par des modifications de structure affectant les circuits commerciaux et par les incidences monétaires des besoins de financement public, celui-ci n'avait pas pris une ampleur inquiétante et que l'essentiel des crédits correspondait bien aux besoins normaux de l'économie;

2^o en tout état de cause, une vigilance permanente et coordonnée du Conseil d'administration et des Comités monétaires nationaux, s'exerçant tant sur les plafonds globaux à court terme par Etat que sur les plafonds de réescompte des banques et sur les limites individuelles, devait suffire à éliminer les dangers que l'on pouvait redouter.

En conséquence, elle a décidé de ne pas modifier son taux d'escompte, afin de continuer à faire bénéficier les Etats membres de l'Union monétaire de conditions stables et modérées, et de ce fait la discipline observée par les organes centraux et nationaux de la Banque Centrale a permis de neutraliser les incidences qu'aurait pu avoir la disparité actuelle des taux entre l'U.M.O.A. d'une part, les Etats de l'Afrique Equatoriale, le Cameroun et la France d'autre part.

2.13. *Les disponibilités monétaires et quasi monétaires de l'économie.*

Les moyens de paiement supplémentaires mis à la disposition de l'économie au cours de l'exercice 1963-1964 ont accru, à concurrence d'à peu près la moitié de leur montant, les avoirs monétaires des particuliers et entreprises (tant publiques que privées).

Tableau N° 29 : Evaluation des disponibilités monétaires et quasi monétaires du « secteur privé »

DISPONIBILITÉS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Millions de francs c.f.a.								
Au 30 septembre 1963								
Monnaie	26.448,7	5.190,4	5.124,3	2.538,9	3.177,3	23.595,8	3.083,8	69.159,2
Monnaie fiduciaire	15.778,0	3.161,0	3.463,0	1.630,0	1.906,0	10.770,0	1.951,0	38.659,0
Dépôts à vue en banque								
— Comptes chèques	4.063,6	880,2	684,7	197,4	299,7	3.465,1	623,2	10.213,9
— Comptes courants	5.469,9	665,0	624,7	560,3	533,5	6.397,0	386,4	14.636,8
Dépôts en C.C.P.	1.137,2	484,2	351,9	151,2	438,1	2.963,7	123,2	5.649,5
Quasi-Monnaie	594,5	323,3	454,5	23,0	63,4	689,3	272,2	2.420,2
Dépôts à terme	207,7	50,1	149,3	23,0	2,7	376,8	32,2	841,8
Dépôts en Caisse d'Epargne	386,8	273,2	305,2	—	60,7	312,5	240,0	1.578,4
TOTAL	27.043,2	5.513,7	5.578,8	2.561,9	3.240,7	24.285,1	3.356,0	71.579,4
Au 30 septembre 1964								
Monnaie	30.993,5	5.248,0	5.502,5	2.405,9	3.485,4	22.348,4	3.533,4	73.517,1
Monnaie fiduciaire	18.908,0	3.135,0	3.719,0	1.409,0	1.900,0	10.353,0	2.202,0	41.626,0
Dépôts à vue en banque								
— Comptes chèques	4.335,6	918,5	769,5	251,6	617,5	3.330,2	750,8	10.973,7
— Comptes courants	6.703,1	699,7	478,8	612,6	610,7	5.805,0	435,5	15.345,4
Dépôts en C.C.P.	1.046,8	494,8	535,2	132,7	357,2	2.860,2	145,1	5.572,0
Quasi-Monnaie	794,6	425,6	579,5	20,0	47,4	621,5	402,5	2.891,1
Dépôts à terme	374,2	135,4	204,4	20,0	2,0	291,2	109,8	1.137,0
Dépôts en Caisse d'Epargne	420,4	290,2	375,1	—	45,4	330,3	292,7	1.754,1
TOTAL	31.788,1	5.687,8	6.082,0	2.425,9	3.532,8	22.969,9	3.935,9	76.408,2
Variation 1963-1964	± %							
Monnaie	+17,2	+1,1	+7,4	— 5,2	+ 9,7	— 5,3	+14,6	+ 6,3
Quasi-Monnaie	+33,7	+31,6	+27,5	—13,0	—25,2	—9,8	+47,9	+19,5
Ensemble	+17,5	+ 2,9	+ 9,0	— 5,3	+ 9,0	— 5,4	+17,3	+ 6,7

Disponibilités monétaires et quasi monétaires des particuliers et entreprises

	<u>30 septembre 1963</u>	<u>30 septembre 1964</u>	<u>Variations</u>	
<u>Monnaie</u>	Millions de francs c.f.a.		Montant	± %
Billets et pièces.....	38.660	41.625	+ 2.965	+ 7,7
Dépôts à vue.....	<u>40.717</u>	<u>39.035</u>	<u>- 1.682</u>	<u>- 4,1</u>
	79.377	80.660	+ 1.283	+ 1,6
<u>Quasi-Monnaie</u>				
Dépôts à terme.....	3.857	9.696	+ 5.839	+ 151,4
Dépôts en Caisse d'Epargne.	<u>1.578</u>	<u>1.754</u>	<u>+ 176</u>	<u>+ 11,5</u>
	5.435	11.450	+ 6.015	+ 110,7
Ensemble.....	<u>84.812</u>	<u>92.110</u>	<u>+ 7.298</u>	<u>+ 8,6</u>

L'accroissement modéré (+ 8 %) de la monnaie fiduciaire s'est accompagné d'une réduction faible mais significative des dépôts à vue (- 4 %) et d'un considérable gonflement des dépôts à terme (+ 151 %). Ce mouvement général a été cependant déterminé par l'évolution des disponibilités des divers organismes publics, et plus particulièrement de la Caisse de stabilisation des prix du cacao et du café de Côte d'Ivoire. Abstraction faite des dépôts en banque des organismes publics (a), l'évolution des disponibilités monétaires et quasi monétaires apparaît la suivante :

	<u>30 septembre 1963</u>	<u>30 septembre 1964</u>	<u>Variations</u>	
<u>Monnaie</u>	Milliards de francs c.f.a.		%	
Billets et pièces.....	38,0	41,0	+ 7,8	
Dépôts à vue.....	<u>30,0</u>	<u>31,0</u>	<u>+ 3,3</u>	
	68,0	72,0	+ 5,9	
<u>Quasi-Monnaie</u>				
Dépôts à terme.....	0,8	1,2	+ 50,0	
Dépôts en Caisse d'Epargne..	<u>1,6</u>	<u>1,7</u>	<u>+ 11,5</u>	
	2,4	2,9	+ 20,8	
Ensemble.....	<u>70,4</u>	<u>74,9</u>	<u>+ 6,4</u>	

L'accroissement des disponibilités monétaires et quasi monétaires du *secteur privé* de l'Union monétaire a donc été modéré, sans doute inférieur à un taux de 6 % résultant des évaluations ci-dessus qui pèchent vraisemblablement par excès.

(a) Les encaisses en monnaie fiduciaire et les avoirs en comptes courants postaux des organismes publics ne sont pas connus.

2.14. Les finances publiques et les institutions monétaires.

L'organisation coloniale sous laquelle se sont constituées l'économie et l'administration modernes des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine avait pour conséquence de reporter en métropole le jeu de la liaison structurelle entre la situation des finances publiques, la condition internationale de la monnaie et la distribution du crédit aux entreprises. Le Service du Trésor français assurait la gestion des finances publiques locales ; il réglait pour elles, en métropole, les problèmes de trésorerie, assurant son équilibre en cas d'insuffisance monétaire par des avances, et en cas d'excédent de disponibilités, absorbant celles-ci. La gestion des trésoreries coloniales n'avait aucune influence sur les ressources et emplois du système bancaire, exception faite du concours apporté au commerce sous forme d'obligations cautionnées.

Le transfert aux Etats de la responsabilité et de la gestion de leur trésorerie a donc posé à leurs administrations des problèmes qu'elles n'avaient jamais eu à traiter, et que les errements hérités de l'administration française ne les conduisaient pas à chercher à résoudre en collaboration avec les institutions chargées de la monnaie et du contrôle du crédit à l'économie. Cet héritage n'est pas une des moindres raisons des difficultés éprouvées par certains des nouveaux Etats indépendants d'Afrique et d'Asie dans la gestion d'un système monétaire autonome. A l'opposé, la prise en charge progressive des responsabilités de la gestion de leur Trésor public, la coopération financière et monétaire de la France que les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine ont tenu à s'assurer, leur ont permis d'éviter jusqu'ici les mécomptes dommageables pour la poursuite de leur développement ou même le bon fonctionnement de leur administration publique.

Durant l'exercice écoulé, les Etats de l'Union ont satisfait les besoins de leur trésorerie par les moyens à leur disposition, à l'exception d'un seul, qui dût différer le règlement des dettes résultant des transferts postaux réglés pour lui par les administrations postales extérieures. Trois Etats seulement ont eu recours au concours financier de la Banque Centrale et un seul d'une manière prolongée, encore que strictement contenue dans les limites statutairement fixés. Pour l'ensemble des Etats de l'Union, le concours de la Banque Centrale est demeuré très inférieur au maximum autorisé par les statuts, lequel s'établissait à 8,5 milliards de francs fin septembre 1964 (*tableau 30*).

Au 1^{er} juillet, la Banque Centrale a pris la charge de la contre-valeur de la part-or de la souscription au Fonds Monétaire International du Togo (précédemment réglée par le Trésor togolais), étendant à cet Etat le concours dont bénéficient déjà les autres membres de l'Union. Le Togo a ainsi dégagé 278 millions de francs c.f.a. qui pourront être affectés à la couverture de charges budgétaires.

**Tableau N° 30 : Concours de la Banque Centrale
aux Trésors publics des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

ANNÉES MOIS	Escomptes et Pensions d'obligations cautionnées	Déouvert en compte courant	Avoirs en C.C.P.	TOTAL	Réescompte obligations cautionnées (a)	TOTAL
1962	Millions de francs c.f.a.					
1 ^{er} novembre ..	27	—	3	30	—	30
30 novembre ..	—	—	5	5	—	5
31 décembre ..	209	—	43	252	709	961
1963						
31 janvier.....	136	227	10	373	1.098	1.471
28 février	78	—	23	101	806	907
31 mars	112	228	14	354	568	922
30 avril	73	2.015	24	2.112	—	2.112
31 mai	52	1.309	15	1.376	—	1.376
30 juin	—	1.175	14	1.189	—	1.189
31 juillet	144	1.515	17	1.676	—	1.676
31 août	102	2.182	11	2.295	—	2.295
30 septembre ..	52	3.038	32	3.122	—	3.122
31 octobre.....	1.525	1.908	20	3.453	—	3.453
30 novembre...	1.105	1.136	22	2.263	—	2.263
31 décembre...	1.053	—	3	1.056	—	1.056
1964						
31 janvier.....	578	35	39	652	—	652
29 février	490	271	10	771	—	771
31 mars	344	489	16	849	—	849
30 avril	274	143	23	440	—	440
31 mai	320	—	20	340	—	340
30 juin	242	—	21	263	—	263
31 juillet.....	235	—	19	254	—	254
31 août.....	192	377	16	585	—	585
30 septembre..	134	392	25	551	—	551

(a) Obligations cautionnées réescomptées aux établissements publics de crédit.

La politique de placement des disponibilités des Trésors publics a été l'un des principaux facteurs de l'évolution de la situation monétaire de l'Union.

L'absence de marché monétaire organisé et l'attraction des taux d'intérêt plus élevés à l'extérieur que dans l'Union monétaire ont dirigé vers des placements extérieurs une large partie des disponibilités des Trésors publics, qu'elles soient directement détenues par eux ou placées pour leur compte. Le montant brut des dépôts extérieurs des Trésors publics et organismes rattachés (Postes, Caisses d'amortissement, Caisses d'Epargne), qui était de 14,0 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1963, s'élevait à 20,8 milliards le 30 septembre 1964 (*tableau 35*). La Banque Centrale s'est efforcée de lever la première des difficultés signalées, permettant une utilisation sur place des disponibilités des Trésors publics tout en leur conservant leur totale liquidité. Par contre, il n'était pas de son pouvoir de porter la rémunération des dépôts ainsi effectués par le Trésor public au niveau, et a fortiori au-dessus, de celle qui leur est consentie à l'extérieur, sans modification de son taux de réescompte, modification qui n'a pas paru opportune.

2.15. La circulation fiduciaire.

Ainsi que notre précédent rapport l'a souligné, l'usage à peu près exclusif de la monnaie fiduciaire par les populations rurales, la dominance d'une production agricole à cycle annuel dans l'activité économique ouest africaine impriment à la circulation fiduciaire un rythme saisonnier très accusé (*tableau 31*).

Ce mouvement annuel des espèces, s'il impose à la Banque Centrale de très lourdes charges de manipulation, permet aussi un rapide renouvellement des coupures en circulation et il a notamment facilité, sans gêner aucune pour les usagers, la substitution aux anciens billets de coupures identifiées par agence d'émission, comme le veut le Traité du 12 mai 1962, afin de permettre l'établissement d'une situation distincte de « l'émission monétaire pour chacun des Etats membres de l'Union » (a). A la fin de l'exercice 1964 (30 septembre), la circulation fiduciaire était composée à concurrence de 84 % de son montant par des signes monétaires dont l'agence d'émission est identifiable ; cette proportion est voisine de 88 % pour l'ensemble des billets et atteint 94,5 % pour les billets de 5.000 francs c.f.a. Ces progrès de l'identification des signes monétaires donnent une précision croissante à l'estimation de l'émission monétaire par agence de la Banque Centrale (b).

(a) Le Traité du 12 mai 1962 instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine dispose, article 7 :
« Les signes monétaires émis dans chaque Etat par la Banque Centrale ont pouvoir libératoire sur toute l'étendue géographique de l'Union. Ils seront identifiés par une lettre spéciale à chaque Etat incorporée dans la numérotation des billets. Dans chaque Etat, les caisses publiques et les banques domiciliées au siège de chaque agence ou sous-agence ne remettront en circulation que les billets émis dans l'Etat.

« La Banque Centrale établira, pour chaque Etat, une situation distincte de l'émission monétaire identifiée et de ses contreparties ».

(b) Il convient cependant de noter que cette estimation de l'émission monétaire par agence est également affectée par d'autres facteurs dont l'influence ne peut être complètement éliminée, tels l'importance des reverses à l'institut d'émission, la rapidité de tri des billets reversés, les mouvements de billets d'un Etat à l'autre, provoqués parfois par des raisons très particulières.

**Tableau N° 31 : Estimation de la répartition
par Etat de la circulation fiduciaire (a)**

ANNÉES FIN DE MOIS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Millions de francs c.f.a.								
1962								
Septembre	15.039	3.350	3.328	2.213	2.224	13.214	2.239	41.607
Octobre	15.304	3.552	2.999	2.559	2.281	13.048	2.363	42.106
Novembre	16.635	3.469	3.423	2.600	2.527	12.960	2.335	43.949
Décembre	19.074	3.453	3.454	2.618	3.207	19.900	2.389	54.095
1963								
Janvier	21.275	3.357	3.536	2.696	3.406	20.768	2.433	57.471
Février	23.241	3.647	3.620	2.443	3.148	20.484	2.509	59.092
Mars	23.332	3.697	3.688	2.408	3.050	18.947	2.467	57.589
Avril	21.495	3.702	3.730	2.619	2.835	17.645	2.373	54.399
Mai	19.907	3.719	3.790	2.555	2.621	16.094	2.343	51.029
Juin	19.118	3.639	3.625	2.564	2.465	14.523	2.337	48.271
Juillet	17.643	3.690	3.593	2.370	2.188	13.663	2.228	45.375
Août	16.905	3.582	3.710	2.242	2.247	12.586	2.203	43.475
Septembre	16.752	3.439	3.831	2.205	2.240	11.717	2.100	42.285*
Octobre	17.031	3.410	3.920	2.163	2.251	11.410	2.242	42.427
Novembre	18.585	3.531	4.095	2.037	2.829	10.926	2.371	44.374
Décembre	22.375	3.529	4.245	1.960	3.695	15.987	2.448	54.239
1964								
Janvier	25.763	3.466	4.307	1.874	3.714	19.883	2.774	61.781
Février	29.162	3.706	4.502	1.908	3.435	18.268	3.036	64.017
Mars	29.617	3.862	4.563	1.900	3.162	17.134	2.915	63.184*
Avril	27.846	3.727	4.258	2.021	2.944	16.127	2.903	59.826
Mai	25.843	3.536	4.033	2.020	2.733	14.428	2.693	55.286
Juin	23.727	3.578	3.947	1.898	2.586	13.406	2.582	51.724
Juillet	21.969	3.598	4.093	1.917	2.407	12.587	2.453	49.024
Août	20.736	3.515	4.216	1.905	2.516	11.772	2.466	47.126
Septembre	20.039	3.441	4.117	1.775	2.311	11.379	2.338	45.400

(a) Emissions nettes de l'agence de chacun des Etats.

— : Minimum saisonnier. == : Maximum saisonnier.

* Total différent de la somme des circulations par Etat, qui sont données au million de frs c.f.a. le plus proche.

Le *tableau 31* présente l'estimation du montant des signes monétaires de la Banque Centrale, dont l'émission est imputable à chacune de ses agences.

Le *tableau 33* présente une approximation des encaisses des particuliers et entreprises par déduction des encaisses connues des banques et des caisses publiques, les fonds détenus par ces dernières étant, dans l'ouest africain, d'importance relativement élevée.

La variation saisonnière de la circulation fiduciaire est d'amplitude diverse selon les Etats ; elle est particulièrement accusée dans les pays à climat soudanien donnant à la production agricole un cycle tranché ; par contre, elle est peu marquée au Dahomey où la principale production se récolte sur une assez longue période de l'année. L'« enflure » saisonnière de la circulation fiduciaire est naturellement fonction du volume et du prix des récoltes à commercialiser, aussi a-t-elle été particulièrement marquée au cours du dernier exercice en Côte d'Ivoire, au Togo, et au Niger. En ce dernier pays, et plus encore au Sénégal, elle a été accrue par la nouvelle organisation de la commercialisation.

Tableau N° 32 : Répartition par coupures des billets et pièces en circulation

FIN DE MOIS	BILLETS						PIÈCES	TOTAL
	5.000 F	1.000 F	500 F	100 F	50 F	25-10-5 F	25-10 5-2-1 F	
1963	Millions de francs c.f.a.							
Septembre	12.876,6	17.918,3	2.152,9	6.272,8	973,3	523,0	1.568,1	42.285,0
Octobre	12.856,1	17.928,6	2.205,8	6.407,3	911,4	522,4	1.595,4	42.427,0
Novembre	12.823,5	19.064,6	2.253,9	7.171,6	905,5	521,9	1.633,0	44.374,0
Décembre	14.730,7	24.563,6	2.948,8	8.822,2	939,0	521,6	1.713,1	54.239,0
1964								
Janvier	16.186,9	29.379,2	3.374,7	9.674,3	904,4	521,3	1.740,4	61.781,2
Février	16.062,5	31.898,6	3.207,8	9.673,5	855,1	520,8	1.769,1	64.017,4
Mars	16.134,7	31.699,8	3.021,9	9.237,1	795,7	511,3	1.783,5	63.184,0
Avril	16.241,1	29.011,5	2.802,6	8.744,1	718,4	511,0	1.797,7	59.826,4
Mai	15.202,8	26.314,7	2.593,1	8.206,7	651,1	509,8	1.808,3	55.286,5
Juin	14.594,7	23.951,2	2.448,0	7.803,9	605,9	508,8	1.811,2	51.723,7
Juillet	14.241,2	22.239,6	2.318,9	7.337,0	568,6	508,4	1.810,8	49.024,5
Août	14.068,3	20.893,9	2.282,7	7.029,5	536,3	508,2	1.806,9	47.125,9
Septembre	13.708,6	19.922,3	2.227,8	6.726,1	503,1	507,8	1.804,4	45.400,1
Répartition	Pour cent							
Septembre 1963	30,5	42,4	5,1	14,8	2,3	1,2	3,7	100,0
Février 1964	25,1	49,8	5,0	15,1	1,4	0,8	2,8	100,0
Septembre 1964	30,2	43,9	4,9	14,8	1,1	1,1	4,0	100,0

Tableau N° 33 : Répartition par porteur des billets et pièces en circulation

FIN DE MOIS	TOTAL	Encaisses Trésor public (a)	Encaisses bancaires (b)	Particuliers et Entreprises (c)	Importance relative encaisses publiques et bancaires a + b Total
Millions de francs c.f.a.					
1962					
Septembre	41,607	3.431	725	37.451	10,0
Octobre	42,106	3.674	853	37.579	10,8
Novembre	43.949	3.123	967	39.859	9,3
Décembre	54.095	2.975	1.471	49.649	8,2
1963					
Janvier	57,471	3.910	1.496	52.065	9,4
Février	59.092	3.938	1.173	53.981	8,6
Mars	57.589	3.598	974	53.017	7,9
Avril	54.399	3.781	1.035	49.583	8,9
Mai	51.029	3.065	963	47.001	7,9
Juin	48.271	3.417	969	43.885	9,1
Juillet	45.375	3.247	908	41.220	9,2
Août	43.475	2.785	891	39.799	8,5
Septembre	42.285	2.697	929	38.659	8,6
Octobre	42.427	2.589	1.043	38.795	8,6
Novembre	44.374	2.752	895	40.727	8,2
Décembre	54.239	2.562	1.460	50.217	7,4
1964					
Janvier	61.781	3.664	1.556	56.561	8,4
Février	64.017	3.690	1.314	59.013	7,8
Mars	63.184	3.788	1.278	58.118	8,0
Avril	59.826	3.654	1.097	55.075	7,9
Mai	55.286	3.759	957	50.570	8,5
Juin	51.724	3.252	884	47.588	8,0
Juillet	49.024	3.150	924	44.950	8,3
Août	47.126	2.757	968	43.401	7,9
Septembre	45.400	2.873	901	41.626	8,3

(a) Encaisses de la Trésorerie nationale et des comptables secondaires : Paleries, Perceptions et Agences spéciales.

(b) Encaisses des banques commerciales et établissements publics de crédit.

(c) Obtenues par différence.

Enflure de la circulation fiduciaire — *Maximum de la campagne*
Minimum au début de campagne

<u>Etats</u>	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>
	± %	± %
Côte d'Ivoire	+ 57,2	+ 76,7
Dahomey	+ 13,6	+ 14,3
Haute-Volta	+ 44,1	+ 27,6
Mauritanie-Sénégal	+ 53,6	+ 70,6
Niger	+ 53,6	+ 72,6
Togo	+ 13,1	+ 45,1
Ensemble	+ 44,1	+ 52,7

La monnaie fiduciaire constitue encore la forme à peu près unique de détention de disponibilités monétaires et d'épargne liquide des populations rurales ouest africaines et aussi, si même à un moindre degré, des populations urbaines. Si « l'encaisse » des seuls « ménages » de l'ouest africain nous est inconnue, son évolution semble pouvoir être appréciée par l'augmentation de la part de la circulation fiduciaire supposée détenue par les particuliers et entreprises (*tableaux 33/34*).

L'accroissement des encaisses ainsi estimées a été le suivant au cours du dernier exercice :

Accroissement du 1^{er} octobre 1963 au 30 septembre 1964

<u>Etats</u>	<u>Montant de l'accroissement</u>	<u>Accroissement relatif</u>
	Millions de francs c.f.a.	± %
Côte d'Ivoire	+ 3.130	+ 19,8
Dahomey	— 26	— 0,8
Haute-Volta	+ 256	+ 7,4
Niger	— 6	— 0,3
Sénégal-Mauritanie	— 638	— 4,3
Togo	+ 251	+ 12,9
Ensemble	+ 2.967	+ 7,7

Il est malheureusement impossible, faute d'informations suffisantes d'apprécier dans quelle mesure cet accroissement nominal du stock monétaire n'a pas vu sa valeur d'achat de biens réels « mangée » par la hausse des prix. Il paraît cependant incontestable que la campagne 1963-1964 a laissé une grande aisance monétaire aux populations rurales de Côte d'Ivoire (dont celles de Haute-Volta n'ont pas été sans profiter) et du Togo.

Tableau N° 34 : Estimation des encaisses des particuliers et entreprises *

FIN DE MOIS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A
Millions de francs c.f.a.								
1962								
Septembre	14.013	3.000	2.798	1.647	1.802	12.091	2.100	37.451
Octobre	14.167	3.011	2.294	1.927	1.831	12.102	2.247	37.579
Novembre	15.470	3.001	2.996	1.939	2.132	12.106	2.215	39.859
Décembre	17.935	3.077	3.047	1.978	2.767	18.591	2.254	49.649
1963								
Janvier	19.853	3.029	3.023	2.020	2.768	19.066	2.306	52.065
Février	21.799	3.223	3.306	1.899	2.593	18.786	2.375	53.981
Mars	22.036	3.297	3.257	1.952	2.367	17.783	2.325	53.017
Avril	20.371	3.397	2.983	2.040	2.149	16.419	2.224	49.683
Mai	19.018	3.409	3.173	1.948	2.134	15.145	2.174	47.001
Juin	17.832	3.317	3.110	1.859	1.961	13.605	2.201	43.885
Juillet	16.444	3.417	3.139	1.752	1.754	12.633	2.076	41.220
Août	15.921	3.296	3.339	1.590	1.921	11.685	2.047	39.799
Septembre	15.778	3.161	3.463	1.630	1.906	10.770	1.951	38.659
Octobre	16.239	3.149	3.504	1.518	1.872	10.395	2.118	38.795
Novembre	17.428	3.269	3.719	1.463	2.451	10.193	2.204	40.727
Décembre	20.881	3.259	3.896	1.611	3.231	15.014	2.325	50.217
1964								
Janvier	23.839	3.218	3.894	1.515	3.112	18.370	2.613	56.561
Février	27.280	3.493	4.096	1.502	2.877	16.934	2.831	59.013
Mars	27.875	3.600	4.200	1.546	2.445	15.707	2.745	58.118
Avril	26.229	3.454	3.655	1.575	2.380	15.075	2.707	55.075
Mai	24.396	3.258	3.512	1.521	2.034	13.389	2.510	50.570
Juin	22.542	3.274	3.464	1.516	2.016	12.369	2.407	47.588
Juillet	20.732	3.305	3.589	1.560	1.889	11.563	2.312	44.950
Août	19.527	3.205	3.836	1.526	2.008	10.989	2.310	43.401
Septembre	18.908	3.135	3.719	1.409	1.900	10.353	2.202	41.626
Variation (sept. 63 à sept. 64)								
— Montant	+ 3.130	— 26	+ 256	— 221	— 6	— 417	— 251	+ 2.967
— Pourcentage	+ 19,8	— 0,8	+ 7,4	— 13,6	— 0,3	— 3,9	+ 12,4	+ 7,7

* Estimation obtenue par déduction des encaisses des banques et caisses publiques du montant de la circulation fiduciaire. Maxima saisonniers : ==

2.16. Les avoirs extérieurs des institutions monétaires.

Ainsi que le présente le *tableau 14*, les avoirs extérieurs nets de l'ensemble des institutions monétaires de l'Union se retrouvent, en fin d'exercice, à un montant peu inférieur (—1.521 millions de francs c.f.a.) à leur niveau du début de l'exercice. Ces avoirs ont, cependant, connu en cours d'exercice des modifications notables dans leur consistance et leur répartition entre les différentes institutions monétaires.

La quasi-stabilité du montant des avoirs extérieurs nets résulte, en effet :

- d'un accroissement très sensible des engagements extérieurs des banques commerciales (4,7 milliards de francs c.f.a.) et des établissements publics de crédit (1,9 milliard),
- compensé par un accroissement de 6,7 milliards des avoirs extérieurs des Trésors et organismes publics rattachés, atténué pourtant par un développement de 0,9 milliard environ des dettes des services postaux de l'Union à l'égard des autres administrations postales.

La balance de ces mouvements est présentée par le *tableau 35*. Ce tableau recense aussi les avoirs extérieurs détenus par les « autorités monétaires officielles » : Banque Centrale, Trésors publics et organismes publics rattachés, et les dettes extérieures exigibles de ces autorités (a). Le montant net de ces avoirs est passé de 36,3 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1963 à 41,4 milliards fin septembre 1964. Mais alors que les avoirs comptabilisés par la Banque Centrale connaissent une légère diminution (— 0,8 milliard), les placements extérieurs des Trésors et organismes publics rattachés des Etats de l'Union s'accroissent en montant brut de 5,8 milliards de francs c.f.a. A la fin de l'exercice sous revue, la Banque Centrale ne centralisait que la moitié seulement des avoirs extérieurs de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

L'accroissement des placements extérieurs des Trésors publics et organismes rattachés n'intéresse cependant, de manière appréciable, que deux des Etats de l'Union Monétaire : la Côte d'Ivoire et le Togo, et il résulte surtout des réserves que les Caisses de stabilisation des prix de café et de cacao ont pu constituer dans les conditions de prix et d'écoulement des fortes récoltes de ces deux produits durant la campagne 1963-1964. Sans ces circonstances favorables, les avoirs extérieurs de l'Union auraient sans doute été fortement entamés par la couverture du déficit des paiements courants, transferts et mouvements de capitaux privés de la balance des paiements des Etats de l'Union.

(a) Par contre, les dettes extérieures contractuelles ne sont pas recensées. Au contraire de la pratique suivie par ailleurs dans l'analyse des opérations des institutions monétaires, les opérations de la Caisse Autonome d'Amortissement de la Côte d'Ivoire ont été rattachées à celles du Trésor public ivoirien et non à celles des établissements publics de crédit.

**Tableau N° 35 : Estimation des avoirs extérieurs
de l'Union Monétaire Ouest Africaine**

Organismes détenteurs Avoirs	Montants au 30 septembre		Variations	
	1963	1964	Accroissement	Diminution
Millions de francs c.f.a.				
A) B.C.E.A.O.				
— Disponibilités extérieures à vue	22.457,1	21.740,3		
— Créances sur l'extérieur	—	—		
à déduire : engagements extérieurs..	226,3	302,4		
Avoirs nets B.C.E.A.O.	22.230,8	21.437,9		— 792,9
B) Trésors publics U.M.O.A.	11.795,4	18.696,7		
— Placements extér. par B.C.E.A.O. .	5.815,0	6.413,2		
— Autres placements extérieurs (a) ..	5.980,4	12.283,5		
C) Organismes publics de l'U.M.O.A.	2.216,1	2.064,0		
— Offices postaux et Caisses d'é- pargne	1.676,6	1.510,9		
— Caisse de stabilisation des prix....	539,5	553,1		
à déduire : engagements extérieurs nets des Offices postaux.....	—1.925,1	—2.805,0		
Total B + C (net)	12.086,4	17.955,7	+5.869,3	
D) F.M.I. Tranche Or	2.005,7	2.005,7		
AVOIRS OFFICIELS (net)	36.322,9	41.399,3	+5.076,4	
E) Créances et engagements exté- rieurs des banques				
a) Balance des comptes de corres- pondants extérieurs :				
— des établissements publics de crédit	+ 457,2	+ 4,3		
— des autres banques	—1.398,5	—6.102,1		
b) Emprunts des établissements pu- blics de crédit à la C.C.C.E.	—3.370,5	—4.847,1		
Total E	—4.311,8	—10.944,9		—6.633,1
BALANCE GÉNÉRALE				—1.556,7

(a) y compris Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire.

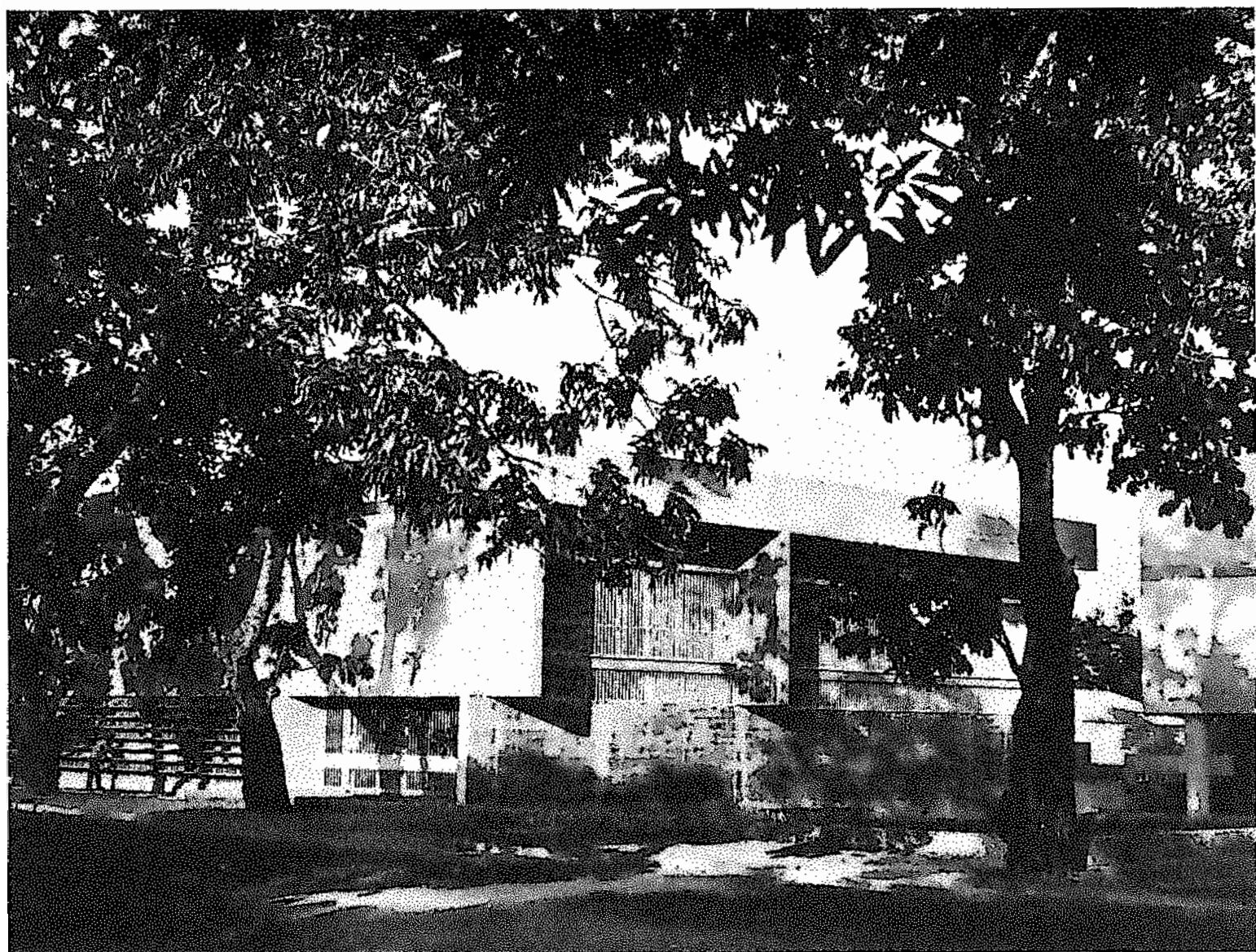
Les données nous manquent encore pour établir cette balance d'une manière convenable. Il est cependant possible d'estimer à un montant très voisin de celui enregistré au cours du précédent exercice, soit à quelque 34 milliards de francs c.f.a., le montant net des règlements effectués dans les Etats de l'Union par le Trésor français, tant au titre de ses opérations propres que de celles de la Caisse Centrale de Coopération Economique et du Fonds Européen de Développement dont celle-ci est, dans ces Etats, l'agent-payeur. C'est à un montant sensiblement égal que peut être évalué le déficit des autres éléments de la balance de paiements : biens et services, transfert, mouvement des capitaux privés, aides extérieures autres que celles de la France et du F.E.D., etc.

A considérer l'Union monétaire dans son ensemble, ses réserves monétaires officielles à leur niveau de septembre 1964 représentaient à peu près la valeur de trois mois d'importations de « l'extérieur », niveau que l'on peut juger satisfaisant compte tenu de la coopération établie en matière monétaire entre l'Union et la République française par l'accord du 12 mai 1962.

Tableau N° 36 : Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures de la B.C.E.A.O. durant l'exercice 1963/1964

OPÉRATIONS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Mauritanie	Sénégal	Togo	non localisables et ajust.	TOTAL
Solde en millions de francs c.f.a.									
A) RÈGLEMENTS EXTÉRIEURS	+ 2.499,8	+ 1.718,4	- 649,8	- 2.047,4	+ 1.195,4	- 3.120,4	- 519,4	+ 206,6	- 716,8
a) Transferts									
p.c. Trésors ouest-africains.....	- 3.029,0	- 141,5	- 118,3	- 32,4	- 23,7	- 237,4	- 620,2		- 3.727,7
p.c. Trésor français (a).....	- 1.467,0	+ 4.554,0	+ 3.688,5	+ 2.938,0	+ 2.116,0	+ 8.370,0	+ 1.012,0		+ 21.211,5
p.c. banques	+ 8.508,8	- 2.552,0	- 4.058,4	- 4.595,9	- 498,5	- 9.302,0	- 859,0		- 13.357,0
b) Change de billets									
- B.C.E.A.O.	- 625,9	- 100,4	- 109,8	- 287,4	- 376,7	- 1.166,3	- 28,3	- 35,2	- 2.730,0
- Autres	- 804,9	- 14,7	- 26,0	- 26,0	- 3,6	- 270,9	- 2,0		- 1.148,1
c) Opérations diverses									
Fonds monétaire international.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	- 82,2	- 27,0	- 25,8	- 43,7	- 18,1	- 988,6	- 21,9	+ 241,8	- 965,5
B) RÈGLEMENTS INTER-AGENCES	+ 67,0	- 930,7	- 583,4	+ 1.090,2	- 1.237,6	+ 1.114,0	+ 516,5	- 36,0	-
Transferts p.c. banques.....	+ 3.899,0	- 449,7	- 2.795,4	- 67,8	+ 441,4	- 370,0	- 657,5		-
Echanges de billets B.C.E.A.O.	- 3.832,0	- 481,0	+ 2.212,0	+ 1.158,0	- 1.679,0	+ 1.484,0	+ 1.174,0	- 36,0	-
BALANCE GÉNÉRALE	+ 2.566,8	+ 787,7	- 1.233,2	- 957,2	- 42,2	- 2.006,4	- 2,9	+ 170,6	- 716,8

(a) Les règlements entre Offices postaux de la zone franc ainsi que les règlements de la Caisse Centrale de Coopération Economique, motivés tant par ses opérations propres et celles du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) français que par celles du Fonds Européen de Développement (F.E.D.), sont exécutés par l'intermédiaire du Trésor français.



L'Agence auxiliaire de la Banque Centrale à Bouaké (Côte d'Ivoire)

L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE

III. — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SON EXPLOITATION EN 1963-1964

3.1. L'administration de la Banque Centrale.

Aux termes de l'article 39 de ses statuts, la Banque Centrale est administrée par :

- un Conseil d'administration et son Président,
- des Comités monétaires nationaux,
- un Directeur Général.

Le *Conseil d'administration* est composé d'administrateurs désignés par les Gouvernements des Etats participant à la gestion de la Banque ; leur nombre est fixé par un accord particulier (Statuts, article 41). Celui-ci, tel qu'il a été sanctionné par la modification apportée le 21 février 1963, à Cotonou, à l'article 7 de l'Accord de coopération du 12 mai 1962 entre la République française et les Républiques membres de l'Union monétaire, prévoit que : « Les Etats membres de l'Union monétaire désignent les deux tiers des membres du Conseil d'administration de la Banque Centrale à raison de deux représentants par Etat. Les autres membres du Conseil sont nommés par le Gouvernement de la République française ».

En application de ces dispositions, le nombre des membres du Conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de dix-huit à l'origine, s'est trouvé porté à vingt et un par l'adhésion de la République togolaise à l'Union Monétaire Ouest Africaine, le 27 novembre 1963.

Par décret du 9 décembre 1963, le Président de la République togolaise a désigné pour représenter celle-ci au Conseil d'administration de la Banque Centrale, M. Antoine MEATCHI, Vice-Président de la République, Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan, et M. Paulin EKLOU, Directeur du Plan de Développement.

La représentation de la République française a été complétée par la désignation de M. Marcel THERON, Directeur à la Direction Générale des Services Etrangers de la Banque de France.

Aucune mutation n'est intervenue en cours d'exercice dans la représentation à notre Conseil des Républiques de Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo. Les modifications apportées à la composition des Gouvernements ou à la répartition des attributions ont eu pour conséquence des changements dans les personnalités appelées par les autres Etats à siéger au Conseil de la Banque Centrale.

A la suite du remaniement apporté le 10 décembre 1963 à la composition de son Gouvernement, le Président de la République du Sénégal a désigné, pour représenter celle-ci au Conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, M. Habib THIAM, Ministre du Plan, et M. Daniel CABOU, Ministre des Finances ; ce dernier, devenu Ministre du Commerce et de l'Industrie, a été, par décret du 12 février 1964, remplacé au Conseil par M. Jean COLLIN, nouveau Ministre des Finances. Ces mutations ont eu pour conséquence de mettre fin à la participation au Conseil de la Banque Centrale de M. André PEYTAVIN, dont le rôle avait été de premier rang dans les négociations ayant abouti à la constitution de l'Union monétaire et dans la mise en place de ses institutions. La disparition de M. PEYTAVIN, à l'âge de 38 ans, le 3 février 1964, est un deuil vivement ressenti par ses collègues et la Banque Centrale tout entière.

M. BA Mamadou SAMBA s'étant démis, le 6 décembre 1963, de ses fonctions de Ministre des Finances de la République Islamique de Mauritanie, son successeur au Gouvernement mauritanien, le Docteur BA BOCAR ALPHA, Ministre des Finances, du Travail et des Affaires Economiques, a pris sa place au Conseil de la Banque Centrale (a).

Un décret du 21 novembre a confié à M. Charles KABORE, Ministre des Finances, et à M. Pierre Claver DAMIBA, Directeur du Plan de Développement, la représentation de la République de Haute-Volta, précédemment assurée par M. François BOUDA et M. Moïse TRAORE ALASSANE.

Les nouvelles attributions de M. Pierre CALVET, Sous-Gouverneur de la Banque de France, ne lui permettant plus de consacrer une part de son activité au Conseil de notre Banque Centrale, c'est avec regret que celui-ci s'est vu privé du concours éminent qu'il lui apportait ; ce sentiment a été cependant atténué par l'entrée au Conseil de M. Gabriel RATTIER, Directeur Général de l'Escompte à la Banque de France, particulièrement au courant des problèmes de l'ouest africain, puisqu'il fut directeur du Crédit de l'ancien Institut d'Emission de l'A.O.F. et du Togo durant ses quatre premières années d'existence. M. Pierre ESTEVA ayant été appelé aux fonctions de Secrétaire Général du Conseil National du Crédit Français, le Gouvernement français a désigné, pour le remplacer à notre Conseil, M. Claude PIERRE-BROSSOLETTE, Directeur-Adjoint des Finances Extérieures.

(a) Le Dr BA BOCAR ALPHA est devenu Ministre des Affaires Economiques et des Postes et Télécommunications à la suite d'un remaniement du Gouvernement mauritanien survenu le 18 janvier 1965. Postérieurement à la clôture de l'exercice sous revue, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a désigné, pour autre représentant au Conseil, M. BAMBA Ould YEZID, nouveau Ministre des Finances et de la Fonction publique en remplacement de M. Moktar El MAROUF.

Un décret du 23 novembre 1963, du Chef du Gouvernement provisoire du Dahomey, a appelé à succéder, au Conseil de la Banque Centrale, à Maître Bertin BORNA, M. François APLOGAN.

Le Conseil d'administration de la Banque Centrale, auquel revient la désignation de son Président, sur proposition des Etats membres de l'Union a appelé, le 17 décembre 1963, M. François APLOGAN, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan de la République du Dahomey, à succéder à Maître Bertin BORNA. M. François APLOGAN a ainsi assuré la présidence de la Banque Centrale, de cette date jusqu'à la fin de l'exercice sous revue. Son mandat étant venu à expiration, le Conseil d'administration de la Banque Centrale, réuni à Cotonou le 2 décembre 1964, a élu à sa présidence le Docteur BA BOCAR ALPHA, Ministre des Affaires Economiques de la République Islamique de Mauritanie. Celui-ci ayant exprimé le désir de se voir libérer de ses fonctions présidentielles, le Conseil, sur la proposition des Etats membres de l'Union, a élu, le 2 mars 1965, pour nouveau Président, M. BAMBA Ould YEZID, Ministre des Finances de la République Islamique de Mauritanie, nommé deuxième représentant de celle-ci au Conseil, en remplacement de M. Mohamed Moktar El MAROUF.

La composition du Conseil d'administration, à la date d'approbation du présent rapport, est indiquée en tête de celui-ci.

Le Conseil d'administration a tenu séance le 27 novembre 1963 à Nouakchott, le 17 décembre à Paris, le 2 mars 1964 à Dakar, le 26 mai et le 2 septembre 1964 à Paris, et postérieurement à l'exercice sous revu, le 2 décembre à Cotonou, les comptes de l'exercice et le présent rapport ayant été approuvés le 2 mars 1965.

Les *Comités monétaires nationaux* siégeant auprès des agences de la Banque Centrale ont connu dans leur composition les changements résultant des modifications apportées à la représentation au Conseil d'administration, les deux administrateurs désignés pour chaque Etat étant statutairement membres du Comité monétaire national. Les autres modifications apportées par les Gouvernements auxquels revient entièrement la désignation des membres de leur Comité respectif sont enregistrées sur la liste figurant en tête du présent rapport ; elles ont été, en général, très rares et l'efficacité des Comités monétaires nationaux a pu ainsi beaucoup gagner à l'expérience de leurs membres.

La participation, statutairement prévue, des administrateurs au Comité monétaire de l'Etat qu'ils représentent au Conseil d'administration et les comptes rendus présentés au Conseil par les Présidents des Comités monétaires ont assuré l'information réciproque et l'harmonisation des politiques des organes d'administration de la Banque Centrale.

3.2. Les services de la Banque Centrale.

L'ouverture, le 14 octobre 1963, de l'agence de Nouachkott, dont M. le Président de la République Moktar Ould DADDAH a tenu à inaugurer officiellement les installations, le 28 novembre 1963, date anniversaire de la proclamation de la République Islamique de Mauritanie, a achevé d'établir la Banque Centrale selon l'organisation conçue par ses statuts et qui prévoit l'exécution de ses opérations dans chacun des Etats membres de l'Union monétaire par une agence propre.

Le volume des opérations de l'émission et le souci de faciliter le fonctionnement du système bancaire et du Trésor public ont conduit à l'entretien « d'agences auxiliaires » desservant des régions de particulière activité économique. C'est ainsi que le Niger-Est est desservi par une agence auxiliaire établie à Zinder. En cours d'exercice, une nouvelle agence auxiliaire a été ouverte à Kaolack, au centre de la plus importante zone de production d'arachides du Sénégal ; son installation dans un immeuble spécialement construit à cette fin a été inaugurée le 14 juin par M. J. COLLIN, Ministre des Finances de la République du Sénégal. L'achèvement, en cours d'exercice, du bâtiment construit pour elle a permis l'ouverture, le 14 décembre dernier, d'une troisième agence auxiliaire de la Banque Centrale, à Bouaké, centre économique de grande vitalité de la moyenne Côte d'Ivoire.

A Ziguinchor (Sénégal), à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) et à Maradi (Niger), la Banque Centrale a continué à entretenir des « dépôts de billets » dont la gestion matérielle a été assurée par le Service du Trésor public sénégalais pour le premier et par la Banque de l'Afrique Occidentale pour les deux autres ; à l'un et à l'autre vont nos sincères remerciements pour leur concours en cette matière.

Le développement du réseau des établissements de la Banque Centrale, et plus encore l'extension de son activité en proportion du développement économique des Etats de l'Union, l'accroissement de ses tâches résultant d'un progressif affermissement de l'action des Gouvernements sur l'économie et d'une multiplication de leurs relations financières internationales ont posé et posent à la Banque Centrale de graves problèmes de personnel. Les plus pressants ont pu trouver solution grâce à l'assistance technique de la Banque de France, à la compréhension de laquelle, en ce domaine, il nous est un devoir de rendre hommage.

La préoccupation de la Banque Centrale est cependant de recruter ses agents parmi les ressortissants des Etats membres de l'Union chaque fois que leur qualité correspond aux exigences de la mission qui lui est confiée.

La Banque Centrale a continué à donner toutes facilités à ses agents pour améliorer leur formation générale et professionnelle par une assistance aux cours organisés par les Chambres de Commerce (à Abidjan notamment) ou par la profession bancaire.

Les cours de formation des agents d'encadrement moyen et supérieur organisés par la Banque Centrale ont continué, à Abidjan, le cycle de leur enseignement, tant pratique que théorique, utilisant notamment les enseignements de la nouvelle Faculté de Droit et de Sciences Economiques de la Côte d'Ivoire.

La Banque Centrale a apporté, dans la mesure de ses moyens, son concours aux institutions de formation du personnel des banques africaines. C'est ainsi qu'elle a contribué à l'information des stagiaires du *Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires* (C.E.F.E.B.), établi à Paris par la Caisse Centrale de Coopération Economique.

La Banque Centrale a également porté grand intérêt à l'*Institut du Fond Monétaire International* que ce dernier vient de créer pour dispenser un enseignement spécialisé en matière monétaire et de balance des paiements. Cet Institut a organisé, en 1964, deux séminaires d'information à l'intention des hauts fonctionnaires des services financiers des nouveaux Etats francophones membres du Fonds ; parmi les participants de ces séminaires, six venaient des Etats de l'Union monétaire, quatre d'entre eux étant membres des Comités monétaires nationaux. Le Fonds Monétaire avait bien voulu appeler le Directeur des Etudes de notre Banque Centrale à assister son Institut dans l'organisation de cet enseignement très apprécié des bénéficiaires.

Les institutions d'enseignement, si grande que soit leur qualité, ne sauraient cependant assurer au personnel d'une banque centrale l'efficacité et l'expérience que confère seule une pratique prolongée de ses attributions délicates. Pour confirmer ses agents supérieurs africains et les faire participer à l'activité du siège, la Banque Centrale a décidé d'affecter certains d'entre eux, par roulement, dans les services centraux, et a mis en application cette décision au cours du dernier exercice.

Quels que soient déjà les résultats de ces efforts, la sélection, la formation et l'utilisation d'un personnel d'une qualité appropriée à sa délicate mission demeurent l'un des problèmes les plus ardues posés à la Banque Centrale, dont la solution pourrait être grandement facilitée par l'affectation des personnels africains dans toute l'Union monétaire, sans considération de nationalité, comme l'implique d'ailleurs le caractère international de l'établissement.

3.3. Le contrôle des comptes de la Banque Centrale.

L'article 63 des statuts dispose que «le contrôle des comptes de la Banque « est assuré par des contrôleurs choisis par le Conseil d'administration sur les « tableaux d'experts-comptables près des Cours d'Appel, à raison d'un expert- « comptable par Etat de la zone d'émission, chargé de contrôler les comptes parti- « culiers des agences situées dans cet Etat, et d'un expert-comptable près la Cour « d'Appel du siège de la Banque pour la comptabilité centrale.

« Les attributions de ces contrôleurs sont celles des commissaires aux comptes « des sociétés. »

En application de ces dispositions, le Conseil d'administration a désigné en qualité de commissaires aux comptes des agences :

- de Côte d'Ivoire : M. André LABADENS,
Commissaire aux comptes agréé par la Cour d'Appel
d'Abidjan,
- du Dahomey : M. Augustin de CAMPOS,
Commissaire aux comptes agréé par la Cour d'Appel
de Cotonou,
- de Haute-Volta : M. Edouard NOAGA OUEDRAOGO,
- de Mauritanie : M. DIABIRA SILIMAN,
- du Niger : M. DODO HAROKOYE,
- du Sénégal : M. Doudou SEYDI,
Commissaire aux comptes agréé par la Cour d'Appel
de Dakar,
- du Togo : M. G.B. SOSSAH,
Expert-comptable agréé par la Cour d'Appel d'Abidjan
et les Tribunaux du Togo.

M. Robert WETZEL, Commissaire aux comptes agréé par la Cour d'Appel de Paris, a été chargé par le Conseil de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque; à ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général, ainsi établi, a été présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La Convention du 20 mars 1963, dite de « compte d'opérations », entre le Trésor français et la Banque Centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires, désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union monétaire. Ce contrôle a été effectué :

- pour la République française, par M. Pierre CHAVARD,
- pour l'Union monétaire, par M. Christian VIEYRA.

3.4. Les résultats financiers de l'exercice 1963-1964.

Deuxième exercice de la Banque, l'exercice 1963-1964 est le premier à avoir une durée normale de douze mois, allant du 1^{er} octobre 1963 au 30 septembre 1964. L'exercice précédent avait eu, en effet, sa durée limitée à onze mois.

Le compte de pertes et profits, qui a enregistré des produits s'élevant à 2.182.833.770 francs et des dépenses pour 1.482.186.796 francs, se solde par un excédent de recettes de 700.646.974 francs.

Compte de pertes et profits de l'exercice 1963-1964

<u>Charges</u>			<u>Produits</u>
	Francs c.f.a.		
Entretien de la circulation.	459.333.788	Intérêts, commissions et	
Frais généraux. provisions		produits divers	2.182.833.770
et charges diverses	874.947.372		
Amortissements	147.905.636		
Résultats de l'exercice ..	700.646.974		
	<u>2.182.833.770</u>		<u>2.182.833.770</u>

3.4I. Les produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2.182.833.770 francs. Selon leur lieu d'encaissement, les agios et commissions perçus par la Banque se répartissent ainsi :

<u>Exercice</u>	<u>Dans la zone d'émission</u>	<u>Hors de la zone d'émission</u>	<u>Total</u>
Millions de francs			
1962-1963 (11 mois)	878	846	1.724
1963-1964 (12 mois)	1.208	974	2.182

Les intérêts perçus sur fonds déposés au Trésor français ont été de 964,6 millions, constituant la quasi totalité des produits encaissés en dehors de la zone d'émission. La rémunération des dépôts de la Banque au Trésor français est fixée par référence au taux d'escompte de la Banque de France, qui a été de 3,50 % du 1^{er} octobre 1963 au 14 novembre 1963 et de 4 % du 14 novembre 1963 au 30 septembre 1964.

Les agios encaissés, au titre des escomptes à court terme et moyen terme, se sont élevés à 1.075 millions de francs.

3.42. Les charges d'exploitation.

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les charges d'exploitation s'élèvent à 1.334.281.160 francs.

Les dépenses faites au cours de l'exercice pour l'entretien de la circulation s'élèvent à 459.333.788 francs, se décomposant comme suit :

- Frais accessoires du service de l'émission (a) : 43.726.428 francs.
- Prix de revient des monnaies et billets émis : 415.607.360 francs.

La quasi totalité de ces charges est imputable à l'impression de billets et particulièrement des coupures de 100 francs, comme le montre la répartition des billets mis en circulation.

<u>Type de billets</u>	<u>Prix de revient</u>
5.000, 1.000 et 500 F	84.000.000
100 F	304.000.000
50 F	2.000.000
	390.000.000

La mise en circulation de pièces de 100 francs aurait donc permis de diminuer de façon très sensible le coût d'entretien de la circulation.

3.43. Les résultats financiers de l'exercice.

L'excédent des produits d'exploitation s'élève à 848.552.610 francs. Cette somme a été utilisée, à concurrence de 147.905.636 francs à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier. Les immeubles et installations des agences de Nouakchott et Kaolack, ouvertes respectivement en octobre 1963 et mai 1964, sont pour la première fois soumis à amortissement.

Après constitution des dotations pour amortissement, l'excédent de recettes s'élève à 700.646.974 francs. En application des dispositions statutaires ou des décisions prises par le Conseil d'administration cette somme a reçu l'affectation suivante :

- Provisions pour risques..... F 109.646.974
- Réserve statutaire F 66.000.000
- Bénéfices distribués aux Etats membres de l'Union Monétaire. F 525.000.000

dont 261.940.052 francs au titre de la redevance statutaire et 263.059.948 francs de dividende complémentaire.

(a) Frais de transport terrestre, maritime et aérien, assurances, matériel divers, caisses, plombs, ganses, sacs, imprimés spéciaux, frais de destruction.

BILAN DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 30 septembre 1964

ACTIF		PASSIF	
	francs c.f.a.		francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission :		Engagements à vue :	
— Billets de la zone franc.....	256.992.024	— Billets et monnaies en circulation	45.400.098.078
— Correspondants en France.....	1.830.668	— Comptes courants créditeurs	2.953.560.768
— Trésor français	21.481.482.676	— Banques et institutions étrangères	169.033.514
Fonds Monétaire International	2.005.713.321	— Banques et institutions financières ouest africaines	541.308.999
Disponibilités dans la zone d'émission..	25.049.338	— Trésors ouest africains	2.147.161.579
Effets escomptés	25.549.498.681	— Autres comptes courants et de dépôts ouest africains	93.056.676
— Effets à court terme ...	22.676.555.272	— Transferts à exécuter	96.088.595
— Obligations cautionnées	133.426.891	Capital et réserves.....	2.854.000.000
— Effets à moyen terme (1). ..	2.739.516.518	Trésors nationaux, dépôts spéciaux.	7.316.314.658
Effets pris en pension.....	626.000.000	Comptes d'ordre et divers.....	1.708.067.959
— Effets à court terme.....	626.000.000		
— Obligations cautionnées	—		
Avances à court terme	—		
Trésors nationaux, découverts en compte courant	392.000.000		
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements).....	2.028.458.053		
Trésors nationaux, placements effectués pour leur compte	7.316.314.658		
Comptes d'ordre et divers	644.790.649		
	<u>60.328.130.068</u>		<u>60.328.130.068</u>

(1) Sur autorisation en cours de 7.284.000.000



SITUATIONS COMPTABLES DE LA BANQUE CENTRALE
ET SITUATIONS STATISTIQUES DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

POSTES	1963			
	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
PASSIF				
	Millions de francs c.f.a.			
1 - Billets et monnaies en circulation	42.285	42.427	44.374	54.239
2 - Comptes courants créditeurs	1.408	1.397	2.789	2.696
Banques, institutions financières étrangères ..	123	160	136	262
Banques, institutions financières ous est africaines	430	370	713	577
Trésors ous est africains	708	740	1.790	1.722
Autres déposants ous est africains	147	127	150	135
3 - Transferts à exécuter	126	401	448	197
4 - Trésors ous est africains c/placements	5.815	8.244	7.753	8.332
5 - Capital et Réserves	2.800	2.800	2.800	2.800
6 - Comptes d'ordre et divers	1.745	1.580	1.691	1.648
Total	54.179	56.849	59.855	69.912
ACTIF				
1 - Disponibilités extérieures à vue	22.457	22.113	25.112	28.070
Billets et monnaies	101	131	125	166
Correspondants	2	4	5	8
Trésor français (compte d'opérations)	22.354	21.978	24.982	27.896
2 - Fonds monétaire international (a)	1.728	1.728	1.728	1.728
3 - Créances diverses sur l'extérieur	—	—	—	—
4 - Trésors ous est africains c/placements	5.815	8.244	7.753	8.332
5 - Créances sur le système bancaire	18.277	18.682	19.999	28.015
Avances à court terme	—	—	—	—
Réescompte effets court terme (b)	15.735	16.045	17.231	25.141
Réescompte effets moyen terme	2.542	2.637	2.768	2.874
Réescompte obligations cautionnées (c)	—	—	—	—
Opérations sur bons des Trésors	—	—	—	—
6 - Créances sur les Trésors publics	3.122	3.453	2.263	1.056
Escomptes et pensions d'obligations cautionnées	52	1.525	1.105	1.053
Découvert en compte courant	3.038	1.908	1.136	—
Compte courant postal	32	20	22	3
7 - Disponibilités dans la zone d'émission (d)	2	1	1	—
8 - Participations	225	225	225	225
9 - Immeubles et mobiliers	1.649	1.651	1.654	1.666
10 - Comptes d'ordre et divers	904	752	1.120	820
Total	54.179	56.849	59.855	69.912
Pourcentages				
Rapports : Avoirs extérieurs/Engagements à vue				
a) propres à la B.C.E.A.O.	55.2	53.9	56.4	52.2
b) y compris opérations p/c. Trésor et divers ...	60.4	61.1	62.5	58.2

(a) Montant versé par la B.C.E.A.O. de la souscription en or. - (b) Réescomptés ou pris en pension (à l'exclusion des obligations cautionnées). (c) Obligations cautionnées réescomptées aux banques et aux établissements publics de crédit. (d) Disponibilités diverses en francs c.f.a. à l'exclusion des avoirs en comptes courants postaux.

RÉSUMÉE

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1964								
31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
61.781	64.017	63.184	59.826	55.286	51.724	49.024	47.126	45.400
2.019	2.914	4.587	5.273	4.678	4.707	4.966	4.328	3.857
182	134	150	1.091	1.270	1.269	1.075	1.019	1.072
590	588	458	470	1.023	578	1.163	489	545
1.042	2.003	3.663	3.511	2.300	2.796	2.619	2.726	2.147
205	189	316	201	85	64	109	94	93
398	721	238	337	231	87	465	109	96
6.752	6.598	8.173	7.566	8.817	9.457	8.280	7.100	6.413
2.800	2.854	2.854	2.854	2.854	2.854	2.854	2.854	2.854
1.737	1.520	1.907	1.985	2.049	2.476	2.324	2.489	1.708
75.487	78.624	80.943	77.841	73.915	71.305	67.913	64.006	60.328
28.490	28.558	28.935	28.683	24.677	23.894	23.817	22.207	21.740
165	150	177	205	224	301	265	209	257
3	6	2	8	5	9	15	12	2
28.322	28.402	28.756	28.470	24.448	23.584	23.537	21.986	21.481
1.728	1.728	1.728	1.728	1.728	1.728	2.006	2.006	2.006
—	—	—	898	898	898	903	903	903
6.752	6.598	8.173	7.566	8.817	9.457	8.280	7.100	6.413
34.896	37.801	38.130	35.369	34.124	31.457	29.160	27.553	26.041
—	—	—	—	—	—	—	—	—
31.985	34.816	35.586	32.679	31.369	28.550	26.534	24.794	23.302
2.911	2.985	2.544	2.690	2.755	2.907	2.626	2.759	2.739
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
652	771	849	440	340	263	254	585	551
578	490	344	274	320	242	235	192	134
35	271	489	143	—	—	—	377	392
39	10	16	23	20	21	19	16	25
1	—	1	11	1	—	—	—	1
225	225	225	225	225	225	225	240	285
1.708	1.738	1.753	1.769	1.772	1.773	1.774	1.775	1.744
1.035	1.205	1.149	1.152	1.333	1.610	1.494	1.637	644
75.487	78.624	80.943	77.841	73.915	71.305	67.913	64.006	60.328
Pourcentages								
48.1	44.8	45.1	47.1	44.5	46.1	48.2	47.8	48.9
52.1	49.7	51.0	53.3	52.3	54.5	55.8	54.9	55.6

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN COTE D'IVOIRE

POSTES	1963				1964								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
PASSIF	Millions de francs c.f.a.												
1 - Billets et monnaies en circulation	16 752	17 031	18 585	22 375	25 763	29 162	29 617	27 846	25 843	23 727	21 969	20 736	20 039
2 - Comptes courants créditeurs.....	444	347	568	1 034	921	1 905	3 538	3 240	2 041	1 791	1 767	1 528	823
— Banques, Instit. financ. étrangères	49	86	53	153	94	60	56	80	50	118	57	16	47
— Banques, Instit. financières ouest africaines.....	125	86	280	183	154	130	86	189	342	47	619	305	183
— Trésors ouest africains.....	192	91	153	616	527	1 601	3 143	2 837	1 618	1 595	1 057	1 173	557
— Autres déposants ouest africains....	78	84	82	82	146	114	253	134	31	31	34	34	36
3 - Transferts à exécuter	30	198	241	131	41	284	10	178	108	40	113	84	29
Engagements à vue	17 226	17 576	19 394	23 540	26 725	31 351	33 165	31 264	27 992	25 558	23 849	22 348	20 891
ACTIF													
1 - Créances sur le système bancaire...	8 868	9 864	10 504	12 343	14 881	18 035	17 661	16 255	16 022	14 828	14 186	13 649	13 142
— Avances à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Pensions, effets à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Réescompte effets à court terme.....	7969	8935	9521	11 545	13 945	17 095	16 789	15 354	15 031	13 947	13 274	12 630	12 105
— Réescompte effets moyen terme.....	899	929	983	798	936	940	872	901	991	881	912	1 019	1 037
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Opérations sur bons du Trésor...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 - Créances sur le Trésor public	2 987	3 151	1 642	760	177	73	1	1	1	—	—	1	1
— Réescompte obligations cautionnées	—	1 364	851	764	176	72	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant...	2 961	1 787	790	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Compte courant postal	26	—	1	— 4	1	1	1	1	1	—	—	1	1
3 - Disponibilités extérieures à vue....	5 001	4 191	6 878	10 067	11 298	12 873	15 133	14 638	11 599	10 360	9 293	8 328	7 378
4 - Fonds Monétaire International.....	370	370	370	370	370	370	370	370	370	370	370	370	370
5 - Créances diverses sur l'extérieur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des contreparties	17 226	17 576	19 394	23 540	26 725	31 351	33 165	31 264	27 992	25 558	23 849	22 348	20 891

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU DAHOMEY

POSTES	1963				1964								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
PASSIF	Millions de francs c.f.a.												
1 - Billets et monnaies en circulation.....	3 439	3 410	3 531	3 529	3 466	3 706	3 862	3 727	3 536	3 578	3 598	3 515	3 441
2 - Comptes courants créditeurs.....	103	88	294	128	156	101	101	76	168	268	838	745	1 030
— Banques, instit. financ. étrangères	8	9	7	10	14	9	7	6	5	50	5	9	62
— Banques, instit. financières ouest africaines.....	66	62	62	91	130	69	61	42	68	53	87	32	143
— Trésors ouest africains.....	13	4	213	15	1	14	10	8	81	150	731	688	801
— Autres déposants ouest africains....	16	13	12	12	11	9	23	20	14	15	15	16	24
3 - Transferts à exécuter	15	—	—	—	—	20	—	—	1	—	6	15	—
Engagements à vue	3 557	3 498	3 825	3 657	3 622	3 827	3 963	3 803	3 705	3 846	4 442	4 275	4 471
ACTIF													
1 - Créances sur le système bancaire....	1 007	1 096	1 171	930	1 050	1 186	1 267	1 253	1 238	1 263	1 177	1 170	1 178
— Avances à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Pensions, effets à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Réescompte effets à court terme.....	842	928	1003	780	885	1021	1109	1070	1068	1119	1033	1026	1042
— Réescompte effets moyen terme.....	165	168	168	150	165	165	158	183	170	144	144	144	136
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Opérations sur bons du Trésor...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 - Créances sur le Trésor public.....	56	136	129	87	214	380	364	243	156	123	56	7	7
— Réescompte obligations cautionnées.	52	—	117	86	200	230	184	189	143	116	45	—	—
— Découvert en compte courant...	—	121	—	—	—	149	179	39	—	—	—	—	—
— Compte courant postal.....	4	15	12	1	14	1	1	15	13	7	11	7	7
3 - Disponibilités extérieures à vue....	2 309	2 081	2 340	2 455	2 173	2 076	2 147	2 122	2 126	2 275	3 024	2 913	3 101
4 - Fonds Monétaire International.....	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185
5 - Créances diverses sur l'extérieur.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des contreparties	3 557	3 498	3 825	3 657	3 622	3 827	3 963	3 803	3 705	3 846	4 442	4 275	4 471

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN HAUTE-VOLTA

POSTES	1963				1964								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
PASSIF	Millions de francs c.f.a.												
1 - Billets et monnaies en circulation.....	3 831	3 920	4 095	4 245	4 307	4 502	4 563	4 258	4 033	3 947	4 093	4 216	4 117
2 - Comptes courants créditeurs.....	90	151	83	121	45	74	91	38	139	222	152	65	128
— Banques, Instit. financ. étrangères.	28	57	30	33	16	7	10	13	29	51	19	11	18
— Banques, Instit. financières ouest africaines.....	40	15	43	37	23	50	63	13	65	87	15	24	81
— Trésors ouest africains.....	16	105	5	48	3	7	13	7	42	81	115	28	27
— Autres déposants ouest africains....	6	4	5	3	3	10	5	5	3	3	3	2	2
3 - Transferts à exécuter	60	10	—	47	27	—	—	—	—	2	—	—	15
Engagements à vue	3 981	4 081	4 178	4 413	4 379	4 576	4 654	4 296	4 172	4 171	4 245	4 281	4 260
ACTIF													
1 - Créances sur le système bancaire....	198	256	271	422	512	543	659	612	679	774	887	864	946
— Avances à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Pensions, effets à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Réescompte effets à court terme.....	135	200	234	352	436	429	546	512	571	599	779	743	810
— Réescompte effets moyen terme.....	63	56	37	70	76	114	113	100	108	175	108	121	136
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Opérations sur bons du Trésor...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 - Créances sur le Trésor public.....	78	162	484	204	238	311	471	190	178	127	191	570	527
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	137	203	203	188	160	85	177	126	190	192	134
— Découvert en compte courant...	77	161	346	—	35	122	310	104	—	—	—	377	392
— Compte courant postal.....	1	1	1	1	—	1	1	1	1	1	1	1	1
3 - Disponibilités extérieures à vue....	3 520	3 478	3 238	3 602	3 444	3 537	3 339	3 309	3 130	3 085	2 982	2 662	2 602
4 - Fonds Monétaire International.....	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185
5 - Créances diverses sur l'extérieur.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des contreparties.....	3 981	4 081	4 178	4 413	4 379	4 576	4 654	4 296	4 172	4 171	4 245	4 281	4 260

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN MAURITANIE

POSTES	1963				1964								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
PASSIF	Millions de francs c.f.a.												
1 - Billets et monnaies en circulation.....	2 205	2 163	2 037	1 960	1 874	1 908	1 900	2 021	2 020	1 898	1 917	1 905	1 775
2 - Comptes courants créditeurs.....	6	183	929	638	235	115	129	317	287	661	212	325	223
— Banques, Instit. financ. étrangères	6	8	7	4	4	9	4	32	8	75	32	42	42
— Banques, Instit. financières ouest africaines.....	—	9	9	6	6	10	7	1	30	8	7	8	7
— Trésors ouest africains.....	—	166	913	628	225	96	118	284	249	578	173	275	174
— Autres déposants ouest africains....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 - Transferts à exécuter	—	—	40	2	19	25	57	16	—	—	37	—	12
Engagements à vue	2 211	2 346	3 006	2 600	2 128	2 048	2 086	2 354	2 307	2 559	2 166	2 230	2 010
ACTIF													
1 - Créances sur le système bancaire...	122	122	122	94	94	94	86	86	86	73	73	89	81
— Avances à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Pensions, effets à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Réescompte effets à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Réescompte effets moyen terme.....	122	122	122	94	94	94	86	86	86	73	73	89	81
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Opérations sur bons du Trésor...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 - Créances sur le Trésor public.....	—	2	2	2	2	1	1	1	—	1	1	1	1
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Compte courant postal.....	—	2	2	2	2	1	1	1	—	1	1	1	1
3 - Disponibilités extérieures à vue....	1 904	2 037	2 697	2 319	1 847	1 768	1 814	2 082	2 036	2 300	1 907	1 955	1 743
4 - Fonds Monétaire International.....	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185
5 - Créances diverses sur l'extérieur.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des contreparties.....	2 211	2 346	3 006	2 600	2 128	2 048	2 086	2 354	2 307	2 559	2 166	2 230	2 010

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU NIGER

POSTES	1963				1964								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
PASSIF	Millions de francs c.f.a.												
1 - Billets et monnaies en circulation.....	2 240	2 251	2 829	3 695	3 714	3 435	3 162	2 944	2 733	2 586	2 407	2 516	2 311
2 - Comptes courants créditeurs.....	74	124	135	98	56	38	43	38	37	67	55	38	36
— Banques, Instit. financ. étrangères.	10	9	8	26	6	11	11	6	7	5	26	21	19
— Banques, Instit. financières ouest africaines.....	60	108	120	66	40	23	29	14	26	60	26	17	15
— Trésors ouest africains.....	4	7	7	6	10	4	3	18	4	2	3	—	2
— Autres déposants ouest africains....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 - Transferts à exécuter	20	100	10	—	50	170	50	—	50	—	—	—	—
Engagements à vue	2 334	2 475	2 974	3 793	3 820	3 643	3 255	2 982	2 820	2 653	2 462	2 554	2 347
ACTIF													
1 - Créances sur le système bancaire....	8	8	345	1 486	1 777	1 797	1 886	1 824	1 774	1 653	1 368	1 205	806
— Avances à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Pensions, effets à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Réescompte effets à court terme.....	—	—	337	1 332	1 623	1 643	1 735	1 674	1 623	1 505	1 220	1 065	634
— Réescompte effets moyen terme.....	8	8	8	154	154	154	151	150	151	148	148	140	172
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Opérations sur bons du Trésor...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 - Créances sur le Trésor public.....	1	2	1	1	20	2	2	2	2	3	3	2	12
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Compte courant postal	1	2	1	1	20	2	2	2	2	3	3	2	12
3 - Disponibilités extérieures à vue....	2 140	2 280	2 443	2 121	1 838	1 659	1 182	971	859	812	906	1 162	1 344
4 - Fonds Monétaire International	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185
5 - Créances diverses sur l'extérieur.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des contreparties.....	2 334	2 475	2 974	3 793	3 820	3 643	3 255	2 982	2 820	2 653	2 462	2 554	2 347

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU SÉNÉGAL

POSTES	1983				1964								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
PASSIF	Millions de francs c.f.a.												
1 - Billets et monnaies en circulation.....	11 717	11 410	10 926	15 987	19 883	18 268	17 134	16 127	14 428	13 406	12 587	11 772	11 379
2 - Comptes courants créditeurs.....	647	408	674	608	552	606	610	1 499	1 729	1 660	1 838	1 546	1 553
— Banques, Instit. financ. étrangères.	16	17	21	31	30	33	57	948	957	967	933	915	879
— Banques, Instit. financières ouest africaines.....	134	63	178	181	220	281	150	199	465	318	350	101	98
— Trésors ouest africains.....	449	302	423	357	257	237	367	309	270	360	497	488	544
— Autres déposants ouest africains....	48	26	52	39	45	55	36	43	37	15	58	42	32
3 - Transferts à exécuter	—	94	157	17	260	222	120	99	72	45	309	10	40
Engagements à vue	12 364	11 912	11 757	16 612	20 695	19 096	17 864	17 725	16 229	15 111	14 734	13 328	12 972
ACTIF													
1 - Créances sur le système bancaire....	6 974	6 167	6 342	11 337	15 055	14 558	15 098	13 921	12 964	11 654	10 158	9 353	8 932
— Avances à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Pensions, effets à court terme	578	578	576	596	1 348	1 056	1 211	867	410	1 222	424	535	626
— Réescompte effets à court terme	5539	4664	4744	9563	12649	12411	13000	12060	11578	9222	8769	7871	7451
— Réescompte effets moyen terme	857	925	1 022	1 178	1 058	1 091	887	994	976	1 210	965	947	855
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Opérations sur bons du Trésor ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 - Créances sur le Trésor public.....	—	—	—	—	1	1	—	1	—	1	—	1	—
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Compte courant postal.....	—	—	—	—	1	1	—	1	—	1	—	1	—
3 - Disponibilités extérieures à vue....	4 773	5 128	4 798	4 658	5 022	3 920	2 149	2 288	1 750	1 941	3 056	2 454	2 520
4 - Fonds Monétaire International.....	617	617	617	617	617	617	617	617	617	617	617	617	617
5 - Créances diverses sur l'extérieur.....	—	—	—	—	—	—	—	898	898	898	903	903	903
Total des contreparties	12 364	11 912	11 757	16 612	20 695	19 096	17 864	17 725	16 229	15 111	14 734	13 328	12 972

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU TOGO

POSTES	1983				1984								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	29 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
PASSIF	Millions de francs c.f.a.												
1 - Billets et monnaies en circulation.....	2 100	2 242	2 371	2 448	2 774	3 036	2 945	2 903	2 693	2 582	2 453	2 466	2 338
2 - Comptes courants créditeurs.....	45	96	106	70	55	74	76	65	276	39	104	82	65
— Banques, Instit. financ. étrangères	7	6	9	5	18	6	6	6	215	4	5	4	5
— Banques, Instit. financières ouest africaines.....	4	25	22	14	17	25	62	12	26	4	57	2	18
— Trésors ouest africains.....	34	65	75	51	20	43	8	47	35	31	42	76	42
— Autres déposants ouest africains....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 - Transferts à exécuter	—	—	—	—	—	—	—	43	—	—	—	—	—
Engagements à vue	2 145	2 338	2 477	2 518	2 829	3 110	3 021	3 011	2 969	2 621	2 557	2 548	2 403
ACTIF													
1 - Créances sur le système bancaire....	1 100	1 170	1 244	1 404	1 528	1 589	1 473	1 417	1 362	1 212	1 310	1 222	958
— Avances à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Pensions, effets à court terme.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Réescompte effets à court terme.....	672	741	817	974	1 100	1 162	1 196	1 142	1 087	937	1 035	923	634
— Réescompte effets moyen terme.....	428	429	427	430	428	427	277	275	275	275	275	299	324
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Opérations sur bons du Trésor...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 - Créances sur le Trésor public.....	—	2	5	3	2	3	10	3	3	8	4	4	3
— Réescompte obligations cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Compte courant postal.....	—	2	5	3	2	3	10	3	3	8	4	4	3
3 - Disponibilités extérieures à vue....	1 045	1 166	1 228	1 111	1 299	1 518	1 538	1 591	1 604	1 401	965	1 044	1 164
4 - Fonds Monétaire international.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	278	278	278
5 - Créances diverses sur l'extérieur.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des contreparties.....	2 145	2 338	2 477	2 518	2 829	3 110	3 021	3 011	2 969	2 621	2 557	2 548	2 403



Reportage L. Normand
PHOTO ABIDJAN

Photo-service L. Normand - Abidjan

• LES PRINCIPALES EXPORTATIONS OUEST AFRICAINES

LES PRINCIPALES EXPORTATIONS OUEST AFRICAINES

Dans les régions situées au sud du Sahara, les conditions générales de production, et plus spécialement les conditions météorologiques, ont été satisfaisantes dans l'ensemble, de sorte que l'on a observé, au cours de la campagne 1963-1964, une progression presque générale des productions agricoles : des records nouveaux de commercialisation et d'exportation ont été enregistrés dans bien des cas.

1. L'ARACHIDE.

L'arachide demeure un élément très important de l'économie ouest africaine et la production monnayable essentielle de la zone soudanienne. Le volume global commercialisé dans notre zone d'émission au cours de la campagne 1963-1964 a été légèrement supérieur à celui de la campagne précédente, qui avait été faible, et s'est rapproché du niveau record des campagnes 1961 et 1962.

Tableau N° 37 : Arachides — Production commercialisée

Pays producteurs	Arachides	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964
		Tonnes				
Sénégal	En coques	744.000	830.000	901.000	767.000	798.000
Niger	Décortiquées	57.556	76.719	66.668	92.300	114.181
Haute-Volta....	Décortiquées	2.000	4.500	2.567	5.700	5.504
Dahomey	Décortiquées	14.000	13.000	4.218	4.030	4.820
Togo	Décortiquées	1.875	3.475	1.426	2.795	2.615
Total....	Décortiquées	595.000	678.000	705.000	640.000	683.000
Total....	base huile raffinée	255.000	291.000	303.000	275.000	293.600

A l'ouverture de la campagne, la situation sur le marché mondial des oléagineux n'était guère plus favorable qu'au cours de l'année précédente. Les tendances à long terme du marché des corps gras demeurent orientées à la baisse car le déséquilibre entre une demande en croissance modérée et l'offre sans cesse plus abondante tend à s'accroître davantage. Les causes doivent en être recherchées dans la progression constante de la consommation de viande qui libère des quantités croissantes de suif, l'augmentation des tonnages d'huile de poisson et de baleine mis sur le marché, l'accroissement de la production de coton dont il est nécessaire d'utiliser la graine, et surtout le développement remarquable du soja américain recherché avant tout pour la fabrication des tourteaux par les tritrateurs européens. L'huile tend ainsi à devenir un sous-produit, écoulé à bas prix, ce qui joue au détriment de la production oléagineuse des pays tropicaux.

En dépit de ces considérations qui affectent à long terme le marché, l'année 1964 a vu un retournement de la tendance en ce qui concerne les oléagineux fluides. Les cours des arachides de Nigeria, qui étaient restés stationnaires en début de campagne à leur niveau antérieur de 61 à 63 livres, ont commencé à se redresser sensiblement à partir du deuxième trimestre 1964 du fait d'une récolte d'arachides moins abondante que prévue dans la plupart des pays producteurs, d'une baisse de production d'huile de baleine et de poisson, puis d'huile d'olive en Espagne, et aussi d'une demande importante et inhabituelle de certains pays d'Extrême-Orient. Les cours sont passés à 69 livres en mai, 71,5 livres en juin et, après avoir rétrogradé à 65 livres au cours de l'été, se sont redressés en septembre. En octobre, la hausse, stimulée par les difficultés d'évacuation des arachides du Nigeria, se maintenait et, en fin d'année, l'on enregistrait en revente sur le marché anglais des cours de 74 et 75 livres.

Une tension analogue se manifestait sur le marché des huiles d'arachide qui, après avoir stagné pendant longtemps au-dessous de 100 livres, s'animait progressivement et passait à 121 livres en juillet pour terminer l'année sur des cours de 135 à 140 livres pour les huiles nigériennes de 3,5 % d'acidité.

Cette fermeté du marché présente un intérêt particulier pour les pays africains producteurs car au cours de 75 livres correspond une parité qui équivaut, à 3 ou 4 % près, au prix garanti français de 105 francs le quintal, alors que l'écart entre les cours mondiaux et français s'était maintenu fort longtemps aux environs de 20 %. Cette considération revêt, pour l'avenir, une importance capitale pour le Sénégal et le Niger tenus, depuis le 1^{er} juin 1964, de par leur adhésion à la convention d'association à la Communauté Economique Européenne, à l'abrogation des régimes préférentiels et à un alignement progressif sur les prix mondiaux. Pour la campagne 1963-1964, cette évolution favorable du marché ne présentait encore qu'un intérêt limité car ces Etats bénéficiaient, pour la dernière année, d'un régime d'écoulement privilégié à prix garanti.

Le marché des corps gras fluides, en France est, en effet, demeuré régi en 1964 par le décret du 13 mai 1954 dont les dispositions ont été reconduites par un décret du 5 février 1964.

Au **Sénégal**, les dispositions arrêtées pour la campagne 1962-1963 ont été reconduites par la Commission mixte franco-sénégalaise par accord du 16 novembre 1963 : le contingent dont l'écoulement est garanti sur la France a été fixé à 215.000 tonnes (base huile raffinée) équivalant à 483.000 tonnes de graines décortiquées ou à 670.000 tonnes d'arachides en coque. L'utilisation de ce contingent devait s'effectuer sous forme de graines décortiquées pour un tonnage de 212.500 tonnes (soit l'équivalent de 304.000 tonnes d'arachides en coques) au prix garanti de 105 francs français le quintal C.A.F. port français et, pour le solde, en huiles brutes ou raffinées suivant les besoins des huiliers français, le prix de campagne étant de 191,17 francs français le quintal C.A.F. port français pour les huiles brutes et de 203/205 francs pour les huiles raffinées.

La campagne de commercialisation a été ouverte le 23 décembre 1963 dans les régions de Thiès, Diourbel et en Casamance, et le 30 décembre dans les autres régions, par décret n° 63-827 du 17 décembre 1963. Elle a été close le 6 mai 1964, après vingt semaines d'achat.

Pour la quatrième campagne consécutive, les prix d'achat au producteur, fixés pour les différents points d'achat autorisés par le décret du 17 décembre 1963, sont restés inchangés : 22,75 francs c.f.a. le kilo à Dakar, 22 francs à Kaolack, 21,25 francs à Ziguinchor. Le prix le plus bas payé dans les régions les plus éloignées du port était de 17 francs le kilo et le prix moyen payé à l'ensemble des producteurs pour la campagne s'est établi à 21,52 francs le kilo, compte non tenu des ristournes des coopératives en fin de campagne.

La préparation de la campagne avait fait l'objet d'efforts particuliers de la part du Gouvernement par la mise en œuvre d'un programme dont le coût s'est élevé à 1.640 millions de francs c.f.a. consacrés à l'achat de matériel de culture, de fongicides, à des subventions pour l'achat d'engrais et au développement de l'emploi de semences sélectionnées.

Malgré une pluviosité satisfaisante, les résultats n'ont pas répondu entièrement aux efforts déployés puisque les rendements de la campagne (878 kg/ha) se sont révélés un peu inférieurs à la moyenne des cinq dernières années (910 kg/ha). Cette baisse pourrait être imputable à un certain épuisement des sols et de nouveaux efforts seront nécessaires pour y remédier.

Le tonnage commercialisé, cependant, a atteint au total 798.000 tonnes, (base coques) dépassant de 31.000 tonnes la récolte de l'année précédente (767.000 tonnes). La commercialisation nette, une fois déduits manquants et pertes, s'est élevée à 782.000 tonnes. Sans être remarquable, ce résultat peut être considéré cependant comme satisfaisant, puisqu'en progression par rapport à la campagne 1962-1963, encore qu'il soit inférieur aux prévisions qui étaient de 900.000 tonnes.

Le rendement au décortiquage a atteint 71,08 %, taux légèrement supérieur à celui des années précédentes (70 % en 1961-1962, 69,8 % en 1962-1963). On doit voir là le résultat des mesures sévères prises par le Gouvernement sénégalais à la suite de la baisse de qualité constatée au cours de la campagne 1962-1963.

Le déroulement de la campagne s'est effectué à un rythme qui reste sensiblement le même depuis trois ans ; on doit cependant noter que, pendant les cinq premières semaines, les achats ont été un peu moins rapides que l'année dernière. Cet étalement de la campagne, recherché par le Gouvernement sénégalais, est dû au ralentissement des achats des organismes stockeurs, alors que les opérations des coopératives, qui ne sont pas limitées dans leur financement par la règle de l'antériorité, prennent un départ plus rapide. Par contre, les achats en fin de campagne des organismes stockeurs se sont révélés plus importants que prévus.

En définitive, les achats des coopératives ont porté sur 454.400 tonnes, auxquelles il convient d'ajouter 45.500 tonnes de remboursement de dettes, soit au total 500.000 tonnes, alors que ceux des organismes stockeurs ne se sont élevés qu'à 286.000 tonnes ; il est vrai que, d'une année à l'autre, le nombre des organismes stockeurs s'est encore réduit (610 en décembre 1963 contre 760 un an auparavant), alors que celui des coopératives ne cesse de croître (1.700 fin 1963, sur lesquelles 1.439 ont participé à la campagne arachidière). La part respective de chacun des deux secteurs de commercialisation ressort à 63,2 % pour les coopératives et 36,8% pour les organismes stockeurs et gros producteurs.

Commercialisation de la récolte d'arachides 1963-1964

	<u>Tonnages arachides en coques</u>	<u>Pour cent</u>
Achats des organismes stockeurs.	286.000	36,2
Achats du secteur coopératif (dont remboursement de prêts 45.500 tonnes)	500.000	63,2
Ventes directes des gros producteurs à L'O.C.A.	<u>5.000</u>	<u>0,6</u>
	791.000	100,0

Une analyse détaillée des statistiques de production fait apparaître un pourcentage important d'accroissement de production dans les régions de Thiès et de Diourbel qui avaient été particulièrement éprouvées l'année précédente par des circonstances atmosphériques défavorables. Par contre, on relève dans le Sine Saloum, en Casamance et dans le Sénégal oriental, un déficit relativement important (— 13.000 tonnes pour le seul Sine Saloum) qui semble trouver son explication dans les exportations illicites vers la Gambie et qui apporte une justification partielle aux écarts constatés entre les prévisions et les réalisations.

La commercialisation a été effectuée, dans les conditions habituelles et désormais bien établies, par l'*Office de Commercialisation des Arachides* (O.C.A.). Compte tenu des opérations entre coopératives et C.R.A.D. (constitution de réserves pour les semences, règlements de services et excédents de seccos) et déduction faite des pertes et manquants qui se sont établis cette année à 16.000 tonnes (11.000 tonnes pour les coopératives, soit 2,2 % des achats, et 5.000 tonnes pour les organismes stockeurs, soit 1,7 %), les livraisons effectives à l'Office se sont élevées à 782.000 tonnes. Sur ce total, 277.886 tonnes ont été livrées aux centres de décortiquage et ont donné 197.520 tonnes d'arachides décortiquées.

Des prévisions plus optimistes avaient incité l'Office de Commercialisation à prendre hors de la zone franc certains engagements, dont un contrat de 20.000 tonnes avec Cuba au prix avantageux de 192 dollars la tonne F.O.B. Dakar (soit 91,1 francs français le quintal). Mais le Sénégal n'étant pas en mesure d'assurer toutes les livraisons prévues s'est vu dans l'obligation de résilier quelques contrats et, en définitive, les ventes de graines décortiquées ont été ramenées à 197.520 tonnes, dont 186.994 tonnes sur la France, 8.882 tonnes sur Cuba, 1.312 tonnes sur la Russie et la Pologne, 321 tonnes sur la Guinée, 10 tonnes sur le Mali et 1 tonne d'échantillon sur le Japon. Les huileries sénégalaises s'étaient vu attribuer un contingent de 500.000 tonnes d'arachides en coques pour la campagne. Les triturations ont porté effectivement sur 504.482 tonnes qui correspondent à une production de 119.000 tonnes d'huiles brutes, 55.000 tonnes d'huile raffinée et 192.000 tonnes de tourteaux. Les livraisons et règlements se sont effectués à la cadence de 50.000 tonnes coques par mois en janvier, février, mars et avril, 120.000 tonnes en mai et le reliquat en juin.

Alors que l'on prévoyait une augmentation assez sensible de la consommation locale sous l'effet de la pression démographique, on constate que les ventes effectuées à ce titre se sont simplement maintenues à la cadence habituelle, légèrement supérieure à 2.600 tonnes par mois ; pour les douze mois de l'année, elles s'élèvent à 31.807 tonnes.

Le financement de la récolte s'est effectué dans les mêmes conditions que précédemment, par un double crédit consortial pour la commercialisation et le stockage (encours maxima 12,3 milliards en janvier). Ces opérations se trouvent dénouées par le règlement des huiliers qui font appel au crédit bancaire ou au crédit documentaire (encours maxima 1,4 milliard en février), les uns et les autres utilisant le réescompte de la Banque Centrale qui a porté sur 72 % de l'ensemble des crédits, avec un encours maximum de 8,8 milliards dans la quatrième semaine de janvier.

De cet examen d'ensemble, il ressort que la campagne arachidière, qui conserve dans l'économie sénégalaise une part prépondérante, se situe pour l'année 1964 dans une moyenne très honorable. Mais, tout au cours de l'année, la préoccupation essentielle concernait les conséquences de l'association à la Communauté Européenne,

rendue effective à compter du 1^{er} juin 1964, et les difficultés résultant du retour aux prix mondiaux qu'elle implique malgré les mesures d'aide prévues sous la forme de soutien des cours et de diversification des cultures. Des négociations avec la France ont conduit à la signature, le 6 août 1964, d'un accord qui établit un système transitoire reconduisant partiellement les avantages précédemment accordés au Sénégal pour la vente des arachides sur le marché français. L'accord prévoit la livraison à la France de 200.000 tonnes de graines décortiquées au prix de 90,50 francs français le quintal C.A.F. et d'une quantité d'huile correspondant à 283.000 tonnes d'arachides décortiquées à l'ancien prix de 105 francs français le quintal C.A.F. Ainsi, les tonnages absorbés par la France seront équivalents à ceux de la campagne qui s'achève, mais le prix garanti qui ressort en moyenne à 99 francs s'établira à un niveau légèrement inférieur.

Ce régime favorable accordé au Sénégal en raison des retards d'application de la convention d'association lui donnera un répit suffisant pour affronter le marché international et devrait lui permettre de mettre en œuvre, avec l'aide financière de la C.E.E. et du F.A.C., les réformes de structure prévues par les plans de rationalisation de la commercialisation, d'amélioration de la production et de diversification des cultures qui sont seules susceptibles d'apporter une solution à ses difficultés.

Au **Niger**, la campagne a été ouverte le 5 novembre 1963 dans le Centre et l'Est et seulement le 17 novembre dans l'Ouest. Les opérations d'achat ont été closes à des dates diverses, s'échelonnant du 5 février au 29 février 1964 selon les marchés.

Les prix d'achat au producteur sont demeurés inchangés par rapport à ceux de la campagne précédente soit, pour les trois principaux marchés : à Zinder, 20,25 francs le kilo, décortiquées nu bascule, à Maradi, 21,00 francs et à Magaria, 22,00 francs.

Le rythme des achats a été très rapide dès le début des opérations et l'écart avec la campagne précédente est allé en s'accroissant durant toute la période de commercialisation.

Au terme de la campagne, les achats contrôlés se sont élevés à 114.181 tonnes pour l'ensemble du pays. Un nouveau record de production était ainsi établi, confirmant une progression amorcée depuis l'année dernière avec 92.300 tonnes. En effet, après la campagne de 1957-1958 établissant un premier record à 100.200 tonnes, il convient de rappeler que la moyenne des quatre campagnes suivantes n'a été que de 71.000 tonnes.

Ce résultat peut être considéré comme très satisfaisant pour l'économie nigérienne dont la production arachidière demeure un élément essentiel, et en tout cas la source essentielle, de ses recettes d'exportation.

Cependant, cet accroissement de production n'a pas été sans poser de sérieux problèmes d'écoulement et de placement. L'écoulement des graines s'est trouvé retardé :

- par les perturbations dans la rotation de certains navires,
- par un engorgement dans les ports du sud,
- par les problèmes de transit résultant d'un malentendu dans les relations nigéro-dahoméennes qui a entraîné pendant un certain temps la fermeture de la frontière. L'opération « Hironnelle » a été arrêtée dès le 5 mars et n'a évacué qu'un tonnage de 19.400 tonnes, sensiblement inférieur à celui des années précédentes.

Toutes ces difficultés ont provoqué un décalage d'environ un mois sur le programme prévisionnel d'embarquement et, par voie de conséquence, un décalage semblable a été enregistré dans les règlements. Mais, dès le mois de juin, ce retard était rattrapé.

Le placement des graines devait aussi s'avérer plus délicat. La commission mixte franco-nigérienne avait reconduit, pour la dernière année, l'accord prévoyant le placement, en France, d'un contingent de 90.000 tonnes au prix garanti de 105 francs le quintal vrac C.A.F. port français. Compte tenu des tolérances de poids à l'embarquement (5 %), le Niger a exporté à ce titre 94.000 tonnes sous forme de graines ou d'huile. Sur les 20.000 tonnes restant à placer :

- 2.000 tonnes ont été vendues en Belgique,
- 2.000 tonnes ont été vendues en France sous opération IMEX,
- 10.000 tonnes ont été absorbées par la France à un cours inférieur à celui du prix garanti, mais cependant suffisamment rémunérateur,
- 4.000 tonnes ont pu être placées à des conditions moyennes, soit auprès de la SIOFA, soit sur d'autres marchés européens,
- 2.000 tonnes ont été consommées localement sous forme d'huile.

La capacité de trituration locale a été accrue par de nouveaux investissements. C'est ainsi que 16.357 tonnes de graines décortiquées ont été triturées contre seulement 9.283 tonnes l'année précédente. La presque totalité de l'huile produite a été exportée sur la France, la consommation locale n'étant pour le moment que de 1.100 tonnes environ.

Comme le Sénégal, le Niger se trouve confronté, depuis le 1^{er} juin 1964, avec le problème de l'alignement sur les prix mondiaux du fait de l'entrée en vigueur de la convention d'association avec la C.E.E., mais dont les conséquences ne doivent se faire sentir qu'au cours de la prochaine campagne. Un accord a pu être passé avec la France qui garantit un contingent de même tonnage que celui de la campagne 1963-1964, mais à un prix moyen pondéré inférieur au prix garanti précédemment. Par ailleurs, une réduction de la fiscalité a été prévue et un programme de soutien des prix et d'améliorations structurelles a été présenté aux autorités européennes qui l'ont accepté.

En **Haute-Volta**, la campagne a été ouverte le 15 décembre 1963 par arrêté n° 26 du 16 décembre 1963. Elle s'est achevée le 15 mai 1964.

Les prix au producteur ont été fixés à 17 francs le kilo à Ouagadougou et 18 francs à Bobo-Dioulasso pour les arachides en coques et 27,50 francs à Ouagadougou et 28,50 francs à Bobo-Dioulasso pour les arachides décortiquées. La commercialisation a porté sur 3.076 tonnes d'arachides en coques (correspondant à 2.092 tonnes de graines décortiquées) et sur 3.412 tonnes d'arachides décortiquées, soit au total 5.504 tonnes sur lesquelles l'Office de commercialisation est intervenu pour 1.416 tonnes base décortiquées. Les exportations se sont élevées à 3.583 tonnes, en léger dépassement sur le contingent de 3.000 tonnes ouvert par la France au prix garanti de 103 francs le quintal C.A.F. port français, par accord du 20 janvier 1964. L'Office de commercialisation n'a exporté que 526 tonnes pour ne pas gêner les exportateurs traditionnels.

En début de campagne, les huileries locales avaient fixé leurs besoins à 1.650 tonnes d'arachides décortiquées, tonnage légèrement inférieur à celui des précédentes campagnes, mais en définitive, 1.360 tonnes seulement ont été absorbées du fait de la production importante de karité et du ralentissement des ventes d'huile sur le marché local dû à la concurrence des huiles étrangères. Le reliquat de la production de graines a fait l'objet de cessions locales.

Au **Dahomey**, la campagne, ouverte le 2 janvier 1964, a été fermée le 15 juin (arrêté n° 85 du 14 janvier 1964). Les prix au producteur ont été fixés de 20,90 francs c.f.a. le kilo à 24,50 francs, selon les points d'achat, pour les arachides décortiquées.

La récolte a été décevante, dans le centre en particulier, qui est la principale région productrice, du fait de mauvaises conditions météorologiques et aussi du désintéressement des planteurs pour ce produit. Alors que les prévisions initiales faisaient état d'une récolte commercialisée de 6.000 tonnes, les achats contrôlés sur les marchés ne se sont élevés qu'à 3.680 tonnes d'arachides en coques et 2.245 tonnes d'arachides décortiquées, soit l'équivalent de 4.820 tonnes d'arachides décortiquées au total, sur lesquelles 4.000 tonnes avaient été exportées sans difficulté dès le mois d'octobre.

Au **Togo**, la campagne a été ouverte du 6 janvier 1964 (par arrêté n° 4 du 4 janvier 1964) au 4 avril 1964 (par arrêté n° 70 du 7 avril 1964). Les prix au producteur ont été fixés de 26 à 30 francs le kilo de graines décortiquées selon les points d'achat.

Du fait d'une récolte tardive, la commercialisation a été lente mais, à la clôture de la campagne, les achats contrôlés s'élevaient à 2.615 tonnes, chiffre sensiblement voisin de celui de la campagne précédente (2.795 tonnes). Dès le mois d'août, la quasi-totalité de cette récolte était exportée.

2. LE CAFÉ

L'année caféière 1963-1964, qui a coïncidé avec l'entrée en vigueur effective de l'accord international sur le café, a été particulièrement agitée sur tous les marchés internationaux. Riche en événements de tous ordres, elle a connu de nombreux renversements de situation.

La récolte mondiale, telle qu'elle résulte des estimations du Département de l'Agriculture américain, s'est retrouvée à un niveau sensiblement voisin de celui de l'année précédente. La cause de cette stagnation est due au maintien de la baisse de la production brésilienne qui devrait encore s'accroître dans les années à venir, mais qui s'est trouvée compensée cette année par l'augmentation de production des autres pays, et plus spécialement de l'Afrique. Selon ces évaluations, la production exportable mondiale se chiffrait à 3.241.000 tonnes contre 3.129.000 en 1962-1963.

Sur ce total, le café Robusta intervient pour environ 930.000 tonnes, soit approximativement le tiers de la production mondiale exportable, qui tend, depuis quatre ans, à se stabiliser autour de 3.200.000 tonnes, en net retrait sur les hauts niveaux atteints en 1959-1960 (3.985.000 tonnes).

La consommation mondiale a poursuivi, depuis quelques années, une progression régulière au rythme annuel de 3 à 4 % : 44 millions de sacs en 1960-1961, 45,75 millions en 1961-1962, 47 millions en 1962-1963. Mais, dès 1963, on constatait un certain essoufflement de la demande sur le marché américain et, pour l'année caféière 1963-1964, les besoins étaient estimés aux environs de 48 millions de sacs seulement, soit 2.880.000 tonnes. Ainsi, malgré la chute considérable enregistrée sur la production brésilienne, l'offre se situait encore nettement au-dessus des besoins, surtout en tenant compte des stocks encore disponibles au Brésil ; ceux-ci se chiffraient en début d'année à plus de 40 millions de sacs sans qu'il soit possible de déterminer de façon précise la quantité réellement exportable sur ce report (20 millions de sacs environ).

Il appartenait désormais à l'Organisation internationale du café de prendre les mesures nécessaires pour adapter le marché à cette situation.

Avec l'entrée en vigueur provisoire de l'accord international le 1^{er} juillet 1963, rendue définitive le 27 décembre 1963, et la fixation de quotas d'exportation aux pays producteurs, les consommateurs, redoutant de ne pouvoir procéder à leur approvisionnement dans des conditions normales compte tenu des limitations imposées au marché, se sont précipités aux achats. Les cours du Robusta, qui s'étaient stabilisés en 1963 aux environs de 27 cts/lb., ont progressé vivement dès le mois d'octobre et se sont trouvés portés à plus de 33 cts/lb. fin décembre 1963. En janvier 1964, la hausse, favorisée par les incertitudes de la production brésilienne, a pris de l'ampleur et les cours ont atteint 36 cts/lb. en janvier, puis 39 en février et 40 cts en mars.

Les autorités de l'Organisation internationale du café ne pouvaient demeurer indifférentes devant cette hausse rapide dont on rendait l'accord responsable. Le Conseil, qui devait se réunir en mars, décidait d'avancer sa réunion en février. Après de vives discussions mettant en cause l'existence même de l'accord, la décision était prise de procéder à un ajustement en augmentation des quotas d'exportation. Ceux-ci avaient été fixés en 1963 à 99 % du quota de base, soit 45.723.000 sacs auxquels il fallait ajouter 1.700.000 sacs pour exportations hors contingent (soit au total 2.850.000 tonnes). Ils ont été portés en février 1964 à 47.172.044 sacs, par relèvement global de 3 % (soit 102 % du quota de base), et à 48.120.000 sacs compte tenu d'un contingent spécial de 948.000 sacs ouvert à certains pays au titre d'augmentations particulières, dont 310.000 sacs pour les pays de l'O.A.M.C.A.F., attribués en presque totalité à la Côte d'Ivoire.

Ces mesures n'étaient pas suffisantes pour enrayer immédiatement la hausse qui s'est encore poursuivie aux Etats-Unis où certaines opérations ont été traitées jusqu'à 44 cts/lb. et en Europe avec un certain décalage. Cependant, dès le mois d'avril, il apparaissait que la récolte mondiale atteignait sensiblement le niveau de la précédente et surtout que des stocks importants s'étaient reconstitués dans les pays consommateurs. Aux Etats-Unis, les stocks visibles s'élevaient en mars à 4.500.000 sacs contre 3.800.000 à la fin février et on estimait d'une façon générale qu'ils avaient augmenté de 20 % aux Etats-Unis et dans l'Europe de l'Ouest pendant le premier trimestre 1964. De plus, les augmentations de quotas décidées par le Conseil en février, bien que jugées insuffisantes par certains à l'époque, commençaient néanmoins à produire leurs effets et, en dépit du sursaut donné au marché par les événements politiques survenus au Brésil, en avril les cours commençaient à s'essouffler, puis à amorcer une baisse à New York.

Le 27 avril, le Conseil international du café tenait une nouvelle réunion à Londres. Bien que l'on ait craint une nouvelle bataille pour l'élargissement des quotas, cette session s'est terminée sur un compromis : les quotas étaient maintenus à leur niveau antérieur, à l'exception d'une augmentation particulière consentie à l'Ethiopie et au Salvador, une demande dans le même sens présentée par la Côte d'Ivoire, le Togo et la République Centrafricaine étant soumise à une enquête préalable. Toutefois, il était décidé qu'à l'intérieur de ce quota de 48.280.000 sacs les déficits des pays ne pouvant tenir leurs engagements pourraient être comblés par les producteurs disposant d'excédents.

Ces mesures étaient de nature à provoquer une détente sur le marché et, de fait, les cours à New York ont rapidement rétrogradé à 38 cts en mai et 36 cts en juin. Cette baisse rapide a amené une réaction des producteurs africains et le Conseil de l'Organisation interafricaine du café décidait de défendre le niveau de prix de 37 cts/lb., puis de 35 cts/lb. par arrêt des ventes au-dessous des cours.

Le Bureau exécutif de l'Organisation internationale du café s'est réuni à Londres le 8 juin en vue de procéder à la redistribution des quotas non couverts (725.000 sacs) et le Conseil a tenu une nouvelle séance le 28 juillet à Londres avec pour objectif essentiel la fixation des quotas de la campagne 1964-1965 en tenant compte de la situation statistique réelle et de la consommation effective, assez difficiles à apprécier l'une et l'autre en raison de la reconstitution des stocks. Deux thèses s'affrontaient lors de cette réunion : celle du Brésil qui désirait un contingentement sévère (46 millions de sacs) et celle des Etats-Unis qui souhaitaient au contraire un élargissement des quotas à 50 millions de sacs. Une proposition intermédiaire (48 millions de sacs) faite par le Secrétariat de l'Organisation semblait devoir rallier la majorité des suffrages et, en particulier, ceux des Etats africains. En définitive, ce compromis a été adopté à une large majorité et les nouveaux quotas d'exportation ont été fixés à 47.500.000 sacs (102,67 % du quota de base), en légère augmentation sur les précédents, avec la possibilité, afin de donner plus de souplesse aux mécanismes de l'accord, d'attribuer en janvier et avril 1965 deux contingents supplémentaires de 500.000 sacs si la situation du marché l'exigeait à ces dates. Le contingent ouvert aux Etats de la zone franc se trouvait pratiquement reconduit (4.416.949 sacs contre 4.394.621 attribués précédemment à l'O.A.M.C.A.F.). Toutefois, les demandes d'augmentations particulières présentées par la Côte d'Ivoire et le Togo étaient rejetées.

Très vite, il est apparu que le montant des quotas avait été surestimé par rapport à une consommation stagnante. Les prix ont recommencé à s'effriter au cours de l'été et, au 30 septembre, certains pays africains, n'ayant pas livré la totalité de leur quota, ont procédé à des expéditions en consignment qui pesèrent lourdement sur le marché.

Les cours du Robusta qui, au cours de l'année 1964, s'étaient considérablement rapprochés à plusieurs reprises de ceux de l'Arabica, sont tombés à 33 cts, retrouvant ainsi leur écart habituel avec les cafés américains. Pour remédier à ces difficultés, l'Organisation interafricaine du café a décidé, en octobre, d'appliquer des mesures de rétention (20 % des contingents annuels) afin de résorber les surplus expédiés en consignment, en assurant toutefois un approvisionnement régulier du marché et de supprimer les envois en consignment.

Ces mesures ont été reconduites, au cours d'une réunion tenue à Nairobi les 3 et 4 décembre 1964, pour le premier trimestre 1965 et renforcées par la suppression des ventes à terme et la déclaration des contrats de vente au Secrétariat de l'Organisation. Cependant, les cours ont continué à se dégrader dans un marché très calme et l'année 1964 s'est achevée dans une atmosphère maussade.

Quant à l'Organisation internationale du café, son Bureau, réuni le 10 décembre à San Salvador, a proposé de réduire les exportations par suppression du quota complémentaire de 500.000 sacs prévu pour janvier 1965, a présenté une proposition tendant à lier le montant des exportations au niveau des prix et a demandé que les dépassements de quotas constatés au cours de l'année 1963-1964 soient imputés sur les contingents des deux premiers trimestres de l'année 1965.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, le Sénat, après bien des discussions, avait émis un vote favorable à la ratification définitive de l'accord. Mais le texte sur la réglementation spéciale des importations et réexportations ayant été modifié devait être à nouveau soumis à la Chambre des représentants. Celle-ci s'est séparée sans procéder à ce vote, ne permettant pas aux Etats-Unis d'appliquer la réglementation prévue par l'accord international en ce qui concerne les certificats d'origine et les certificats de réexportation et paralysant ainsi le fonctionnement de l'accord. Une solution provisoire a été donnée à ce problème, mais cette incertitude quant à l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de l'accord n'a pas contribué à raffermir le marché.

En France, la campagne avait débuté, comme l'année précédente, sous le régime du prix admis de 2,95 francs le kilo C.A.F. de Robusta grade II. La hausse a fait sentir alors ses effets, avec un certain décalage sur les Etats-Unis. En dépit des mesures de stabilisation, le prix admis a du être relevé en mars à 3,40 francs et des mesures douanières ont été prises en vue de limiter la montée des prix au consommateur (application immédiate du tarif commun européen de 9,60 %). Cependant, l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} juillet 1964, de la convention d'association avec la Communauté Economique Européenne remettait en cause tout le schéma de l'organisation du marché, des programmes d'importation et de la structure des prix. Trois avis aux importateurs, du 3 juillet 1964, rétablissaient la liberté totale du marché, la France donnant des assurances aux pays africains pour le cas où les cours redescendraient au-dessous de 2,95 francs. On aurait pu penser qu'une telle décision perturberait profondément le marché. En fait, les utilisateurs disposant de stocks relativement importants ne se sont pas précipités aux achats sur l'étranger et les prix, qui étaient montés au-delà de 4 francs le kilo, se sont maintenus aux environs de 3,90 francs pour rétrograder ensuite en fin d'été, en concordance avec le marché international sous la pression des offres de l'Ouganda et de l'Angola. Les cours sont alors tombés à 3,50 francs pour se redresser à 3,75 francs dans un marché très limité sous l'effet des mesures de rétention prises par les producteurs africains et appliquées par la Côte d'Ivoire.

Tableau N° 38 : Café - Production commercialisée

ÉTATS	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964
	Tonnes					
Côte d'Ivoire	157.128	131.485	184.263	96.956	193.411	261.169
Togo (a)	12.044	4.568	9.905	11.722	6.655	18.695
Dahomey	1.183	629	1.954	1.860	1.002	1.225
Total.....	170.355	136.682	196.122	110.538	201.068	281.089

(a) Y compris triages.

En Côte d'Ivoire, la campagne a été ouverte le 28 septembre 1963 par le décret n° 63-395 du 28 septembre 1963 qui réorganisait entièrement le marché. Le prix au producteur, maintenu à 80 francs le kilo comme l'année précédente, représentait en fait une augmentation sensible étant donné la nouvelle réglementation car il s'agissait, non plus d'un prix à bascule, mais d'un prix minimum payé au producteur sur tous les points d'achat, les transports jusqu'au port étant désormais à la charge de la Caisse de stabilisation. Par la suite, devant l'évolution en forte hausse du marché, ce prix minimum a été porté à 90 francs le kilo, à compter du 16 décembre 1963, par décret n° 63-509 du 15 décembre 1963.

Dans cette ambiance favorable de hausse des prix, la campagne a pris d'emblée un départ très rapide et le rythme des achats ne s'est pas démenti tout au long des premiers mois de l'année 1964, si bien que les prévisions pourtant optimistes formulées en début de campagne se sont vite trouvées largement dépassées. On estimait en effet en octobre que la récolte se situerait aux environs de 220.000 tonnes. Or, ce chiffre était atteint au début d'avril et les apports se poursuivaient à cette époque à une cadence hebdomadaire de plus de 5.000 tonnes. De nouvelles estimations évaluaient alors la récolte à 260.000 tonnes et cette prévision devait se révéler exacte. Malgré une clôture anticipée de la campagne le 24 août 1964, par arrêté n° 1824 du 14 août 1964, les achats contrôlés dépassaient légèrement ce chiffre et, avec 261.489 tonnes, battaient largement les précédents records (plus de 33 % par rapport à l'année précédente).

La qualité se révélait excellente et 95 % du produit étaient classés en qualité supérieure. Les efforts faits en vue de rendre le conditionnement plus rigoureux commencent à porter pleinement leurs fruits. Le placement des cafés ivoiriens en est facilité et ils parviennent à rejoindre les cours des Robusta les mieux cotés sur les marchés internationaux. Au cours de l'été, un chargement scolyté ayant été refusé aux Etats-Unis, les mesures destinées à maintenir le bon renom des cafés de Côte d'Ivoire ont encore été renforcées.

Cette récolte remarquable qui dépasse les pronostics les plus optimistes a sans doute été favorisée par des conditions météorologiques très satisfaisantes et la hausse des prix au producteur, mais elle est due sans doute aussi à l'effort constant des services et organismes techniques et à l'entrée en production de plantations nouvelles réalisées entre 1950 et 1958.

Le problème qui se pose désormais avec le plus d'acuité est celui de l'écoulement de cette récolte remarquable puisque les ventes sont limitées par les quotas d'exportation de l'accord international. La Côte d'Ivoire a bénéficié, en février 1964, d'une modification favorable de son contingent par élévation de 3 % du quota général. De plus, elle s'est vu attribuer la presque totalité du contingent

spécial de 310.000 sacs alloué à l'O.A.M.C.A.F. Par ailleurs, la globalisation des quotas à l'intérieur de la zone franc, dont elle a été le principal bénéficiaire, lui a ouvert de nouvelles possibilités d'exportations. Le Gouvernement ivoirien s'est en outre préoccupé activement de rechercher des débouchés sur les marchés nouveaux, non compris dans le contingentement, et ses efforts ont souvent été couronnés de succès. Enfin, les efforts de propagande pour la consommation locale de café commencent à faire sentir leurs effets : cette consommation, qui n'était que de 100 tonnes en 1960 (dont 30 tonnes importées), est passée à 485 tonnes en 1963 pour atteindre 600 tonnes en 1964.

Tous ces efforts conjugués n'ont cependant pas été suffisants pour assurer l'écoulement de la totalité de la récolte, compte tenu du report de 48.000 tonnes de stocks qui existait au 30 septembre 1963.

La Côte d'Ivoire, très consciente de ces problèmes, s'est préoccupée de remédier à ces difficultés en présentant à l'Organisation internationale du café une demande d'augmentation de son quota d'exportation qui a fait l'objet d'une enquête au mois de juillet. Mais cette requête, malgré un rapport favorable des experts, a été repoussée lors de la réunion du Conseil de l'Organisation le 28 juillet 1964 ; le maintien du quota à son niveau antérieur a été durement ressenti à Abidjan.

Au 31 juillet, les sorties effectives s'élevaient, pour la campagne en cours, à 148.000 tonnes. A cette date, la Côte d'Ivoire annonçait par un communiqué qu'elle cessait ses exportations au titre du quota alloué pour l'année caféière 1963-1964. Mais, compte tenu des opérations déjà traitées et des ventes sur marchés nouveaux, et malgré l'arrêt quasi-total des ventes sur la France en août et septembre, la situation au 30 septembre était la suivante : pour des achats contrôlés de 261.169 tonnes, les exportations s'élevaient à 168.685 tonnes (dont 55.180 tonnes sur la France et 113.505 tonnes sur l'étranger), les torréfactions et les pertes à 1.176 tonnes et les stocks à 90.768 tonnes (dont 46.835 tonnes à la Caisse de soutien et 43.933 tonnes libres).

Dès le mois d'octobre, en dépit des limitations imposées par les mesures de rétention décidées par l'Organisation interafricaine du café, les ventes reprenaient et l'ouverture de la nouvelle campagne ayant été reculée au 25 novembre 1964, aucun apport nouveau n'est venu surcharger les stocks, de sorte qu'à cette date, pour des achats de 261.489 tonnes et des exportations de 189.000 tonnes, des pertes et torréfactions de 2.166 tonnes, les stocks de la campagne se chiffraient à 70.323 tonnes et les stocks cumulés à 70.416 tonnes. Ce report est moins élevé qu'on aurait pu le penser, mais n'en posera pas moins à la Côte d'Ivoire de sérieux problèmes de financement. On peut penser qu'une bonne partie pourra être liquidée avant l'arrivée sur le marché de la nouvelle récolte, mais cela ne fait que reporter le problème à la prochaine campagne, malgré la décision récente de l'Organisation internationale d'ouvrir un contingent spécial de 550.000 sacs à l'O.A.M.C.A.F. qui a permis de régulariser les dépassements de quotas de l'année 1964.

La solution de ces difficultés pourra être facilitée par un appel aux disponibilités importantes accumulées depuis quelques années par la Caisse de stabilisation de café et du cacao, qu'un décret du 17 août 1964 a transformée en une société d'Etat dénommée « Caisse de Stabilisation et de Soutien des Produits Agricoles » s'intéressant désormais à l'ensemble de la production agricole du pays. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire s'est préoccupée, avec l'aide de la Caisse de soutien, des entreprises et des banques locales, de mettre sur pied une société de stockage dont l'objectif est le stockage en France de 30.000 tonnes de café. La *Société de stockage de cafés de Côte d'Ivoire* a été créée le 21 octobre 1964, au capital de 12 millions de francs français. La Côte d'Ivoire souhaite que les autorités françaises facilitent son implantation en France en sorte que le tonnage de café vers la France retrouve son niveau de 1963 (98.000 tonnes), alors qu'en 1964, 64.500 tonnes seulement avaient été expédiées au 1^{er} décembre. Toutefois, des difficultés sont apparues et il est vraisemblable que le nouvel organisme ne sera pas en mesure d'intervenir pour la campagne qui s'achève, mais seulement pour la prochaine récolte, au cours de l'année 1965. Par ailleurs, on doit noter que les ventes sur la France perdent de leur importance, les exportations sur l'étranger se développent régulièrement, en particulier sur les Etats-Unis où de grosses sociétés d'alimentation ont fait à la Côte d'Ivoire des propositions intéressantes portant sur des contrats d'un tonnage élevé.

Au **Togo**, la campagne, ouverte le 2 décembre 1963, par arrêté n° 226 du 29 novembre 1963, a été fermée le 15 juin 1964 par arrêté n° 113 du 6 juin 1964. Le prix d'achat au producteur a été fixé à 75 francs c.f.a. le kilo, tous points d'achat, en augmentation de 10 francs sur la campagne précédente, la valeur de soutien FOB Lomé, qui avait été fixée à 112.852 francs c.f.a. la tonne, a été portée par la suite à 114.199 francs.

Comme en Côte d'Ivoire, et pour des raisons analogues, la commercialisation a débuté à une cadence beaucoup plus rapide que l'année précédente. Stimulés par les prix élevés, les achats contrôlés s'élevaient à 6.700 tonnes à la fin janvier et 11.500 tonnes fin février. En mars, un ralentissement des achats laissait supposer que la campagne touchait à sa fin, mais les apports reprenaient bientôt pour atteindre 14.200 tonnes début avril et 15.500 tonnes début mai.

A la clôture de la campagne, le 15 juin, 16.555 tonnes avaient été achetées, contre 6.235 tonnes l'année précédente et 11.722 tonnes en 1962. De plus, les achats de triages étaient autorisés pour compter du 25 juin 1964 sur la base de 45 francs le kilo ; ils se sont élevés à 2.140 tonnes, portant le total des achats à 18.695 tonnes, soit le triple de la précédente récolte.

La très forte augmentation de la production n'a pas été acquise aux dépens de la qualité car la proportion de café de grade prima et supérieur s'établit à 87,20 % et celle du courant à 7,54 %, les triages rétrogradant de trois points à 5,26 %.

Cette récolte pléthorique n'a pas été sans poser un grave problème d'écoulement au Gouvernement togolais puisqu'il ne disposait que d'un quota d'exportation de 10.400 tonnes, porté en février 1964 à 10.591 tonnes. Ce contingent était couvert dès le mois de mai : au 31 mai, les ventes atteignaient 10.703 tonnes (dont 6.603 tonnes sur France, 3.700 tonnes sur étranger et 400 tonnes sur marchés nouveaux). Conscient de la gravité du problème, le Gouvernement togolais a tenté d'y remédier en se préoccupant de rechercher des débouchés nouveaux (en Hongrie et en Russie notamment) et de négocier des cessions de quotas auprès d'autres Etats de la zone franc. Ces efforts s'étant révélés peu fructueux, il a présenté à l'Organisation internationale du café une demande d'augmentation de quota. Une commission de l'Organisation est venue enquêter sur place à cet effet du 3 au 7 juillet. Mais, malgré un rapport favorable des experts, la demande togolaise a été rejetée par le Conseil au cours de sa réunion du 28 juillet 1964.

En fait, à la fin septembre, les ventes s'élevaient à 13.865 tonnes (dont 600 sur marchés nouveaux), en dépassant de 2.674 tonnes sur le quota de l'année caféière 1963-1964. Une récente décision de l'Organisation internationale attribuant un contingent spécial de 550.000 sacs à l'O.A.M.C.A.F. a permis de régulariser cette situation. Par ailleurs, le quota annuel ayant été fixé à 12.000 tonnes pour l'année caféière 1964-1965 et l'ouverture de la nouvelle campagne ayant été repoussée au 21 décembre, 3.000 tonnes de café des stocks de report ont pu être écoulées au cours du dernier trimestre 1964, ainsi que 1.500 tonnes à valoir sur le quota du premier trimestre 1965. Grâce à ces ventes anticipées et à un accroissement des achats effectués par les pays de l'Est, la récolte exceptionnelle de la campagne 1963-1964 était pratiquement entièrement vendue à la fin décembre. Mais le problème des stocks et de leur financement n'en était pas résolu pour autant car le quota attribué au Togo pour l'année caféière 1964-1965 se trouvait amputé de 4.500 tonnes avant que ne commence la nouvelle campagne.

Au **Dahomey**, les conditions de la campagne 1963-1964 ont été déterminées par l'arrêté n° 664 du 24 décembre 1963 qui a fixé l'ouverture à la date du 23 décembre 1963 et la fermeture le 31 juillet 1964, les prix au producteur variant de 85 à 90 francs c.f.a. le kilo pour la qualité courante. En fait, ces prix se sont révélés insuffisants car les services du conditionnement ont été avertis que des exportations frauduleuses étaient faites vers le Nigeria où le café tout venant était payé 15 à 20 francs de plus au kilo. Ces exportations clandestines ont porté sur 3 à 400 tonnes et il a été nécessaire de relever les prix en cours de campagne au-dessus de 100 francs le kilo pour les arrêter. Les sorties frauduleuses ont d'ailleurs été à peu près compensées par des apports irréguliers en provenance du Togo, de sorte qu'en fin de campagne les achats contrôlés s'élevaient à 1.225 tonnes. Cette production, inférieure au potentiel du Dahomey, est cependant conforme aux prévisions initiales qui estimaient la récolte à 1.100/1.200 tonnes. Elle a pu s'écouler sans difficulté sur la France, à l'intérieur du quota de 2.200 tonnes accordé au Dahomey au titre de l'accord international, les quantités exportables sur le marché français ayant été par ailleurs fixées à 1.850 tonnes.

3. *LE CACAO*

Après l'échec de la Conférence de Genève en 1963, la campagne de cacao 1963-1964 s'est déroulée dans une ambiance agitée, les pays producteurs, groupés au sein de l'Alliance des producteurs, s'efforçant tout au long de l'année 1964 de promouvoir une réglementation du marché susceptible d'amener une stabilisation des prix de ce produit traditionnellement considéré comme très spéculatif.

Si l'on se réfère aux statistiques de la F.A.O., la production mondiale qui s'était élevé à 1.164.000 tonnes en 1960-1961, 1.134.000 tonnes en 1961-1962 et 1.166.000 tonnes en 1962-1963, serait estimée en 1963-1964 à 1.229.000 tonnes. D'autres sources font état d'une évaluation de 1.237.000 tonnes correspondant à une production ajustée de 1.225.000 tonnes. Il semble donc qu'après trois années de stagnation la production ait repris ses progrès.

La consommation mondiale augmente régulièrement chaque année. Toujours d'après les statistiques de la F.A.O., le montant annuel des broyages, qui était de 1.023.000 tonnes en 1961, 1.101.000 tonnes en 1962, 1.140.000 tonnes en 1963, s'établirait en 1964 à 1.169.000 tonnes (d'autres estimations avancent le chiffre de 1.211.000 tonnes).

Cependant, malgré sa progression constante, la consommation demeure inférieure à la production. Durant six années consécutives, des excédents se sont accumulés sur le marché et les stocks disponibles en fin de campagne dans les pays consommateurs se sont accrus proportionnellement. Au début de la campagne 1963-1964, ils étaient estimés à 518.500 tonnes (contre 494.300 tonnes l'année précédente), ce qui correspondait à une consommation de cinq mois et demi, et au cours de l'année 1964 ils se sont encore gonflés de quelques 60.000 tonnes. Une telle situation statistique ne devait pas manquer de faire sentir ses effets sur les cours.

La campagne 1963-1964 devait pourtant s'ouvrir dans de bonnes conditions, puisqu'après les très fortes hausses de la campagne 1962-1963 qui avaient porté les prix à plus de 3,20 francs le kilo sur le marché du Havre, les premières opérations de la récolte 1963-1964 se traitaient à des prix encore très satisfaisants, aux environs de 2,90 francs. Mais ces bonnes dispositions ne devaient pas se maintenir. Les premières indications connues laissaient présager une récolte mondiale abondante : dès le mois de décembre, le marché s'orientait à la baisse et les cours ne devaient plus cesser de se dégrader jusqu'au mois de mai où ils se trouvaient ramenés à 2,45 francs.

C'est alors que les pays producteurs, fortement déçus par l'échec de la Conférence de Genève, ont tenté de remédier à cette situation. Groupés au sein de l'*Alliance des producteurs*, qui réunit six Etats représentant 80 % de la production mondiale, ils ont, au cours d'une réunion tenue en mai 1964 à Londres, commencé à élaborer un accord tendant à obtenir une stabilisation des prix et une régularisation du marché, avec le secret espoir de voir les pays consommateurs adhérer ultérieurement à cet accord. Une nouvelle réunion se tenait à Lomé du 20 au 25 juillet 1964.

Le projet élaboré à Lomé était adopté et l'accord était paraphé le 25 juillet avec de grandes réticences de la part de la Côte d'Ivoire qui ne se déclarait décidée à donner sa signature que le 22 août. La signature définitive de l'accord devait intervenir au cours d'une réunion tenue à Rio le 16 septembre 1964. L'accord entrerait immédiatement en vigueur, malgré la position de la Côte d'Ivoire qui maintenait ses réserves.

Les dispositions principales de l'accord comportent la fixation annuelle d'un prix indicatif que les signataires sont tenus de respecter et d'un quota d'exportation déterminé par référence à un quota de base, les 10.000 premières tonnes d'exportations étant exemptes de restrictions contingentaires.

Un mécanisme complexe prévoit, dans le cas où le prix indicatif ne serait pas atteint, une série de mesures allant du retrait du marché à la réduction des quotas d'exportation, et même à la destruction des stocks excédentaires pesant par trop sur le marché jusqu'à concurrence de 2 % des quotas de base.

En juin et en juillet, dans l'attente des décisions du Conseil de l'Alliance, le marché était en reprise sensible et les cours au Havre remontaient à 260 francs. Cependant, dès le 25 juillet 1964, supputant des dissensions parmi les membres de l'Alliance, le marché jouait l'échec de l'accord et les prix recommençaient à s'effriter.

A l'entrée en vigueur de l'accord, en octobre, le prix indicatif fixé au niveau pourtant raisonnable de 190 sh/cwt. n'a pas été tenu et l'Alliance a dû faire jouer immédiatement les mécanismes prévus : retrait du marché pendant dix jours puis, cette mesure étant restée sans effet, réduction des quotas d'exportation à 80 % des quotas de base et, enfin, en décembre, destruction de quelques centaines de tonnes de stocks au Ghana qui ne semblait cependant pas devoir être suivi dans cette voie par les autres membres de l'Alliance.

En fait, dans cette lutte sévère, les acheteurs restent sceptiques sur l'efficacité des mesures mises en œuvre par l'Alliance car ils disposent de stocks élevés. Ils ont pu en outre procéder à des achats importants avant l'application de l'accord et depuis ont la possibilité de commercialiser la production des pays n'adhérant pas à l'Alliance (250.000 tonnes environ), sans parler de ventes effectuées par certains membres de l'Alliance.

L'entrée en vigueur de la convention d'association avec la Communauté Economique Européenne ne devait pas amener de changements notables sur le marché du cacao qui était, de longue date, aligné sur les prix mondiaux. La seule modification qui soit intervenue a été l'application du nouveau tarif commun, au taux de 5,4 % au lieu de 9 % précédemment, la différence résultant d'une réduction de 25 % des droits et d'une suspension de 15 %.

En Côte d'Ivoire, le décret n° 63-394 du 28 septembre 1963 fixant l'ouverture de la campagne au 20 septembre a modifié profondément le régime de commercialisation. Le prix au producteur a été maintenu à 70 francs le kilo, mais il s'agissait désormais d'un prix minimum, applicable à tous les points d'achat, le transport des fèves comme pour le café étant désormais à la charge de la Caisse de stabilisation.

Malgré des prévisions assez pessimistes, la campagne a pris un bon départ, et, en janvier, les achats étaient plus abondants qu'on aurait pu le supposer. Par la suite, la commercialisation, dont on pouvait croire qu'elle avait atteint son chiffre optimum, a connu en février un regain d'activité avec l'arrivée à maturité d'une floraison tardive, de sorte qu'en mars 86.000 tonnes étaient déjà collectées. La campagne principale a été fermée le 13 avril 1964 par arrêté n° 686 du 10 avril 1964 sur un résultat de 88.493 tonnes.

Tableau N° 39 : Cacao - Production commercialisée

ÉTATS	Campagnes						
	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64
	Tonnes						
Côte d'Ivoire	45.496	55.770	62.023	94.807	82.543	112.098	97.204
Campagne principale ...	41.810	46.528	52.709	88.016	78.725	100.386	88.493
Campagne intermédiaire	3.686	9.242	9.314	6.791	3.818	11.712	8.711
Togo	5.110	7.785	9.343	12.615	11.442	10.968	13.902
Campagne principale ..	4.272	6.404	7.737	11.957	10.740	7.597	11.305
Campagne intermédiaire	838	1.381	1.606	658	702	3.371	2.597
Total	50.606	63.555	71.366	107.422	93.985	123.066	111.106

La campagne intermédiaire a été ouverte le 15 avril 1964 par arrêté n° 714 du 16 avril 1964. Le prix au producteur était maintenu à 70 francs. Les apports des premières semaines ont été très satisfaisants mais se sont ralentis sensiblement par la suite. La campagne intermédiaire a été fermée le 12 septembre par arrêté n° 2052 du 10 septembre 1964 : 8.711 tonnes avaient été commercialisées, ce qui portait le total de la récolte à 97.204 tonnes.

Ce résultat peut être considéré comme très satisfaisant puisqu'il n'est inférieur que de peu à celui de l'année précédente qui constituait un record avec 102.700 tonnes exportées et que les prévisions de début de campagne ne faisaient état que d'une production de l'ordre de 80.000 tonnes.

Le placement et l'écoulement de la récolte ont pu s'effectuer sans difficulté au fur et à mesure des achats. Au terme de la récolte principale, pour des achats de 88.493 tonnes, les ventes représentaient 86.642 tonnes et, en juillet, la récolte principale était pratiquement entièrement vendue. Bien que les exportations de la récolte intermédiaire se soient déroulées sur un rythme aussi léthargique que les achats, les stocks en fin de campagne étaient insignifiants. Le 26 septembre 1964, à l'ouverture de la nouvelle campagne, les exportations effectives s'élevaient à 93.805 tonnes, dont 34.164 tonnes sur la France, 18.427 tonnes sur la Hollande, 18.167 tonnes sur les Etats-Unis, 11.718 tonnes sur l'Allemagne, 5.546 tonnes sur l'Italie, 1.848 tonnes sur la Belgique et 3.935 tonnes à destination diverses.

Au 30 septembre, le chiffre des exportations effectives s'élevait à 94.590 tonnes et il ne restait plus que 2.500 tonnes à expédier. On doit cependant noter que les ventes sur les Etats-Unis, tout en restant très substantielles (plus de 18.000 tonnes), sont cependant moins importantes qu'en 1961 (22.600 tonnes) et 1962 (35.400 tonnes).

Enfin, on doit encore relever que, par décision du 14 novembre 1964, l'exportation du cacao de qualité sous-grade est interdite à compter du 16 novembre 1964. Tout le cacao correspondant à cette norme doit être désormais livré à la *Société Africaine de Cacao* (S.A.C.O.) dont l'usine d'Abidjan de fabrication de beurre de cacao est entrée en activité au mois d'octobre. La production envisagée est de quelques milliers de tonnes annuelles, par utilisation de 8 à 10.000 tonnes de fèves.

Au **Togo**, la campagne a été ouverte le 14 octobre 1963 par l'arrêté n° 187 du 11 octobre 1963. Le prix au producteur a été fixé à 70 francs le kilo (soit 5 francs de plus que l'année précédente), ce prix étant applicable à tous les points d'achat. Le prix de soutien F.O.B. Lomé, fixé à 100.696 francs c.f.a. la tonne, devait être porté à 101.901 francs c.f.a. à compter du 25 janvier 1964, par arrêté du 2 mars 1964. A ce prix, et malgré la baisse des cours sur les marchés internationaux, la Caisse de stabilisation des prix était encore assurée de rentrées substantielles, compte tenu de l'abondance de la récolte.

Le rythme de la commercialisation a été dès le début des opérations beaucoup plus rapide que lors de la précédente campagne. Il aurait dû normalement se ralentir en janvier, mais il n'en a rien été et les achats se sont poursuivis à la même cadence. Ils n'ont commencé à fléchir qu'à partir de février où ils sont allés en s'atténuant jusqu'à la clôture de la campagne principale fixée au 18 avril 1964. A cette date, les résultats de la commercialisation étaient nettement supérieurs aux pronostics les plus favorables : les achats réels s'élevaient en effet à 11.305 tonnes (contre 7.597 l'année précédente à la même époque et 10.738 pour la campagne principale 1961-1962).

La campagne intermédiaire n'a été ouverte que le 6 juillet 1964 avec un décalage de deux semaines sur l'année précédente par suite du retard de la végétation. Les prix au producteur étaient maintenus à 70 francs le kilo, mais le cours de soutien FOB Lomé était légèrement modifié (102.167 francs c.f.a. la tonne). Les achats n'ont démarré que très lentement. Au 15 septembre, ils n'atteignaient encore que 814 tonnes, mais la campagne ayant été prolongée jusqu'au 10 octobre, ils se sont étoffés considérablement au cours des dernières semaines grâce à des apports qui auraient dû normalement être imputés sur la campagne principale suivante. A la clôture, fixée au 10 octobre par arrêté n° 174 du 1^{er} octobre 1964, 2.597 tonnes avaient été commercialisées. Ce tonnage, bien qu'inférieur aux résultats de l'année précédente (3.371 tonnes), dépasse largement la moyenne de production de la campagne intermédiaire qui se situe entre 800 et 1.000 tonnes.

Au total, avec 13.902 tonnes, le résultat de la campagne 1963-1964 s'établit à un niveau nettement supérieur à celui de toutes les campagnes précédentes.

Le placement de cette importante récolte devait se faire assez lentement ; si, dès le mois de mars, près de la moitié de la production était vendue, les sorties réelles n'atteignaient que 7.385 tonnes fin juillet et 8.456 tonnes fin octobre. Il restait donc encore, à cette date, un reliquat relativement important à placer, ce qui ne manquait pas d'être gênant compte tenu des conditions du marché.

4. LA BANANE.

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire entend porter la production bananière du pays, dont le potentiel actuel est de 140.000 tonnes, à un objectif volontairement limité dans un premier temps à 150.000 tonnes, avant de passer à un doublement de la production à plus longue échéance dans un deuxième stade de ses projets.

A cette fin, un plan a été mis en œuvre, qui tend à une rationalisation de cette culture par la généralisation des variétés les mieux adaptées, la recherche des zones les plus favorables, l'abandon des plantations les moins bien situées et l'interdiction de créer des plantations nouvelles en zones forestières. Une série d'arrêtés en date du 24 avril 1964 est venue concrétiser ces intentions.

Par ailleurs, la *Coopérative Bananière et Fruitière* (COBAFRUIT) s'organise en vue de ces nouveaux objectifs et une nouvelle société d'économie mixte à participation gouvernementale, la *Société Nationale de Conditionnement* (SONACO), a été créée en janvier 1964, au capital de 100 millions de francs c.f.a., dans le but de favoriser le placement des bananes par une amélioration de la sélection et de la présentation, et aussi par la formation de personnel spécialisé. Un accord technique a été passé à cet effet avec la Standard Fruit d'Amérique.

La préoccupation essentielle en matière bananière reste cependant, pour le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, le problème du placement de la production. Le marché français demeure de loin le débouché le plus intéressant, mais il est à limite de saturation et la concurrence y est vive. Après avoir plafonné pendant trois ans aux environs de 390.000 tonnes les importations françaises ont baissé, en 1963, de plus de 30.000 tonnes et cette tendance s'est confirmée en 1964.

Un avis aux exportateurs, publié au Journal Officiel de la République Française du 7 mars 1964, a reconduit les dispositions organisant les importations en France de bananes fraîches en provenance des Etats africains et malgache. La proportion entre les arrivages antillais et africains a été maintenue : $\frac{2}{3}$ pour les Antilles, $\frac{1}{3}$ pour l'Afrique. Mais, à l'intérieur du contingent africain qui demeure stable, la part de la Côte d'Ivoire risque de diminuer du fait des prétentions du Cameroun et de l'apparition sur le marché d'une production malgache encore faible mais qui ira vite en augmentant. Saisi d'une demande d'arbitrage sur ce point, le Gouvernement français a laissé aux Etats africains le soin de se mettre d'accord entre eux. On doit aussi noter la réapparition sur le marché des bananes guinéennes, en quantités limitées (quelques centaines de tonnes), au cours du premier semestre 1964.

Devant la limitation du marché français, le Gouvernement ivoirien se préoccupe de développer ses débouchés dans de nouveaux pays. Les exportations vers l'Italie prennent une certaine ampleur et des possibilités nouvelles peuvent apparaître dans ce pays à la suite de l'adoption, à la demande de la Communauté Economique Européenne, d'une loi du 9 octobre 1964 qui porte suppression, à compter du 1^{er} janvier 1965, du monopole des fruits moyennant perception d'un impôt de consommation de 70 livres par kilo de bananes fraîches. De même, à plus lointaine échéance, la fin de la période transitoire du marché commun (libération des bananes avec droit de douane de 20 %) peut ouvrir des perspectives nouvelles aux exportations de Côte d'Ivoire.

En 1963-1964, toutefois, par suite de la disparition provisoire des Antilles du marché, après le passage des cyclones qui ont ravagé les îles en septembre 1963 et août 1964, la Côte d'Ivoire a bénéficié de conditions plus favorables pour le placement de sa récolte. Le principe admis est que le pays sinistré conserve son quota habituel sur le marché français. Les autres pays de la zone franc ne peuvent dépasser leur contingent, mais ils ont la possibilité de céder, au prix du contrat, tout ou partie de leurs excédents aux professionnels du pays touché par le cyclone : ceux-ci

commercialisent les fruits au prix du marché et réalisent des bénéfices qui sont répartis entre les planteurs sinistrés au prorata de leurs antériorités de production. Dans le cas où l'approvisionnement de la zone franc se révèle insuffisant, il est fait appel au contingent C.E.E. (Congo-Léo, Somalie, Surinam) et, éventuellement, à l'étranger (Canaries, Equateur).

Jusqu'en juin 1964, date de reprise de la production martiniquaise, la Côte d'Ivoire a pu bénéficier de contingents supplémentaires d'exportations. Après un très bon mois de janvier (12.295 tonnes exportées, dont 11.091 tonnes par Abidjan et 1.204 tonnes par Sassandra), pendant lequel la Côte d'Ivoire a pu difficilement faire face à la demande, les expéditions mensuelles se sont stabilisées entre 9 et 11.000 tonnes. Ces exportations ont permis de satisfaire aux contingents ouverts en France par le Comité Interprofessionnel Bananier, aux livraisons sur le marché algérien qui ont porté sur 17.634 tonnes, aux exportations sur les pays étrangers (Italie et Allemagne essentiellement), les excédents étant livrés à prix préférentiels au Comité Antillais.

Avec la reprise de la production martiniquaise à partir de juin, la Côte d'Ivoire risquait de se trouver confrontée à un difficile problème d'écoulement et elle se préoccupait de trouver des débouchés nouveaux, notamment par négociation d'un accord de troc avec l'Allemagne de l'Est (2.000 tonnes livrées à partir d'août contre fourniture de 3.600 tonnes de chlorure de potassium) et la prise d'une option de 5.000 tonnes supplémentaires sur l'Italie.

Mais des faits nouveaux devaient venir modifier ces prévisions. En juin, de violentes tornades occasionnaient des dégâts importants aux plantations (10 à 15.000 tonnes de régimes détruits) ; une longue période de sécheresse a suivi, qui devait également affecter la production en provoquant une baisse sensible des rendements.

Par ailleurs, moins d'un an après les cyclones Edith et Helena qui avaient détruit les plantations de la Martinique et endommagé sérieusement celles de la Guadeloupe, le cyclone Cléo a ravagé entièrement la plantation guadeloupéenne et il devenait à nouveau difficile d'approvisionner, en fin d'année, le marché français à partir des seules ressources de la zone franc, compte tenu des engagements déjà pris sur les marchés extérieurs.

Dans ces conditions, la Côte d'Ivoire pouvait placer sans peine sa production qui, perturbée quelques mois par les intempéries, retrouvait sa pleine capacité en novembre : les exportations, qui étaient tombées à 6.818 tonnes en août, se redressaient à 8.465 tonnes en septembre, 8.148 tonnes en octobre, pour atteindre 11.497 tonnes en novembre et 12.754 tonnes en décembre.

Au total, cependant, les exportations de l'année 1964, avec 112.800 tonnes, s'établissent à un niveau nettement inférieur à celui de l'année 1963, l'écart entre les deux campagnes correspondant au déficit de 30.000 tonnes environ occasionné par les intempéries.

Sur le plan des prix, l'année a été favorable puisque, à l'exception du mois d'août où une baisse sensible a été enregistrée pendant la période de chaleur et de vacances, les cours en France sont demeurés à peu près constamment stables, au maximum autorisé résultant des arrêtés de blocage des prix (1,15 franc le kilo, wagon départ quai port de débarquement pour les bananes en régimes sous polyéthylène). La Côte d'Ivoire est parvenue à défendre ce niveau de prix même en fin d'année, alors que l'abondance et l'apparition précoce des agrumes provoquaient une baisse sur les bananes d'autres origines.

Le maintien des prix de vente à un niveau très élevé n'a pas manqué d'avoir des conséquences heureuses sur les prix payés au producteur : le prix moyen loco magasin Abidjan, qui ressortait à 16,86 francs c.f.a. en 1962 et à 19,62 francs en 1963, s'est élevé à 22,87 francs pour les dix premiers mois de l'année 1964.

L'expédition des bananes en mains prend de l'importance et la Société Nationale de Conditionnement étudie la possibilité d'installer sur le quai bananier d'Abidjan une cartonnerie d'une capacité annuelle de 10 à 12.000 tonnes qui permettrait la réduction de 20 % environ du prix des emballages nécessaires à cette forme de conditionnement. En outre, des études sont en cours en vue de l'aménagement d'un frigorifique de 5 à 600 tonnes dont la mise en service permettrait d'accélérer la cadence de chargement des navires bananiers et de réduire les frais de port, ce qui compenserait le relèvement des taux de fret.

5. HUILE DE PALME ET PALMISTES.

Les cours mondiaux des corps gras concrets n'ont évolué que dans des limites assez étroites pendant les neuf premiers mois de l'année. Une légère hausse en juin et juillet a été suivie d'une réaction en baisse en août. Mais, dès le mois de septembre, la fermeté prédominait de nouveau et l'année 1964 s'est achevée sur une tendance très soutenue.

La bonne tenue du marché est en rapport étroit avec la hausse du marché des huiles fluides. Les causes doivent en être recherchées dans le déficit des récoltes d'huile d'olive en Espagne et au Portugal et des récoltes d'oléagineux de l'Inde et de l'Argentine, ainsi que dans la diminution des productions des huiles de poisson et de baleine. Mais, s'agissant plus particulièrement des oléagineux concrets, on doit prendre en considération également la baisse de production d'huile de palme du Congo et de Malaisie, ainsi qu'une chute assez sensible de la production de coprah des Philippines.

Les prix français étant déjà alignés depuis un certain temps sur les cours mondiaux, l'entrée en vigueur de la convention d'association avec la Communauté Européenne n'a pas entraîné de réactions particulières dans le secteur des produits concrets, d'autant que le marché avait été pratiquement libéré le 1^{er} octobre 1963.

Il faut cependant relever que la production du Congo (Léo) ayant baissé dans des proportions notables et cette source d'approvisionnement risquant de se tarir davantage, les utilisateurs français qui s'approvisionnaient largement à cette origine ont passé des contrats à long terme, aux cours mondiaux, avec les exportateurs de Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Cameroun en vue de s'assurer un minimum d'approvisionnement régulier.

Au **Dahomey**, les conditions favorables du marché ont fait que les quatre usines de la *Société Nationale des Huileries du Dahomey* (S.N.A.H.D.A.) ont poursuivi leur activité à un rythme nettement supérieur à celui de l'année précédente. Ce n'est qu'à la fin juin que le ralentissement saisonnier a fait sentir ses effets. A cette date, l'usine d'Avrankou était arrêtée pour révision, les trois autres continuaient à tourner à un rythme réduit, mais normal pour cette période de l'année, de sorte que, pendant l'année 1964, pour 117.486 tonnes de régimes traités, la production s'élevait à 10.640 tonnes d'huile et 8.489 tonnes de palmistes, alors qu'en 1963 la production n'avait atteint que 8.478 tonnes d'huile et 6.690 tonnes de palmistes.

Des résultats tout aussi satisfaisants ont été enregistrés sur les marchés où la collecte des palmistes, favorisée par des prix rémunérateurs, s'est déroulée dans de bonnes conditions : en fin d'année, les achats contrôlés se sont élevés au total à 55.122 tonnes contre 51.134 en 1963. 50.159 tonnes de palmistes ont été exportées en 1964 contre 50.557 tonnes en 1963.

Les achats d'huile ont suivi une cadence analogue : 13.851 tonnes d'achats contrôlés en 1964 contre 11.444 en 1963, et les exportations de l'année se sont élevées à 12.707 tonnes contre 9.256 en septembre 1963.

Les travaux entrepris en vue d'améliorer la palmeraie se sont poursuivis en 1964. Afin de leur donner plus d'efficacité, un *Fonds de Renouvellement, d'Extension et d'Entretien des Palmeraies* (F.R.E.E.P.) a été institué par décret n° 110 du 4 juillet 1964. Par ailleurs, les autorités du F.E.D. ont accepté de réviser le programme de la plantation de Houin et de son huilerie dont il est envisagé de porter le financement de 800 millions de francs c.f.a. à 1,225 milliard.

Enfin, l'installation de l'usine de palmistes de Cotonou, qui a débuté en décembre 1963, s'est poursuivie en 1964 selon les plans prévus. Elle doit entrer en activité au début de l'année 1965, mais d'ores et déjà les dispositions nécessaires à son fonctionnement ont été prises. Le décret n° 223 du 15 octobre 1964 a réglementé

le commerce des palmistes selon les modalités suivantes :

— la production est réservée par priorité à l'huilerie. Toutefois, la satisfaction des besoins de l'huilerie étant assurée, le surplus pourra être exporté ;

— l'approvisionnement de l'usine en amandes de palme sera assuré par la S.N.A.H.D.A. et l'*Office de Commercialisation Agricole du Dahomey* (O.C.A.D.). Les ventes d'huile de palmistes seront confiées à la S.N.A.H.D.A., les exportations de palmistes ne pouvant être effectuées que par les exportateurs agréés réunis en un groupement dont l'Office de commercialisation est membre de droit. Un calendrier des opérations sera fixé chaque année et chaque exportateur se verra attribuer un quota d'achat, cessible entre membres du groupement ;

— la S.N.A.H.D.A. exportera elle-même ses amandes de palme ;

— les prix seront fixés chaque année par un barème qui détermine le prix F.●.B., le prix nu bascule et le prix au producteur par le jeu d'un différentiel de transport. La différence entre le prix F.O.B. du barème et le prix réel donnera lieu, selon le cas, à un prélèvement ou un reversement du Fonds de soutien et de stabilisation des prix. Le solde bénéficiaire des ventes d'huiles de palmistes sera reversé par la S.N.A.H.D.A. au Fonds de soutien.

Au **Togo**, l'huile de fabrication artisanale n'est pas commercialisée et l'usine d'Alokogbé représente le seul fournisseur à l'exportation. La réorganisation intervenue en 1962 a donné rapidement des résultats : en 1962-1963, la situation financière était redressée et, pendant la campagne 1963-1964, l'entreprise a été bénéficiaire avec une production de 864 tonnes d'huile et 728 tonnes de palmistes. La production est livrée à la S.N.A.H.D.A. qui en assure la commercialisation.

Pendant l'année sous revue, le F.E.D. a fait effectuer une étude en vue de la création d'une palmeraie sélectionnée autour de l'usine afin de régler le problème de l'approvisionnement, grevé jusqu'alors par des frais de transport excessifs. Un avis favorable a été donné à ce projet.

Comme au Dahomey, grâce à l'amélioration des cours mondiaux, le marché des palmistes a été très actif et les exportations sont passées de 12.748 tonnes en 1963 à 15.722 tonnes en 1964.

En **Côte d'Ivoire**, dans le but de satisfaire des besoins internes sans cesse grandissants, et aussi une éventuelle exportation, le Gouvernement a été amené à envisager une extension rapide des plantations de palmiers à huile sélectionnés à gros rendement (2,5 tonnes à 3 tonnes d'huile à l'hectare), fournissant un apport précoce et rémunérateur avec un entretien réduit.

L'objectif poursuivi est la création de 75.000 hectares de palmeraies d'ici 1975, à partir de plants sélectionnés de l'I.R.H.O. De 1950 à 1963, 8.803 hectares ont été mis en place. Il est prévu de créer 36.000 hectares de plantations nouvelles de 1963 à 1968 à la cadence de 3.000 hectares en 1964, 5.000 hectares en 1965, 7.000 hectares en 1966, 9.000 hectares en 1967 et 12.000 hectares en 1968.

Les zones retenues pour mener cette action sont d'anciennes caféières désaffectées, des forêts et savanes de la Basse Côte et 3.600 hectares de savanes à roniers et imperata improductifs jusqu'alors.

Cet effort considérable est poursuivi avec le concours des services publics et organismes spécialisés et, en particulier, de la *Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à Huile* (SODEPALM), société d'économie mixte créée par décret n° 63-463 du 7 janvier 1963. Elle a repris, depuis le 1^{er} janvier 1964, le programme lancé précédemment par la S.A.T.M.A.C.I. et a commencé ses activités en lançant les opérations de déforestations de 1.325 hectares dans les forêts de Toumanguié et de l'Anguedougou. Le financement de cette vaste entreprise est assuré partiellement par le F.E.D. qui, par convention d'un montant de 1.250 millions de francs c.f.a., doit assurer la plantation de 4.700 hectares d'ici 1965 et la construction de deux huileries. Le F.A.C., pour sa part, a fourni en mars 1964 un lot important de matériel divers (tracteur, charrues, pulvérisateurs, remorques, etc.), d'un montant de 70 millions de francs c.f.a.

Toutefois, en attendant que ces plantations nouvelles entrent en production, non seulement la Côte d'Ivoire n'est pas en mesure d'exporter de l'huile de palme malgré une production de l'ordre de 11.000 tonnes, mais ses besoins croissants en huiles alimentaires et industrielles l'obligent à procéder à des importations. L'entreprise Blohorn d'Abidjan a fait savoir à la S.N.A.H.D.A. qu'elle était disposée à lui acheter plusieurs milliers de tonnes d'huiles de palme industrielles au cours mondial majoré de 1 franc au kilo. La même entreprise est à l'origine de la *Société Africaine de Produits Chimiques et de Synthèses* (S.A.P.R.O.C.S.Y.) dont la nouvelle usine est entrée en activité le 25 novembre 1964. Représentant un investissement de plus de 100 millions de francs c.f.a., elle comporte une tour d'atomisation de 45 mètres de haut, d'une capacité annuelle de 10.000 tonnes de poudres diverses (savons et détersifs) qui devraient couvrir largement les besoins du pays dans les prochaines années.

Les palmistes, par contre, continuent à être exportés. Les sorties, qui s'étaient stabilisées à 10.500 tonnes depuis deux ans, se sont élevées en 1964 à 12.500 tonnes.

Toujours en ce qui concerne les corps gras concrets, on doit souligner la nette reprise du **coprah**, dont les exportations au Togo sont passées à 3.822 tonnes en 1964 contre 2.864 tonnes en 1963, et du **karité** pour lequel la campagne 1963-1964 a été très favorable, que ce soit au Togo (1.230 tonnes exportées en 1964 contre 733 tonnes en 1963), au Dahomey où la production commercialisée estimée à 8.500 tonnes a donné lieu à des exportations de 5.358 tonnes (alors que l'année précédente elles avaient été insignifiantes : 490 tonnes), et surtout en Haute-Volta où 15.154 tonnes ont été commercialisées, 10.653 tonnes exportées, 3.794 tonnes livrées à la C.I.T.E.C., le surplus faisant l'objet de cessions locales.

Par contre, la décadence du **ricin** se poursuit régulièrement : 389 tonnes exportées au Togo contre 782 tonnes en 1963, et 182 tonnes seulement au Dahomey contre 682 tonnes en 1963.

6. LE COTON.

La production mondiale de coton a été favorisée en 1963-1964 par de bonnes conditions climatiques et végétaives. La récolte a été excellente et les dernières évaluations connues font état d'une production de 50.900.000 balles (contre 45.300.000 en 1961-1962 et 48.800.000 en 1962-1963). Les estimations pour la prochaine année cotonnière (1^{er} août 1964 - 1^{er} août 1965) prévoient une nouvelle augmentation à 51.500.000 balles.

Aux Etats-Unis, principal producteur mondial, les tonnages récoltés ont évolué de 14.800.000 balles en 1962-1963 à 15.325.000 en 1963-1964. Les prévisions de la prochaine récolte sont évaluées à 15.440.000 balles, l'augmentation résultant d'une élévation du rendement de 516 lb/acre à 528 lb/acre.

La consommation mondiale est passée de 45.900.000 de balles en 1962-1963 à 48.300.000 balles en 1963-1964 et l'on estime généralement qu'elle devrait atteindre 50.300.000 balles en 1964-1965.

Bien que la consommation mondiale ait été en hausse sensible malgré la concurrence accrue des textiles artificiels, elle n'a pas absorbé la totalité de la récolte, et le stock mondial à reporter en fin de campagne était estimé au 1^{er} août 1964, début de la nouvelle campagne, à 25.800.000 balles contre 23.800.000 balles un an auparavant. Aux Etats-Unis, le stock de report était à cette date de 12.200.000 balles et il y a tout lieu de penser qu'au 1^{er} août prochain il s'élèvera à 13 millions de balles. Ce stock, le plus élevé depuis 1955, correspond à près d'une année de production.

Depuis avril 1964, date d'entrée en vigueur d'une nouvelle législation longuement débattue, les Etats-Unis ont mis fin au régime de double prix qui existait jusqu'alors par l'attribution d'une prime de péréquation aux cotons destinés à l'industrie nationale, ce qui devrait logiquement favoriser la consommation à l'avenir, mais les stocks déjà accumulés n'en continuent pas moins à peser lourdement sur le marché mondial. Les prix sont cependant demeurés relativement stables, les cotons américains ont accusé une baisse de 1,5 ct. environ en juillet-août 1964, conséquence du processus d'ajustement au nouveau cours de soutien inférieur à celui de la campagne précédente. Mais on note, par contre, une hausse sur les variétés à longues soies dont la pénurie relative favorise la montée des cours ; sur les soies extra-longues, la hausse a atteint 8 cts par livre.

La situation du coton préoccupe fortement les milieux professionnels intéressés. Les représentants de 40 pays producteurs et importateurs se sont réunis à Paris du 23 au 27 novembre 1964. Les délégués ont estimé que la situation actuelle découlait, non pas d'une surproduction, mais d'une sous-consommation et ont donc décidé d'agir sur la promotion des ventes par la mise en œuvre d'un programme destiné à favoriser la consommation de coton sur le plan international.

En Afrique, la conjoncture mondiale n'a influé que de façon très atténuée sur la commercialisation des cotons produits dans les pays de la zone franc qui, cette année encore, ont livré leur récolte à la France selon des modalités préférentielles. Toutefois, des changements importants doivent être apportés à ce régime privilégié du fait de l'entrée en vigueur de la convention d'association de ces pays à la Communauté Economique Européenne.

Le 25 juillet 1964, au cours d'une réunion de la Caisse Inter-Etats du Coton, tenue à Ouagadougou, des modifications profondes ont été apportées aux statuts de cet organisme qui a été transformé en *Fonds de Soutien pour le Développement de la Culture du Coton* afin de l'adapter aux conditions nouvelles et lui permettre de bénéficier de l'aide financière de la Communauté Economique Européenne.

La Côte d'Ivoire, estimant que la Caisse Inter-Etats a juridiquement disparu avec la mise en vigueur de la convention, a jugé préférable de ne pas s'associer à ce nouvel organisme et d'utiliser directement l'aide européenne pour la mise en œuvre de son programme de développement.

Au **Togo**, la campagne 1963-1964 a été ouverte du 6 janvier 1964 au 3 mars 1964 par arrêté n° 5 du 4 janvier 1964.

En dépit des efforts de développement de la production, entrepris notamment dans la zone B de l'Est Mono, des conditions climatiques défavorables et des semis tardifs ont gêné le développement végétatif. Les prévisions pessimistes de début de campagne se sont trouvées confirmées et, à la clôture des opérations, la récolte se révélait très déficitaire. Les achats contrôlés se sont, en effet, élevés au total à 4.212 tonnes de coton graine qui ont donné à l'égrenage 1.355 tonnes de coton fibre. Ce résultat est particulièrement décevant par rapport à la commercialisation de l'année précédente qui avait atteint 8.631 tonnes de coton graine.

On doit noter cependant une amélioration de la qualité : le coton jaune a complètement disparu, ce qui confère au coton togolais une position plus favorable sur les marchés internationaux.

Il reste à souhaiter que cette chute brutale de production ne soit qu'un accident passager et que l'action des services et organismes techniques travaillant à la promotion de la culture du coton se traduise dans les années à venir par une reprise de la production. A cet égard, le programme triennal financé par le F.A.C. et lancé cette année devrait constituer un facteur déterminant, mais les essais n'en sont encore qu'à leurs débuts.

Au **Dahomey**, la campagne a été ouverte du 15 décembre 1963 au 15 mars 1964 pour la variété *Hirsutum* et 15 janvier 1964 au 16 mai 1964 pour la variété *Barbadosense* par arrêté n° 263 du 26 novembre 1963.

Les prix au producteur ont été fixés, pour le coton premier choix, de 31 à 35 francs c.f.a. le kilo selon les points d'achat pour le coton Hirsutum et à 30,50 francs c.f.a. pour le Barbadosense. Comme au Togo, les conditions climatologiques n'ont pas été très favorables et, de plus, la collecte a souvent été gênée, dans certaines régions, par l'état des pistes. A l'issue de la campagne, 3.653 tonnes seulement avaient été commercialisées (contre plus de 4.000 tonnes en 1962-1963), correspondant à 1.350 tonnes de coton fibre (contre 1.500 tonnes en 1962-1963). On doit noter cependant, dans le cercle de Kandi sur lequel s'est porté le principal effort de la C.F.D.T., la production de coton Allen a progressé de 1.200 tonnes en 1962-1963 à 1.550 tonnes en 1963-1964. Ce résultat est particulièrement encourageant au moment où le Gouvernement dahoméen envisage un développement important de la culture cotonnière. Le programme F.A.C. 1964 comporte, en effet, un crédit de 128,5 millions de francs c.f.a. qui doit permettre, par une action combinée de la C.F.D.T., de l'I.R.C.T. et de la *Compagnie Internationale de Développement Rural* (C.I.D.R.), de quadrupler la production au cours des cinq prochaines années en la portant de 4.000 tonnes de coton graine à 16.000 tonnes en 1968-1969. La région de Kandi fait l'objet d'un programme de culture intensive, mais la zone sud qui n'a produit jusqu'alors que 150 tonnes d'Allen ne sera pas négligée et les surfaces plantées vont se développer sensiblement au cours de la prochaine campagne.

En Côte d'Ivoire, la production cotonnière est en pleine évolution car le Gouvernement a commencé la mise en œuvre d'un plan à long terme tendant, avec l'aide technique des services agricoles et de la C.F.D.T., et l'appui financier du F.A.C. et du F.E.D. (un crédit de 156,8 millions de francs c.f.a. a déjà été ouvert en cours d'année), à faire passer progressivement la production à 45.000 tonnes de coton graine en 1970. Une société d'économie mixte, la *Société de Développement du Coton* (SODECOTON), a été créée à cet effet. Elle a bénéficié en 1964 de 167 millions d'autorisation de programme sur le budget d'investissement. Le but poursuivi est de parvenir à satisfaire en priorité des industries locales dont les besoins progressent rapidement et qui ont lancé en cours d'année un important programme d'extension. Cet objectif atteint, il sera alors possible de passer éventuellement, dans un stade ultérieur, à l'exportation.

Malgré des conditions météorologiques peu favorables, aussi bien dans le nord (déficit pluviométrique en décembre et janvier) que dans le sud (violents orages et brouillards prolongés), la production de coton est en augmentation sensible du fait du développement des surfaces cultivées.

Il est surtout intéressant de suivre l'évolution de la production de coton Allen, contrôlée par la C.F.D.T., qui est en nette progression. Elle a triplé d'une année sur l'autre, passant de 765 tonnes pour 1.250 hectares ensemencés en 1962-1963 à 2.079 tonnes pour 2.400 hectares ensemencés en 1963-1964. Le rendement moyen dépasse 800 kg/ha. Ce mouvement devrait se poursuivre en 1965 où tout a été prévu pour la mise en culture de 6.000 hectares qui devraient donner, avec des conditions météorologiques normales, près de 5.500 tonnes de coton brut.

La totalité de la production de coton Allen a été commercialisée par la C.F.D.T au prix de 33 francs c.f.a. le kilo de coton graine (contre 30 francs en 1963) et traitée dans l'usine d'égrenage de Bouaké. D'une capacité actuelle de 6.000 tonnes, cette usine devra être développée avec l'augmentation prévue de la production, et il est envisagé d'ores et déjà de la porter à 15.000 tonnes. Le coton fibre obtenu a été livré en totalité aux *Etablissements Gonfreville* de Bouaké. L'augmentation de production n'a pas été suffisante pour couvrir les besoins de cette entreprise qui s'élèvent actuellement à 3.600 tonnes de coton fibre et doivent être portés à 5.000 tonnes en 1965, d'où la nécessité de procéder encore à l'importation de matière première sous forme de filés.

Les données statistiques concernant la production de coton Mono sont beaucoup plus imprécises; la production serait estimée en 1964 à 11.300 tonnes de coton brut contre 8.100 tonnes en 1963. Mais la commercialisation qui s'est effectuée à des prix variant de 24 à 32 francs c.f.a. le kilo selon les zones de production a porté en fait sur 3.500 tonnes qui ont été utilisées par les industries locales.

La Côte d'Ivoire s'étant retirée de la *Caisse Inter-Etats du Coton*, c'est désormais la *Caisse de soutien et de stabilisation des produits agricoles*, instituée par décret du 17 août 1964 en remplacement de la Caisse de soutien du café et du cacao, qui prendra en charge le soutien de la campagne cotonnière.

En Haute-Volta, la campagne a été ouverte le 21 novembre 1963 par arrêté n° 25 du 20 novembre 1963 et elle s'est achevée fin avril 1964. Les prix au producteur ont été fixés à 34 francs le kilo pour le coton Allen premier choix et 30 francs pour le deuxième choix. Les semis ont été effectués correctement et les conditions climatiques ont été bonnes. Bien que des efforts soient encore nécessaires quant à l'amélioration des façons culturales, les résultats de fin de campagne sont venus confirmer pleinement les espoirs placés dans cette culture : ils marquent une nouvelle et importante progression par rapport aux campagnes précédentes. Malgré la consommation d'un artisanat local toujours aussi actif et l'état défectueux de certaines pistes gênant la collecte, la production commercialisée s'élevait, fin mai, à 8.048 tonnes (contre 2.300 tonnes en 1961-1962 et 6.621 en 1962-1963), soit une progression de plus de 20 % en un an. Ce résultat est particulièrement encourageant pour la Haute-Volta. Dans les secteurs pilotes de Solenzo et de Ouarkoye, les rendements sont passés de 830 kg/ha à 2.020 kg/ha pour les plantations fumées et de 500 kg/ha à 1.700 kg/ha pour les plantations traitées aux insecticides. Pour la prochaine campagne, 700 hectares seront conduits en culture intensive, et une fois le mouvement lancé, il se développera sans doute rapidement, ce qui laisse à présager de nouveaux progrès de la commercialisation lorsque ces méthodes seront généralisées ; on envisage, pour 1965, une production de 10.000 à 12.000 tonnes.

La commercialisation a été effectuée par la C.F.D.T. dans 1.200 centres d'achat à l'exception de 260 tonnes commercialisées par l'*Office de Commercialisation des Produits Agricoles* dans les zones non encadrées par la C.F.D.T. La proportion de coton premier choix s'est établie à 78 %, le prix moyen au producteur ressortant à 33,10 francs le kilo.

La totalité de la production commercialisée, qui correspond exactement aux prévisions faites en début de campagne, a été traitée dans les usines d'égrenage de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, et a donné 3.651 tonnes de coton fibre, dont 971 tonnes de fibres traitées pour le compte du Mali, 4.000 tonnes de graines et 92 tonnes de linters.

Les 2.681 tonnes de fibres d'origine voltaïque, obtenues avec un rendement à l'égrenage de 33,38 %, légèrement inférieur aux prévisions, ont été livrées aux *Etablissements Gonjreville* de Bouaké (1.181 tonnes) et à la France (1.497 tonnes), quelques tonnes étant exportées en Suisse. Le prix moyen de réalisation en France a été de 141.500 francs c.f.a. la tonne au lieu de 151.211 prévu au barème et ramené à 146.671 après exonération fiscale. Les graines de coton ont été livrées en Angleterre (2.400 tonnes) et au Japon (1.540 tonnes) à des cours variant de 27.15 livres à 27.76 livres la tonne C.A.F., et les linters ont été vendus en Côte d'Ivoire ou aux artisans locaux au prix de 35 francs le kilo.

La Côte d'Ivoire et la Haute-Volta ont passé, en juin 1964, un accord par lequel la Côte d'Ivoire s'est engagée à acheter annuellement à la Haute-Volta un minimum de 350 tonnes de coton fibre Allen standard II au prix fixé par le barème de la *Caisse de soutien inter-Etats du coton*. De son côté, la Haute-Volta envisage l'industrialisation de sa production par la création d'une entreprise (Voltex) d'une capacité annuelle de 400 tonnes de filés retors et de 300 tonnes de tissus lourds.

Au **Niger**, la commercialisation, effectuée par la C.F.D.T. dans 36 points d'achat a débuté du 4 au 18 novembre 1963, selon les secteurs, pour s'achever du 10 mars au 25 avril 1964.

Des efforts considérables ont été faits en vue de maintenir la progression amorcée depuis quelques années. Les semences utilisées ont augmenté de 24 % et les surfaces mises en culture de 41 %. Malheureusement, les conditions climatiques n'ont pas répondu à ces efforts : la pluviosité a été médiocre dans les régions de N'Koni et de Madaoua-Ouest. De plus, des passages de troupeaux ont occasionné des dégâts, et l'évacuation a parfois été gênée par l'état des pistes. Enfin, du fait de semis précoces et d'apports massifs en début de campagne, la période de commercialisation s'est trouvée écourtée. Malgré cet ensemble de circonstances défavorables, le rendement moyen était cependant satisfaisant (469 kg/ha) et, en fin de campagne, 5.457 tonnes étaient commercialisées par la C.F.D.T.

Bien que légèrement inférieure aux prévisions (6.000 tonnes), cette récolte n'en marque pas moins une progression notable (plus de 15 %) sur celle de l'année précédente qui s'élevait à 4.676 tonnes. Le coton ainsi collecté a été égrené dans les usines de Maradi (capacité 1.500 tonnes) et de Madaoua dont la capacité a été portée de 3.000 à 7.000 tonnes.

Enfin, on doit mentionner les essais effectués en cours d'année au Sénégal et en Mauritanie dans le cadre du programme de diversification des cultures mené en collaboration avec la C.F.D.T.

Au **Sénégal**, les essais sont actuellement poussés dans deux directions : en culture irriguée, à Richard Toll où des rendements de 2 tonnes à l'hectare ont été obtenus, et en culture sèche dans le Sénégal oriental et en Haute Casamance. Un essai d'exploitation en régie a été fait, en 1964, à Richard Toll, sur 100 hectares avec des résultats médiocres pour une culture irriguée (1,2 tonne à l'hectare) et il est douteux que ce mode d'exploitation soit maintenu. En culture sous pluie, 100 hectares ont été cultivés en exploitation directe par les paysans avec des rendements moyens de 0,6 tonne à l'hectare. La deuxième tranche 1964 du F.A.C. a prévu un crédit de 29 millions de francs c.f.a. ; ce financement doit permettre le lancement d'un programme de cinq ans qui doit porter progressivement les surfaces ensemencées à plus de 5.000 hectares pour une production de 5.000 tonnes de coton brut en 1970-1971. Cette production pourrait être utilisée sur place, assurant la couverture de la moitié des besoins des industries locales.

En **Mauritanie**, l'expérimentation se poursuit dans la vallée du Sénégal en culture de décrue et dans la région de Boghé en culture irriguée.

Tableau N° 40 : Coton - Production commercialisée

CAMPAGNES	Haute.Volta	Côte d'Ivoire	Dahomey	Niger	Togo	Total
Tonnes de «coton graine»						
1956-1957	2.605	2.811	2.359	114	6.115	14.004
1957-1958	3.490	4.985	3.278	329	5.873	17.955
1958-1959	2.845	2.136	2.085	913	5.850	13.829
1959-1960	1.015	4.600	2.905	1.257	9.128	18.905
1960-1961	2.800	4.000	2.900	1.003	7.195	17.898
1961-1962	2.300	3.300	1.500	2.300	5.584	14.984
1962-1963	6.621	6.243	4.000	4.480	8.631	29.975
1963-1964	8.048	5.700	3.653	5.457	4.212	27.070

7. LA GOMME ARABIQUE.

Au cours de la réunion de la Commission paritaire franco-mauritanienne tenue le 18 février 1964 à Nouakchott, le Gouvernement mauritanien a été avisé qu'en application de la convention d'association à la C.E.E. la procédure de jumelage instituée en 1951 pour assurer un écoulement privilégié de la production de gomme arabique de la zone franc était supprimée pour la campagne 1964. Le jumelage donnait un léger avantage de prix à la gomme mauritanienne qui ne sera pas compensé dans le nouveau régime puisque le tarif commun ne prévoit pas de droits sur la gomme. Toutefois, dans le but de ménager une période transitoire et de maintenir le débouché français, le contingentement des gommes Khordofan était maintenu pendant quelque temps afin de faciliter les ventes mauritaniennes en attendant le versement des aides à la diversification de la production prévues par la convention.

La campagne, ouverte en **Mauritanie** le 15 décembre 1963 par arrêté n° 10.544 du 17 décembre 1963, a démarré très lentement, mais en janvier reprenait son rythme habituel et les apports étaient abondants en février, mars et avril. A la fermeture de la campagne, le 31 juillet 1964 (arrêté n° 10.407 du 23 juillet 1964), les achats contrôlés portaient sur 3.616 tonnes de gomme conditionnée, dont la plus grande partie provenait des régions d'Aïoun, de Mederdra, de Killa, de M'Bout et de Rosso. La production de gomme retrouvait ainsi son niveau des années 1959-1962 et dépassait nettement celle de la campagne précédente (3.002 tonnes).

Au **Niger**, bien que les données statistiques soient peu précises, on peut évaluer à 120 tonnes la quantité de gomme commercialisée par la *Copro-Niger* au cours de la campagne 1963-1964, tonnage sensiblement égal à celui de la précédente campagne où les exportations s'étaient élevées à 133 tonnes.

8. L'EXPLOITATION FORESTIERE.

La demande de bois tropicaux qui avait été vive en 1963 est restée très ferme au cours du premier semestre 1964. Cette haute conjoncture a eu pour conséquence une hausse des prix, mais aussi des tentatives, de la part des utilisateurs, de rechercher des produits de remplacement en Asie ou en Amérique du Sud, les forestiers africains ne parvenant pas à satisfaire la demande. Une telle situation a provoqué un déséquilibre et entraîné une recession du marché au début du 2^e semestre, d'autant plus marquée qu'elle s'est manifestée au moment où l'Italie ralentissait ses achats à la suite des mesures anti-inflationnistes prises dans ce pays. La réduction des achats italiens a fait sentir ses effets sur tout le marché européen et l'on a alors enregistré quelques reventes d'utilisateurs trop chargés.

Si les bois rouges continuaient à faire l'objet d'une bonne demande, les bois blancs comme le Samba accusaient un net fléchissement (10 à 20 % de baisse). L'accumulation des stocks dans les ports allemands, belges et français rendait le marché très vulnérable. Pendant tout l'été, l'activité a été réduite. A la rentrée, le marché était calme en attendant la résorption des stocks excessifs et, contrairement à ce qui avait été espéré pour la fin de l'année, le marché n'a cessé de se dégrader, la reprise n'étant plus escomptée qu'en octobre 1965.

Bien que la tendance à long terme soit toujours favorable, il y avait intérêt à demeurer attentif et à ne pas augmenter inconsidérément la production en limitant les coupes aux besoins réels correspondant à des contrats fermes souscrits par des firmes de premier ordre. Ce sont là les recommandations qui ont été faites aux groupements d'exportateurs africains par l'Union pour le commerce des bois tropicaux dans la C.E.E. réunie en assemblée générale à Francfort le 18 septembre 1964.

En Côte d'Ivoire, les exportations de bois ont pris, au cours de la dernière décennie, un essor spectaculaire qui les a portées de 300.000 mètres cubes à plus de 1.500.000 mètres cubes (ou 1.155.000 tonnes) en 1963.

Ce mouvement a été particulièrement marqué en 1963 où la progression par rapport à l'année 1962 a été de 26 % en tonnage et 34 % en valeur pour les exportations de grumes, et de 18 % en tonnage et 16 % en valeur pour les bois sciés et débités. Au cours de l'année 1963, le bois est passé, après le café qui représente 24 milliards de francs c.f.a. d'exportation, au deuxième rang des produits d'exportation avec une valeur de 12,4 milliards, devançant le cacao qui, malgré une excellente récolte et des prix satisfaisants, rétrogradait au troisième rang avec une valeur de 11,3 milliards.

La Côte d'Ivoire a mis à profit les bonnes dispositions du marché au cours du premier semestre 1964 pour accroître encore sa production. Depuis deux ans, l'administration avait attribué les permis avec une grande libéralité et de nombreuses entreprises nouvelles se sont créées; leur nombre est passé de 125 en 1961-1962 à 275 en 1963-1964. Devant cette multiplication des chantiers et pour éviter l'épuisement de certains secteurs, le Gouvernement a mis à l'étude, sur le site de San Pedro, la création d'un nouveau port qui permettrait à peu de frais de débloquer une zone nouvelle d'exploitation dans l'ouest du pays.

Les exportations mensuelles, qui s'établissaient à 79.000 tonnes en novembre 1963, ont progressé vivement à 105.000 tonnes en décembre 1963, 112.000 tonnes en janvier 1964, 126.000 tonnes en février, pour culminer à 169.000 tonnes en mars et fléchir ensuite en avril (151.000 tonnes) et mai (123.000 tonnes).

L'entrée en activité de nouveaux chantiers coïncidant avec le tassement du marché européen a provoqué, à partir de ce moment, un déséquilibre qui a contraint nombre d'entreprises à réduire leur activité, voire dans certains cas à la suspendre. En août, la récession s'est concrétisée par la fermeture d'un nombre important d'exploitations entraînant une chute d'activité sévère dans les secteurs commerciaux fournisseurs des forestiers (gros matériel mécanique, distributeurs pétroliers, ateliers de réparation). A la fin de la période des vacances, une reprise se dessinait, qui ne devait pas se confirmer par la suite. Cependant, en octobre, les exportations excédaient encore de 20.500 tonnes celles d'octobre 1963 et, pour les dix premiers mois de l'année, l'augmentation des exportations ressortait à 254.000 tonnes.

Mais le tonnage élevé des sorties était dû en partie aux exploitations nouvelles qui, ne disposant que d'une trésorerie très étroite, se trouvaient dans l'obligation, pour faire face à leurs engagements, de vendre des bois à tout prix, maintenant ainsi pression à la baisse sur le marché.

Le marasme du marché a été rendu encore plus sensible par toute une série de mesures intervenues en cours d'année qui ont toute contribué à augmenter les prix à l'origine :

— augmentation de la fiscalité, d'une part par revalorisation de la valeur mercuriale le 1^{er} décembre 1963 et, d'autre part, augmentation des droits de sortie de 11 à 13 % le 12 mars 1964 ;

— ajustement des tarifs de taux de fret à compter du 15 avril 1964, qui s'est traduit pour les bois sciés par une augmentation de 20 % ;

— mise en vigueur, le 9 avril 1964, d'un système de contrôle des bois en grumes à la sortie sur tous les embarquements, par le personnel du Service des Eaux et Forêts, afin d'éviter des infractions quant aux dénominations des essences exportées et leur densité. Devant les difficultés suscitées par ce contrôle, la formule de brigades volantes procédant par sondage à bord des navires a finalement été adoptée ;

— entrée en vigueur, le 16 novembre 1964, d'une disposition du nouveau Code de la route, promulgué par décret du 26 mai 1964, limitant la charge par essieu à 11 tonnes. Cette nouvelle disposition a fait apparaître l'ampleur des surcharges habituellement pratiquées (20 à 30 %) et, en les pénalisant, a mis les transporteurs dans l'obligation de majorer leurs tarifs, ce qui n'a pas contribué à améliorer les prix à la production.

Pour remédier à cette situation, il a été envisagé d'établir une limitation de l'exploitation sans pour autant qu'aucune mesure concrète ne soit encore intervenue dans ce sens. Les entreprises importantes ont également pensé à passer entre elle, un protocole afin de maintenir des prix planchers et d'enrayer la détérioration du marché.

Quoi qu'il en soit des difficultés rencontrées, et malgré le ralentissement constaté au cours du deuxième semestre, les exportations totales n'en ont pas moins atteints en 1964, 1.375.750 tonnes (1.835.000 m³), en progression de 221.750 tonnes sur l'année 1963. Sur ce total, les bois sciés et débités interviennent pour 63.750 tonnes (85.000 m³).

La répartition des destinataires n'a pas subi de changements profonds. Pour les dix premiers mois de l'année, la France arrive toujours en tête (412.000 tonnes), suivie des pays du Marché commun : Allemagne occidentale (202.500 tonnes), Italie (161.250 tonnes), Pays-Bas (108.000 tonnes), Belgique (95.250 tonnes), les pays anglo-saxons et nordiques arrivant assez loin derrière : Angleterre (51.750 tonnes), Danemark (22.500 tonnes), U.S.A. (12.750 tonnes), Suède (5.250 tonnes).

Enfin, deux événements nouveaux survenus en cours d'année méritent d'être signalés : en 1964, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a procédé à la création de centres de multiplication d'essences forestières qui s'intègre dans le programme de reboisement destiné à pallier la déforestation due à l'expansion des cultures, et à une exploitation forestière intensive supérieure aux capacités de régénération actuelles. Le programme F.A.C. 1964 a prévu un crédit de 26,5 millions de francs c.f.a. destiné à la mise en place des pépinières, des premières plantations et des jardins grainiers, la conduite du plan de reboisement étant confiée au *Centre Technique Forestier Tropical* (C.T.F.T.).

Le 1^{er} mai 1964, le Gouvernement a signé un contrat avec le Groupe Krupp en vue de l'édification par cette firme d'une importante usine de pâte à papier. Utilisant les feuillus tropicaux, l'usine aura une capacité annuelle de production de 25.000 tonnes de cellulose, 10.000 tonnes de papier d'impression et 15.000 tonnes de carton ondulé. La mise en service aura lieu dans trois ans et nécessitera un investissement total de 7 milliards de francs c.f.a., dont 4,5 milliards de matériel à fournir par Krupp et 1 milliard de bâtiments dont la construction revient au Gouvernement de Côte d'Ivoire. Si cet important projet se réalise, il modifiera profondément les conditions d'exploitation de la forêt ivoirienne.

Au **Dahomey**, où l'exploitation forestière se limitait jusqu'alors à la coupe de bois de chauffe, le Gouvernement a signé avec les Etats-Unis, en novembre 1964, une convention d'un montant de 91 millions de francs c.f.a. en vue de la plantation de 1.325 hectares de tecks.

9. LA PÊCHE MARITIME.

La pêche maritime tend à prendre un grand développement sur toutes les côtes d'Afrique, et la campagne 1963-1964 a été marquée par de nombreuses manifestations de cette tendance.

L'intérêt de la pêche maritime au large de la **Mauritanie** n'est plus à souligner. Chaque année, une flotte internationale hauturière de composition très variée capture de 150.000 à 300.000 tonnes de poissons, dont 35.000 tonnes à la limite des eaux territoriales. Celles-ci, qui ont été fixées à 6 milles marins par la loi du 20 janvier 1962, font l'objet d'une réglementation y interdisant la pêche au chalut. La zone contiguë à ces eaux territoriales s'étend également sur 6 milles et peut aussi être réglementée.

Au cours de ces dernières années, 10.000 tonnes seulement de poissons étaient mises à terre en moyenne à Port-Etienne. Ce tonnage couvrait les besoins alimentaires locaux et les livraisons à l'industrie du poisson salé séché. Jusqu'à ces derniers temps un certain nombre d'entreprises se livraient à des activités encore assez réduites : les *Comptoirs des Sécheries de Mauritanie* (COSEMA), la *Société de Conserves Franco-Mauritaniennes* (S.C.F.M.), la *Société Industrielle de la Grande Pêche* (S.I.G.P.), l'*Entreprise Générale Atlantique* (E.G.A.) et la *Société Mauritanienne de Pêche et de Conserve* (SOMAUPECO), cette dernière bénéficiant du statut d'entreprise prioritaire. Les exportations de poisson séché, qui étaient tombées à 2.600 tonnes en 1962, se sont redressées à plus de 4.000 tonnes en 1963.

Dans le but de faire bénéficier plus largement son économie de cette richesse potentielle, le Gouvernement mauritanien a élaboré un plan de création d'un complexe industriel, capable de traiter annuellement 100.000 tonnes de poissons. Le projet comportait la création en deux étapes, d'une part, d'un hall de marée et de deux frigorifiques, l'un d'une capacité de 900 tonnes de poisson congelé et 300 tonnes de vivres, avec atelier de filetage d'une capacité de 16.000 tonnes par an, à financer par le F.E.D., le second, pour lequel un atelier de filetage est également prévu, est à financer par la *Société Guelfi-Ostrowsky* et, d'autre part, d'un port de pêche avec quai de 290 mètres, atelier de réparations, slip-way de 600 tonnes, à réaliser dans des délais plus éloignés. De plus, des installations complémentaires étaient prévues (usines de conserves ou de filetage) pour le compte de la SOMAUPECO et des pêcheurs étrangers, la politique du Gouvernement mauritanien consistant à amener ceux-ci à traiter ou faire traiter leur poisson sur place.

Ce projet avait été agréé par le Fonds Européen de Développement dès octobre 1961 et son financement devait s'élever à 720 millions de francs c.f.a. Malheureusement, les réalisations ont fait l'objet de retards considérables. Au milieu de l'année 1964, les dépenses effectives se montaient à 35 millions de francs c.f.a. seulement, et aucune décision n'a été prise en 1964 quant au financement du frigorifique. En cours d'année, il a été décidé que de nouvelles études seraient nécessaires avant la construction du quai et un groupement a été constitué en vue de la gestion du frigorifique financé par le F.E.D. sous la dénomination de *Société d'Etudes Frigorifiques de Mauritanie* (FRIGOMA).

L'événement le plus marquant de l'année a été la signature de l'accord mauritano-espagnol de coopération en matière de pêche et d'industrialisation des produits de la pêche. De nombreuses discussions préliminaires avaient déjà eu lieu, notamment à l'occasion de la modification de la limite des eaux territoriales qui affectait spécialement les pêcheurs canariens fréquentant le banc d'Arguin. Le traité a été signé à Nouakchott le 15 février 1964. L'Etat espagnol s'engageait à :

- construire et exploiter, sur le territoire mauritanien, dans un délai de 18 à 24 mois, une usine de poisson séché et salé d'une capacité annuelle de production de 6.000 tonnes, une usine de conserves de poisson d'une capacité annuelle de 3.000 tonnes, une usine de farine de poisson capable de traiter 100 tonnes de poissons frais par jour ;

- faire immatriculer en Mauritanie 20 bateaux de pêche espagnols, ce nombre pouvant être porté à 60 ;

- autoriser les armateurs de pêche espagnols à vendre leurs prises dans les ports mauritaniens ;

- accorder des bourses d'études à des mauritaniens (formation à la pêche et industries connexes) ;

- accepter que les mauritaniens puissent être embarqués dans les mêmes conditions que les espagnols sur les bateaux pêchant dans les eaux mauritaniennes.

Le Gouvernement mauritanien s'engageait, pour sa part, à :

- autoriser les pêcheurs espagnols à pêcher dans les eaux territoriales mauritaniennes moyennant paiement d'un droit de licence de pêche de 10 dollars U.S. par an et par tonneau de jauge ;

- à faire bénéficier les entreprises espagnoles des meilleures conditions administratives, douanières et fiscales prévues par la réglementation en vigueur et à leur laisser transférer librement leurs bénéfices.

L'accord a été ratifié par une loi du 4 juin 1964, mais les mesures d'application ont été des plus limitées.

Au **Sénégal**, la pêche maritime artisanale (4.000 pirogues, dont un tiers motorisées) et la pêche au chalut (25 chalutiers de haute mer), dont les apports destinés à l'alimentation locale se sont stabilisés depuis quatre ans aux environs de 80.000 tonnes, occupent 16.000 pêcheurs et continuent de faire l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics. Une amélioration des rendements a été recherchée depuis quelques années dans la voie de la motorisation des pirogues. On assiste maintenant au passage progressif de la pirogue au bateau de pêche plus évolué et au chalutier, montés par des équipages sénégalais.

Afin d'activer la formation des marins pêcheurs, l'Ecole des pêches du Sénégal a reçu en cours d'année deux nouveaux bateaux construits par le Centre de formation artisanale de Ouakam qui dispose des services d'experts de la F.A.O. De plus, dans le but de donner une impulsion nouvelle à des ventes anarchiques et irrégulières qui avaient tendance à diminuer au cours de ces dernières années, la loi n° 64-50 du 10 juillet 1964 a institué un *Comptoir d'Exportation du Poisson* (C.E.P.) destiné à faciliter l'exportation du poisson séché. Ce nouvel organisme, qui dispose d'une section de collecte, d'une section de groupage et de tri et d'une section de ventes avec agents extérieurs agréés, s'est fixé pour objectif l'exportation annuelle moyenne de 5 à 6.000 tonnes de poisson séché.

La pêche au thon trouvant son débouché normal sur le marché français qui absorbe annuellement 40 à 45.000 tonnes, et dont les prix sont nettement supérieurs aux cours internationaux, est de ce fait soumise à une réglementation assez stricte. Pour la campagne 1963-1964, le Comité interprofessionnel du thon, constatant un encombrement inquiétant du marché français malgré les moyens importants de propagande et de publicité mis en œuvre au cours des années précédentes, a estimé à 40.000 tonnes base poisson frais le tonnage à mettre sur le marché et à fixé en conséquence les contingents à 26.100 tonnes pour les usines françaises (soit 12.500 tonnes de germon et 13.600 tonnes de thon africain congelé) et 13.900 tonnes pour les usines africaines (dont 11.000 tonnes pour le Sénégal et 1.800 tonnes pour la Côte d'Ivoire qui voyaient ainsi leurs quotas de l'année précédente reconduits).

Les prix, plafonnés par le Comité en 1962-1963 à 77,50 francs c.f.a. le kilo de thon vidé quai Dakar, ont été maintenus à ce niveau, compte tenu de l'équilibre fragile du marché.

La campagne a commencé le 15 novembre 1963 pour s'achever fin mai 1964. Soixante-trois thoniers y ont participé, dont quatre ont prolongé leur séjour jusqu'à la mi-juin. Elle a connu de nombreuses vicissitudes, en particulier lorsque des apports importants de « Patudo » s'étant révélés impropres à certaines formes de conservation, les autorités sénégalaises se sont trouvées dans l'obligation de prendre des mesures sévères et de suspendre provisoirement les opérations.

Ces perturbations se sont répercutées sur les prises qui ne se sont élevées au total qu'à un peu plus de 20.000 tonnes (contre 22.000 l'année précédente) sur lesquelles 11.400 tonnes ont été livrées sous forme de thon congelé aux usines françaises. Les conserveries dakaroises, pour leur part, ont réceptionné 9.091 tonnes. Avec quelques livraisons locales et en tenant compte des apports de Listao et de Patudo, 9.670 tonnes ont été absorbées au total.

Le contingent de 11.000 tonnes attribué pour l'année aux usines sénégalaises n'a donc pas été atteint, mais les industriels ne s'en sont pas trouvés gênés étant donné les difficultés d'écoulement en France et l'importance des stocks accumulés au Sénégal.

A la fin d'avril 1964, 2.300 tonnes seulement avaient été exportées et les stocks s'élevaient à cette date à 6.300 tonnes. Ils ont pu être à peu près résorbés avant la fin de l'année mais avec de grandes difficultés, ce qui n'a pas facilité le démarrage de la nouvelle campagne et a incité les conserveurs à créer une nouvelle société *Mondial Thon*, destinée à prospecter de nouveaux débouchés hors de la zone franc.

Quoi qu'il en soit des difficultés rencontrées eu cours de la campagne 1963-1964, les perspectives d'avenir restent favorables : une grande extension de la production demeure possible, soit par la réalisation du projet de complexe intégré, soit que l'on s'en tienne à une adaptation des exploitations existantes. Mais, dans les deux cas, le problème de l'écoulement et des prix demeure entier et l'on risque à la longue d'aboutir à une rupture avec les professionnels français à moins d'une concession de leur part sur le terrain des prix. Une baisse pourrait résulter de l'alignement des prix des conserves françaises sur les prix européens qui sont inférieurs de 20 % environ.

En tout état de cause, la recherche de débouchés nouveaux pour la production sénégalaise doit conduire inévitablement à une confrontation avec les grands concurrents du marché mondial, ce qui implique une révision des dimensions de production et la recherche d'une solution des problèmes de financement et de débouchés par une participation financière des groupes internationaux.

Malgré la surcharge persistante du marché français et les difficultés nées des discussions relatives aux conditions d'intervention du navire congélateur *Iraty*, la nouvelle campagne s'est ouverte sous un régime analogue à la précédente, et aux mêmes conditions de contingentement et de prix. Les conserveurs sénégalais trouvent des avantages à cette organisation du marché qui leur garantit l'écoulement d'un contingent stable et simplifie les problèmes de prix de revient, au prix d'une limitation de la production.

Le gouvernement sénégalais, pour sa part, souhaiterait un développement de la production, et ses efforts pour atteindre ce but ont été, au cours de l'année 1964, orientés dans deux directions.

D'une part, il cherche à renforcer le flotte de pêche sénégalaise ; des négociations ont été engagées à cette fin avec un armateur de Concarneau en vue de la cession éventuelle de neuf navires de pêche avec leurs équipages à la *Société Sénégalaise d'Armement et de Pêche* (S.O.S.A.P.). Des commandes d'un montant de 400 millions de francs c.f.a. ont également été passées avec des chantiers français pour la construction de cinq thoniers congélateurs et, de plus, le Sénégal, par accord du 13 juillet 1964, a obtenu un prêt anglais d'un montant de 350 millions de francs c.f.a. à 5,75 % remboursable en vingt ans, qu'il doit consacrer à l'achat en Grande-Bretagne de quatre nouveaux thoniers congélateurs destinés à la S.O.S.A.P.

D'autre part, le Gouvernement sénégalais s'est efforcé de négocier des accords avec des Gouvernements étrangers ou des groupes importants ; c'est ainsi qu'un protocole a été signé, le 21 mai 1964, avec la société américaine AMERATRICA en vue de la création d'un complexe thonier d'un montant de 21 millions de dollars (comprenant l'achat d'un nombre élevé de thoniers japonais) et d'une capacité annuelle de production de 50.000 tonnes à écouler sur le marché américain. L'accord définitif est subordonné aux résultats favorables d'études de rentabilité et des modalités de financement en cours.

La République du Sénégal a obtenu de l'U.R.S.S. un prêt d'un montant de 1.650 millions de francs c.f.a., à 2,5 % d'intérêt, remboursable en douze ans en marchandises et produits locaux, qui serait consacré entièrement à la mise en place d'un complexe thonier, assortie de la formation de personnel ainsi que de la fourniture de matériel et de dix bateaux thoniers. La réalisation d'une telle opération amènera des bouleversements profonds dans la situation de la pêche dakaroise.

En Côte d'Ivoire, la flotille de pêche industrielle se monte à 66 bateaux répartis sensiblement à égalité entre chalutiers et sardiniers-thoniers. Cet armement est dans l'ensemble très désuet et devrait être entièrement renouvelé. Dans l'attente de l'utilisation d'un crédit de 300 millions de francs c.f.a. accordé à cette fin par le F.A.C. en 1963, les sociétés locales ont fait elles-mêmes un certain effort dans ce sens : la *Société Ivoirienne de Pêche*, dont le capital a été porté de 5 à 19,280 millions en juin 1964, a procédé à l'acquisition de deux nouveaux chalutiers à moteur et a pris la gestion de la caisserie du port de pêche. De son côté, la *Société des Pêcheries Ivoiriennes* (PECHIVO), constituée le 28 janvier 1962, au capital de 0,5 million de francs c.f.a., l'a porté à 5,045 millions de francs c.f.a. le 19 juillet 1964.

Par ailleurs, l'aménagement du port de pêche d'Abidjan s'est poursuivi tout au long de l'année. Le nouveau quai de pêche de 400 mètres est entré en activité en août 1964, et au cours du deuxième semestre, les travaux du terre-plein et du hall de criée, qui touchent maintenant à leur terme, ont été activement poussés.

Les résultats enregistrés au cours de la campagne ont été très satisfaisants : la moyenne mensuelle des prises, qui n'était que de 2.000 à 2.500 tonnes en 1961 (27.000 tonnes pour la campagne) et en 1962 (25.000 tonnes au total), s'était sensiblement relevée en 1963 où près de 31.000 tonnes avaient été capturées. Ce mouvement s'est poursuivi et confirmé au cours de la campagne 1963-1964 où les apports se sont élevés à près de 39.000 tonnes. Depuis le mois d'août en particulier, grâce à des conditions exceptionnelles qui ont provoqué une remontée précoce des eaux froides, le rythme mensuel des apports a été porté à 4.500 tonnes, et cela malgré une limitation des captures journalières à 100 caisses par bateau en ce qui concerne la sardinelle, à la suite de l'arrêt par le Ghana des importations de poisson fumé.

Cette production trouve facilement à se placer sur le marché local à des prix variant de 33 à 40 francs le kilo à quai. Elle couvre les besoins alimentaires grandissants de la ville d'Abidjan et d'une industrie de poisson séché qui donne lieu à une certaine exportation.

Le thon représente environ un tiers des prises totales. Conformément aux conclusions de la Conférence des Etats de la zone franc sur la pêche maritime qui s'est tenue le 8 octobre 1963, le quota évalué en poisson frais à livrer par les conserveries ivoiriennes sur le marché français a été fixé à 1.800 tonnes pour la campagne 1963-1964. Le contingent de base restait fixé à 2.200 tonnes et la différence entre le contingent de base et le quota restait bloquée en attendant l'examen des approvisionnements et de la consommation française. Ces conditions ont été renouvelées pour la campagne 1964-1965.

Au **Dahomey**, la pêche maritime est en train de prendre un développement certain et un crédit de 28 millions de francs c.f.a. attribué par le F.A.C. a permis la réalisation d'une étude générale sur les problèmes soulevés par cette activité.

Un rapport de la S.E.D.E.S. a estimé les besoins locaux à 11.600 tonnes de poissons en 1966, 21.000 tonnes en 1971 et 49.000 tonnes en 1981, les apports de la pêche industrielle étant évalués à 4.000 tonnes en 1966, 11.000 tonnes en 1971 et 38.000 tonnes en 1981. Ces estimations impliquent la nécessité de passer du chalutage, dont la production plafonnera très vite à 2.500 tonnes environ, à la pêche des poissons de surface (sardinelles et thons).

Les études sont conduites sur le plan technique (prospection des meilleures zones, rentabilité du matériel, formation et perfectionnement du personnel) et sur le plan économique (étude de l'implantation d'une flottille à Cotonou, traitement et commercialisation de la production). La poursuite de ces études comportera l'expérimentation menée grâce à un sardinier loué en France par une société d'études créée avec la participation du Gouvernement dahoméen, de la S.C.E.T. et du B.C.E.O.M. Des résultats de ces études dépendront les décisions à prendre quant à l'implantation d'un port de pêche au Dahomey et son financement par le F.E.D.

En 1963, la pêche artisanale a produit 6.000 tonnes de poissons et la pêche industrielle, encore très peu développée, 700 tonnes seulement.

En 1964, quatre sociétés se sont livrées à la pêche industrielle : la *Société Africaine de Pêche* (S.O.C.A.P.), la *Société Dahoméenne de Pêche*, l'*Armement Franco-Dahoméen* et l'*Armement Esposito-Sauveur*. En cours d'année, deux sociétés nouvelles ont vu le jour, la *Société Moderne de Pêche* (S.M.P.), créée en août, au capital de 5 millions de francs c.f.a., et la *Société d'Expansion Commerciale de Pêche au Dahomey*, créée le 14 novembre, au capital de 2 millions de francs c.f.a. En outre, l'armement Esposito-Sauveur s'est accru d'un chalutier le 30 novembre 1964. Les résultats de ces efforts ne sont pas encore très apparents mais, avec près de 900 tonnes de poissons pêchés dans l'année, la production de la pêche industrielle est cependant en sensible progression par rapport à l'année précédente. Elle devrait prendre son plein essor dans les années prochaines et, en prévision de ce développement, le Gouvernement dahoméen a pris le décret n° 204 du 1^{er} octobre 1964 instituant un contrôle des produits de la pêche et des conditions de commercialisation de ces produits.

En ce qui concerne la pêche lagunaire, la production est stabilisée aux alentours de 20.000 tonnes. Une étude a été entreprise par le *Centre Technique Forestier Tropical*, sur financement F.A.C., pour déterminer les conséquences de l'ouverture du chenal de Cotonou sur les conditions de la pêche dans les lagunes de Cotonou et de Porto-Novo.

Au **Togo**, le Gouvernement s'est également préoccupé des problèmes de la pêche et, bien que l'activité dans ce domaine soit encore des plus réduites, la loi n° 64 du 11 juillet 1964 est venue réglementer la pêche maritime et fluviale.

10. L'EXPLOITATION MINIERE.

Dans le domaine minier, les heureux résultats enregistrés en 1963 se sont largement confirmés et ont pris de l'ampleur en 1964.

L'exploitation du sous-sol a bénéficié, tout au long de l'année, de conditions particulièrement favorables avec la forte activité de la sidérurgie et la haute conjoncture mondiale qui a porté les cours de la plupart des métaux non ferreux à des niveaux records. Le marché mondial des engrais a été également très satisfaisant.

Aussi, bon nombre des exploitations minières de notre zone d'émission entrées depuis peu en activité, et dont certaines avaient éprouvé quelques difficultés à leur lancement, ont-elles trouvé les conditions nécessaires à un plein développement de leurs possibilités et les résultats de l'année 1964 ont souvent dépassé les prévisions de leurs plans d'expansion.

Le fer : La *Société des Mines de Fer de Mauritanie*, entrée en production en juin 1963, a trouvé très rapidement son rythme d'exploitation normale et poursuit régulièrement son expansion selon les plans prévus. Au cours du premier semestre 1964, elle a complété son équipement par une installation de criblage d'une capacité de 1.200 tonnes/heure qui lui permet désormais de livrer toutes les qualités granulométriques de minerai répondant aux besoins de ses clients. Ces nouvelles installations ont porté les investissements, en juillet 1964, à 45 milliards de francs c.f.a.

En juin 1963, au moment de sa mise en exploitation, la société disposait de 1 million de tonnes de stocks. Au cours du deuxième semestre 1963, la production s'est élevée à 1.319.000 tonnes et, dès le début de l'année 1964, la cadence d'extraction dépassait régulièrement les 300.000 tonnes par mois : 2.100.000 tonnes étaient extraites au cours du premier semestre 1964 et cette progression devait se poursuivre au cours du deuxième semestre.

Les prévisions d'exportations de 1964 ayant été évaluées à 4.700.000 tonnes, des contrats ont été passés en fonction de cette estimation dès le début de l'année, selon une répartition attribuant 30 % à la Grande-Bretagne, 22 % à l'Allemagne, 21 % à la France, 19 % à l'Italie, 4 % aux Etats-Unis, 2 % à la Belgique et 2 % à la Hollande, sur la base d'un prix de 8,50 dollars U.S. la tonne F.O.B. Port-Etienne.

Ainsi, grâce à l'excellente qualité de son minerai exempt d'impureté de soufre ou de phosphore, et d'une teneur élevée en fer (65 à 66 % pour le minerai rocheux et 62 % pour les fines), la MIFERMA, malgré l'apparition sur le marché d'exploitations nouvelles telles que les Mines du Mont Nimba au Libéria qui représentent pour elle une concurrence sérieuse, n'a éprouvé aucune difficulté à placer son produit.

Les exportations s'étaient élevées, pour les six mois de fonctionnement de 1963, à 1.293.000 tonnes. Elles ont atteint, pendant le premier semestre 1964, 2.280.000 tonnes et, au cours du deuxième semestre, elles dépassaient en moyenne la cadence mensuelle de 400.000 tonnes, portant le total en fin d'année à 4.983.000 tonnes.

Le cuivre : La mise en valeur des mines de cuivre d'Akjoujt avait été commencée par la *Société des Mines de Cuivre de Mauritanie* (MICUMA) mais l'exploitation en avait été différée.

Au début de l'année 1964, un accord est intervenu entre le Gouvernement mauritanien, les anciens actionnaires de la MICUMA et de nouveaux partenaires américano-canadiens en vue de l'exploitation des mines sur de nouvelles bases.

Le 26 juin 1964 ont été constituées deux sociétés nouvelles : la *Société du Cuivre de Mauritanie* (SOCUMA) et la *Société des Eaux de Beni-Chab*.

Le capital de la SOCUMA a été réparti à raison de 55 % au groupe américano-canadien (Nortbfields Mines Inc. et Homestake Mining), 25 % aux intérêts canadiens et 20 % aux intérêts français, le principe de la co-gestion étant admis en matière d'exploitation.

La société nouvelle était admise au bénéfice du régime fiscal de longue durée et d'une convention d'établissement valable 30 ans.

Toutefois, malgré la vive hausse du cuivre sur les marchés mondiaux et l'estimation nouvelle de la teneur en cuivre du minerai qui serait largement supérieure aux premières évaluations, le démarrage des opérations et la mise en valeur effective du gisement comportent encore de nombreuses conditions. L'aboutissement favorable des essais entrepris en vue de l'application d'un procédé nouveau de traitement du minerai (d'un rendement supérieur aux procédés anciens et mis en œuvre par la Homestake Mining), des travaux entrepris dans le but d'acquiescer l'assurance que la nappe de Beni-Chab serait suffisante pour permettre une exploitation correcte du gisement, et enfin création et entretien de la route Nouakchott-Akjoujt.

A l'issue du Conseil d'administration de la SOCUMA, tenu à San Francisco en septembre 1964, il a été indiqué que les premiers essais effectués aux Etats-Unis sur le minerai avaient été très satisfaisants (récupération de 90 % du cuivre contenu et 85 % de l'or). D'autre part, l'étude de la nappe d'eau de Beni-Chab a révélé que celle-ci était beaucoup plus importante (150 millions de m³) qu'on ne l'avait estimé à premier examen et qu'elle suffirait largement à l'approvisionnement en eau des installations. Un délai assez long sera cependant encore nécessaire avant que l'on puisse passer à la première phase de l'exploitation qui prévoit, à partir des minerais oxydés, l'extraction annuelle de 10.000 tonnes de cuivre métal avant de passer à l'exportation à la cadence journalière de 3.000 tonnes de minerai enrichi.

En relation avec ces activités, il est envisagé de reprendre l'exploitation du sel dont la production n'atteint plus actuellement que 500 tonnes mais pourrait repasser sans difficulté à 5.000 tonnes, la ségrégation à chaud des minerais de cuivre nécessitant des quantités importantes de ce produit.

Le gisement de gypse situé au nord de Nouakchott et qui a été exploité lors de la construction de la capitale fait l'objet d'études complémentaires (ouverture d'une carrière expérimentale). La production de plâtre, qui semble rentable, ne manque pas d'intérêt car elle pourrait être écoulée à des prix compétitifs sur le Sénégal, les réserves du gisement étant évaluées à 1 million de tonnes.

Enfin, des études sont menées sur le titane et les sables métallifères par un Syndicat de recherche constitué par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et la Société Kuhlmann.

Les **phosphates** : L'amélioration du marché, qui avait commencé à faire sentir ses effets à la fin de 1963, s'est poursuivie en 1964. Pendant l'année, les cours ont enregistré une hausse de 1 dollar à la tonne. Les entreprises africaines ont nui largement à profit ces bonnes dispositions du marché.

Au **Togo**, la *Compagnie Togolaise des Mines du Bénin* (C.T.M.B.), dont l'entrée en exploitation remonte à septembre 1961, avait exporté 184.000 tonnes de phosphates en 1962 et 476.000 tonnes en 1963. Les prévisions établies pour 1964 portaient sur 600.000 tonnes, puis ont été révisées à 720.000 tonnes. En fait, ce premier objectif était atteint au bout de dix mois (629.827 tonnes exportées en octobre) et, en fin d'année, avec 778.247 tonnes, les exportations dépassaient largement les prévisions rectifiées. Mais, en plus de cette progression remarquable, on constatait un élargissement et une diversification des ventes puisque, outre les clients traditionnels (France, Italie, Brésil, Japon, Etats-Unis, Belgique, Pays-Bas et Allemagne), on relevait parmi les expéditions récentes des destinataires nouveaux tels que la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Uruguay, la Grèce, l'Afrique du Sud, la Yougoslavie et la Grande-Bretagne, ce qui laisse bien augurer du développement futur de l'entreprise.

Fort de l'excellente qualité de son produit et profitant des bonnes conditions du marché, la société envisage de porter sa cadence annuelle de production de 700.000 tonnes de produits finis à plus d'un million de tonnes par l'installation d'une troisième chaîne de traitement dans l'usine d'enrichissement de Kpémé.

Au **Sénégal**, la production de phosphates d'alumine de la *Société des Phosphates de Thiès* avait marqué des progrès en 1962 mais s'étaient stabilisée à 125.000 tonnes en 1963. La hausse des prix amorcée à la fin de l'année 1963 avait alors permis une très légère reprise des exploitations, mais les ventes locales d'engrais (phosphal, polyphos) étaient en baisse sensible. En 1964, la situation a continué à évoluer dans un sens favorable et les exportations ont atteint 114.895 tonnes contre 102.533 tonnes en 1963, la production restant stable.

En ce qui concerne les phosphates calciques de la *Compagnie des phosphates de Taïba*, les stocks s'étant alourdis au début de l'année 1963, la production avait dû être limitée à 464.000 tonnes (alors que les plans d'expansion prévoyaient 600.000 tonnes dès 1961) malgré une nette amélioration des ventes en fin d'année (460.000 tonnes d'exportations).

Avec la reprise du marché international des engrais, la société a vu s'atténuer en 1964 les difficultés de placement qu'elle avait connues en 1963. La hausse des cours aidant, sa situation s'est nettement améliorée : le montant des ventes n'avait été que de 402 millions de francs c.f.a. au cours du premier semestre 1963 ; il est passé à 812 millions pendant le deuxième semestre 1963 pour atteindre 1.319 millions pendant le premier semestre 1964. Au cours du deuxième semestre 1964, les ventes (938 millions) n'ont été limitées que par la capacité de production de l'entreprise. Ce résultat a pu être obtenu par reprise, au cours du premier semestre 1964, de 122.000 tonnes sur les stocks accumulés en 1963 d'une part et, d'autre part, par une augmentation sensible en cours d'année de la production qui a atteint près de 650.000 tonnes de concentrés marchands en 1964.

Pour l'année sous revue, les exportations se sont élevées à 720.000 tonnes, en progression très nette sur celles de l'année précédente. On doit cependant noter une diminution importante des expéditions vers les pays de la zone franc qui ont été ramenées de 16 % à 3 % environ du total.

Fort de ces bons résultats et soucieuse de profiter au maximum de l'élargissement du marché, la société a décidé dès le mois de juin 1964 de procéder aux aménagements nécessaires pour atteindre un nouveau seuil de rentabilité en portant la production de 600.000 tonnes à 800.000 tonnes, puis à 1.100.000 tonnes. Ce programme prévu de longue date impliquait la mise en place d'un équipement nouveau nécessitant un financement important (1.750 millions de francs c.f.a. d'investissements) et un renforcement du réseau de commercialisation. Sa mise en place a rendu nécessaire un remaniement de la répartition du capital social par élévation de la part des *Industrial Minerals and Chemical Corporation* (I.M.C.C.) qui détenaient déjà 12% des actions, cette opération facilitant le placement des produits aux Etats-Unis.

L'augmentation de production est attendue de la mise en service d'une nouvelle dragline à grande capacité et du développement d'un procédé nouveau de décapage hydraulique. De leur côté, les usines d'enrichissement ont fait l'objet d'importantes transformations et d'équipements nouveaux, en particulier un nouvel épaisseur de 120 mètres de diamètre. Le programme lancé en juin 1964 a été conduit avec une célérité remarquable et, en fin d'année, les travaux étaient pratiquement achevés, donnant ainsi à l'entreprise sa pleine capacité de plus d'un million de tonnes au début de l'année 1965. Par ailleurs, un crédit de 23 millions a été attribué au Sénégal sur la deuxième tranche du programme F.A.C. 1964 en vue de financer les études sur la minéralisation phosphatée au Sénégal.

Le rutile, l'ilménite et le zircon : La *Société Gaziello*, exploite à Djifère les sables métallifères de l'embouchure du Saloum. Le gisement est en voie d'épuisement et les exportations n'ont pas cessé de diminuer pour atteindre en 1964 seulement 127 tonnes de rutile, 3.970 de tonnes d'ilménite et 926 tonnes de zircon.

Le manganèse : Les difficultés rencontrées au cours des années précédentes sont maintenant surmontées, et l'augmentation des prix sur les marchés mondiaux, de 7 % en moyenne, a facilité le placement du minerai, tout en ouvrant des débouchés nouveaux pour le minerai pauvre (40 %) et pour les fines mises en réserve jusqu'alors. Bien que la nature et l'importance du gisement ne permettent pas d'envisager une forte augmentation de l'extraction au-delà de 100.000 tonnes par an, la production a bénéficié en 1964 de ces bonnes conditions et s'est élevée à 136.435 tonnes, contre 139.063 tonnes en 1963 et 106.983 tonnes en 1962. Les exportations de l'année ressortent à 104.549 tonnes, tonnage comparable à celui de 1963, faute d'avoir pu charger en fin d'année un bateau prévu pour cette date. Sans ce retard, les sorties se seraient élevées à 115.000 tonnes. Les objectifs de production et d'exportation pour 1965, compte tenu de l'utilisation des fines portent sur 150.000 tonnes.

L'or : En Haute-Volta, la *Société des Mines de Pourra* a poursuivi ses activités en 1964 et les exportations se sont élevées à 1 tonne d'or fin environ contre 1,496 tonne en 1963. La baisse de la production s'explique par l'arrêt presque total de l'exploitation de juillet à octobre, causé par des difficultés mécaniques et des infiltrations importantes d'eau dans les chantiers des niveaux inférieurs. Le « dénoyage » de ces niveaux est en cours et sera terminé en mars 1965.

Les hydrocarbures : Les recherches pétrolières dans les Etats de l'Union monétaire ouest africaine n'ont pu aboutir à des résultats probants et les prospections ont été arrêtées dans la plupart des cas. Parmi les événements intervenus en cours d'année dans ce domaine, on doit relever cependant que la *Compagnie des Pétroles Total de l'Afrique de l'Ouest* (C.O.P.E.T.A.O.), filiale de la Compagnie Française des Pétroles, a constitué un groupe d'étude « off shore » chargé de déterminer les conditions techniques d'implantation de forages en mer sur le permis de Kolda, attribué en 1959. La Compagnie a poursuivi sur le plateau continental, au large de la Casamance, ses recherches géologiques et les études sismiques ; elle pense pouvoir commencer dans le courant de l'été 1965 une campagne de forage en mer. Par ailleurs, au Dahomey, l'*Union Oil Company of California* a signé le 20 décembre 1964 une convention de recherche pétrolière dans le sud du pays avec le Gouvernement dahoméen.

Le diamant : La baisse très sensible des exportations constatées par rapport aux niveaux élevés atteints en 1961 et 1962 résulte surtout de la réduction des opérations des bureaux d'achat ivoiriens sur des diamants extraits hors de Côte d'Ivoire. La production interne s'est stabilisée depuis plusieurs années aux environs de 180.000 carats. En 1964, elle a été portée à 200.271 carats, en accroissement de 20.612 carats par rapport à 1963, et les exportations se sont élevées à 209.565 carats.

La colombotantalite : La S.A.R.E.M.C.I. a encore produit 1.500 kg de ce minerai en cours d'année, mais le gisement arrive à épuisement et ce minerai n'a donné lieu à aucune exportation.

Avant de quitter la **Côte d'Ivoire**, relevons que l'Assemblée Nationale a adopté, le 1^{er} juillet 1964, une proposition de loi instituant un nouveau Code minier (loi n° 64-249 du 3 juillet 1964).

Le programme d'études concernant la recherche géologique et la prospection minière, mené depuis 1962 avec l'aide du F.A.C. par la *Société de Développement Minier de Côte d'Ivoire* (S.O.D.E.M.C.I.), a bénéficié par convention signée le 18 décembre 1964, d'un crédit de 127 millions destiné à la poursuite des études par le *Bureau de Recherches Géologiques et Minières* (B.R.G.M.) et à la prospection générale de la région du sud-ouest. En 1964, les recherches ont porté essentiellement sur le manganèse du gisement d'Odienné, du fer des formations ferrugineuses de l'ouest, des bauxites de la région de Bongouanou et l'or des affluents de la basse-Lobo dont la prospection systématique va être entreprise.

